

FRANÇOIS LAMOUREUX ARCHITECTE DE L'EUROPE

Préface de Dieter Schlenker.

Avec les contributions de Jacques Delors, David Burigana, Claire David, Renaud Dehousse, Bruno Dethomas, Gilles Gantelet, Jean Quatremer, Aurélien Lamoureux, Christine Lamoureux, Jérôme Lamoureux, Julie Lamoureux, Paul-Adrien Lamoureux, Pascal Lamy, Eneko Landaburu, Arnaud Leparmentier, Jean-Charles Leygues, Alfonso Mattera, Paolo Ponzano, Catherine Previti et Jérôme Vignon.

FRANÇOIS LAMOUREUX, ARCHITECTE DE L'EUROPE

Préface de Dieter Schlenker

Avec les contributions de Jacques Delors, David Burigana, Claire David,
Renaud Dehousse, Bruno Dethomas, Gilles Gantelet, Jean Quatremer,
Aurélien Lamoureux, Christine Lamoureux, Jérôme Lamoureux,
Julie Lamoureux, Paul-Adrien Lamoureux, Pascal Lamy, Eneko Landaburu,
Arnaud Leparmentier, Jean-Charles Leygues, Alfonso Mattera,
Paolo Ponzano, Catherine Previti et Jérôme Vignon.

TABLE DES MATIÈRES

Préface

par Dieter Schlenker 4

« Un esprit de résistance à la fatalité et un goût pour l'engagement »

par Jacques Delors 6

François, l'indispensable *par Bruno Dethomas* 10

1. Synthèse du séminaire « François Lamoureux, architecte de l'Europe »

Claire David 17

2. Les archives de François Lamoureux

Christine Lamoureux 29

Derrière l'hommage, le règlement de comptes *par Arnaud Leparmentier* 32

Mon père, François Lamoureux *par les enfants de François Lamoureux* 35

François Lamoureux à travers ses archives *par Catherine Previti Allaire* 38

3. La rigueur et la vigueur d'un esprit européen

Pascal Lamy 43

Une vie au service de l'engagement européen *par Paolo Ponzano* 52

La vision et l'audace d'un navigateur de haute mer *par Alfonso Mattera* 55

4. Faire l'Europe par les réseaux technologiques

David Burigana 61

Mort d'un Européen *par Jean Quatremer* 68

5. Un juriste politique

Renaud Dehousse 71

Pédagogue de l'Europe <i>par Jérôme Vignon</i>	78
Une contribution essentielle à l'émergence de la fonction publique européenne <i>par Eneko Landaburu</i>	81
6. L'épopée Jacques Delors <i>Jean-Charles Leygues</i>	85
L'Européen engagé <i>par Gilles Gantelet</i>	93
Gagner la haute mer <i>par Pascal Lamy</i>	98
LISTE DES ILLUSTRATIONS ET ARCHIVES	105
SOURCES DES ILLUSTRATIONS ET ARCHIVES	107
INDEX	108

PRÉFACE

par Dieter Schlenker, directeur des Archives historiques de l'Union européenne

Pour bâtir une Europe unie, il faut des architectes visionnaires qui soient également des artisans experts afin que la construction dispose de fondations stables et durables. François Lamoureux était de ces rares personnes qui développaient et mettaient en œuvre de grandes idées avec créativité, volonté et profond dévouement.

Son engagement à multiples titres pour le projet européen, joint à ses capacités hors norme, ont laissé des traces écrites de valeur inestimable dans ses documents aujourd'hui déposés aux Archives historiques de l'Union européenne à Florence sur l'initiative de sa famille et avec le précieux soutien du Secrétariat Général de la Commission européenne. L'inventaire des quelque 800 dossiers constituant désormais le fonds « François Lamoureux » permet d'ailleurs de mesurer l'étendue des politiques que ce dernier a directement influencées. On mentionnera les grandes étapes que furent le Livre blanc sur le Marché intérieur en vue de l'Acte unique, le « Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi », l'élargissement à l'Europe centrale et de l'Est ainsi que le projet d'avant-garde Pénélope¹ visant l'établissement d'un traité constitutionnel européen.

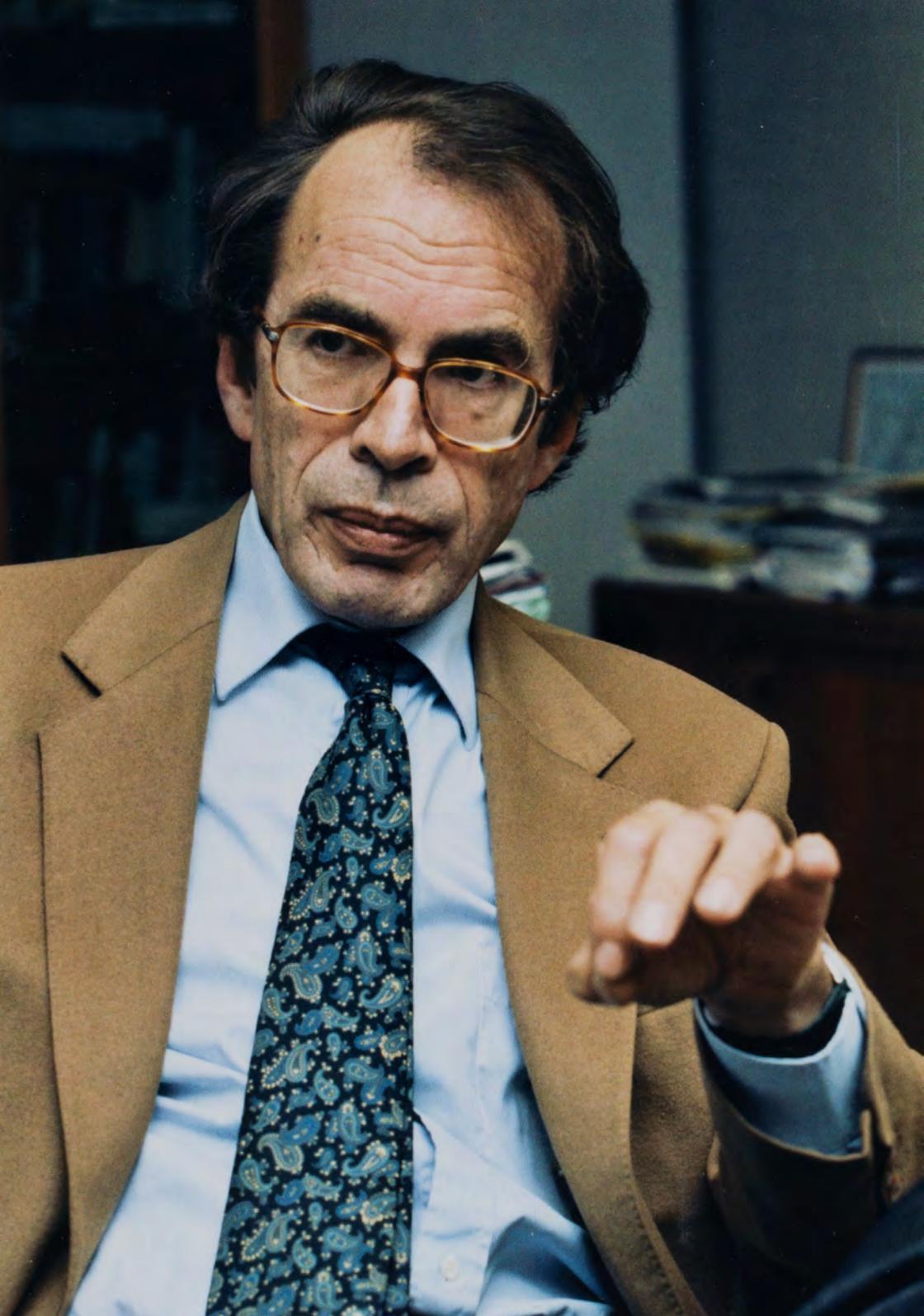
Arrivées à Florence en 2012, les archives de François Lamoureux couvrent vingt-cinq ans de carrière toute dédiée à l'Europe entre 1980 et 2005. Elles comprennent trois grandes parties : deux d'entre elles, provenant du domicile familial, concernent principalement les groupes de réflexion institutionnelle Plaza et Cetona², les activités du groupe Pénélope ainsi que la question de la subsidiarité. Elles incluent également de nombreux articles et conférences. La troisième, transférée avec la cote originelle BAC 645/2007 par les Archives historiques de la Commission à Bruxelles auprès des Archives historiques à Florence, est la plus fournie. Elle éclaire notamment l'action de François Lamoureux au Service juridique, au cabinet Delors et concernant les politiques

1. Pénélope est le nom de code d'un projet de Convention européenne qui fut élaboré sous la houlette de François Lamoureux par les services de la Commission en parallèle de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. François Lamoureux, Marie Lagarrigue, Paolo Stancanelli, Pieter Van Nuffel, Alain Van Solinge, Marguerite Gazez, *Étude de faisabilité contribution à un avant-projet de constitution de l'Union européenne*, Commission européenne, 4 décembre 2002. Voir annexe.

2. Le groupe de réflexion Cetona est aussi nommé groupe de Florence.

de l'Industrie, des Relations extérieures, des Transports et de l'Énergie. Accessible depuis peu, cette nouvelle collection compte aujourd'hui parmi les principales sources relatives à l'histoire de l'Union européenne sous les présidences Jacques Delors, Jacques Santer et Romano Prodi.

Le séminaire d'experts consacré à « François Lamoureux, architecte de l'Europe » avait pour objectif de rendre hommage au haut fonctionnaire et rappeler l'importance de son apport malgré son décès prématuré en 2006, à l'âge de cinquante-neuf ans. En tant que directeur des Archives historiques de l'Union européenne, j'ai eu l'honneur de l'organiser aux côtés de Sciences Po Bordeaux et du Centre d'Excellence Jean Monnet, sous l'égide de l'Institut Jacques Delors, ce dernier étant lui-même, faut-il le rappeler, une maison bâtie avec la participation de François Lamoureux. En effet, la réunion avait également pour finalité de valoriser les archives de cet homme exceptionnel et d'encourager leur consultation. Les interventions des experts et proches de François Lamoureux composant le présent recueil sont d'ailleurs appuyées par divers témoignages et hommages ainsi que par des reproductions de documents dont bon nombre sont désormais conservés à la Villa Salviati. C'est dans ce contexte que j'invite les chercheurs à approfondir les études sur François Lamoureux et son action au service de la construction européenne.



« UN ESPRIT DE RÉSISTANCE À LA FATALITÉ ET UN GOÛT POUR L'ENGAGEMENT »

*Hommage de Jacques Delors lors de la cérémonie religieuse
pour François Lamoureux, le 30 août 2006 à Andernos-les-Bains*

François repose ici, à Andernos-les-Bains, là d'où il vient, où il a passé son enfance et sa scolarité, où est implantée sa famille dont la magnifique devise est « un esprit de résistance à la fatalité et un goût pour l'engagement ». Il est là, lui, le marin, l'amoureux de la mer, le défenseur des milieux naturels, et notamment de ce site des Quinconces Saint Brice.

Il revient après avoir parcouru un itinéraire extraordinaire au service de ses idéaux. Toutes les actions qu'il a menées, toutes les responsabilités qu'il a assumées me conduiraient à une esquisse des chapitres d'un livre, d'un livre que nous voudrions lui dédier, tout d'abord par sa valeur exemplaire pour tous ces jeunes qui s'interrogent ou cherchent un sens à leur vie.

Je préfère vous livrer — au travers de quelques faits parmi d'autres — quelques impressions fortes sur la personnalité de François Lamoureux.

Un prince de l'intelligence mise au service des objectifs poursuivis, avec la forte rigueur du juriste. Quel privilège de lui soumettre une question, une idée, un défi et de voir avec quelle lucidité, il s'en inspire pour aller jusqu'au bout des ressources précisément de l'intelligence.

Nous évoquions souvent, en nous pénétrant de l'inspiration des pères

de l'Europe, l'itinéraire et les idées de Hannah Arendt, une de nos références en matière de philosophie politique. Et c'est elle précisément qui m'a fourni l'illustration la plus vraie de l'intelligence de François Lamoureux. Je la cite : « La manifestation de la pensée n'est pas la connaissance ; c'est l'aptitude à dire ce qui est juste et ce qui est injuste, ce qui est beau et ce qui est laid. »

À ce titre, François a été de toutes les aventures politiques et intellectuelles que Pascal Lamy et moi avons menées. Non seulement les avancées réalisées dans la construction européenne, mais aussi les longs échanges menés en parallèle avec d'autres compagnons de route. C'était la leçon tirée d'un très proche collaborateur de Jean Monnet, Max Kohnstamm qui aimait tant la fréquentation de François et le sollicitait sans cesse. Avec d'autres, ils ont d'ailleurs publié en 1996, sous le titre du Club de Florence, un essai sur « l'Europe, l'impossible *statu quo* ». Et je recommande à tous ceux que la perspective européenne intéresse ou inquiète, la lecture de ces analyses et réflexions dont la lucidité et l'actualité sont frappantes.

Comment faisait-il, François, pour multiplier les chantiers de sa réflexion et saisir toutes les ouvertures à faire ? Au prix d'un effort physique et intellectuel

même au-delà des limites normales, au mépris des rythmes de l'horloge humaine.

Ses qualités avaient été remarquées, dès son arrivée à la Commission, en 1978, par Émile Noël, secrétaire général de l'institution, une référence pour nous tous. Le diplômé universitaire entra par la grande porte et fut très vite au cœur de la fabrique de la construction européenne. Titulaire d'un doctorat d'État, il avait — était-ce une prémonition — choisi de traiter, dans sa thèse, de « l'application du droit constitutionnel international par les juridictions françaises ».

Juriste rigoureux, amoureux — comme il le disait lui-même — de la jurisprudence européenne, animateur d'équipes, François s'engagera avec nous à partir de fin 1984 et sera un des maîtres d'œuvre de la relance de la construction européenne, dans toutes ses dimensions.

Vous pardonnerez à mes équipiers et à moi-même d'avoir un faible pour le traité de l'Acte Unique dont, au surplus, le titre est incompréhensible pour le citoyen éclairé. La créativité de François fit merveille pour que toutes les dimensions de notre projet fussent traitées : l'économique, le social, le monétaire, l'environnement. Ce ne fut pas sans difficultés, ni coups de théâtre, notamment à la veille des réunions de ceux qui décident, les chefs d'État et de gouvernement réunis en Conseil européen. Mais François était là avec tous ses trésors cachés. Et c'est ainsi que nous pouvions parer les coups, rappeler les faits passés et si besoin était, contre-attaquer. Ce fut décisif, à Milan en juin 1985, pour mettre sur les rails ce traité de l'Acte Unique.

Je pourrais multiplier ses faits d'armes, car construire une Europe unie, puissante et généreuse à la fois, c'est un combat d'idées, un combat politique, une confrontation permanente avec les pays membres... et aussi les collègues de la Commission.

C'est ainsi qu'à partir de 1994, il fut en charge de la politique industrielle, puis dirigea le cabinet de Mme Edith Cresson, commissaire à la Recherche, à l'Éducation et à la Formation, pour ensuite s'occuper, à partir de 1996 et jusqu'en 1999, de l'immense chantier qui devait mener à l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux pays. À cette fin, il eut le mérite de mettre en branle des équipes pluridisciplinaires et faire avancer décisivement le processus jusqu'en 1999.

D'autres tâches lui furent confiées : les Transports, puis l'Énergie dans un climat de grande complexité avec le commissaire en charge, Loyola de Palacio. Avec, comme il me l'avouait lui-même, une grande satisfaction avec le programme Galileo de navigation par satellite, dont on peut dire que sans son obstination et sans sa capacité de synthèse, il n'aurait pas vu le jour. Mais aussi, une grande déception que chacun pourra comprendre, alors que flambent les prix du pétrole, une politique européenne de l'énergie qui fait si cruellement défaut et pour laquelle il a tant combattu et tant proposé.

Car François Lamoureux était aussi un inventeur d'avenir, comme le montrent les deux exemples que je viens de citer. C'est aussi pourquoi il accepta, sans ignorer les périls pour lui-même et pour la Commission, de présider un

groupe de travail auquel le Président de la Commission, Romano Prodi, avait donné mandat, en 2002, de réfléchir sur la réforme nécessaire des institutions européennes. Ainsi fut rédigé le projet de Constitution européenne dénommé Pénélope, ressenti comme dérangeant par la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing et par de nombreux États membres.

Une fois de plus, François Lamoureux prenait des risques. Et rien ne m'empêchera de penser qu'il a payé pour cela. En faisant allusion, un instant, pas plus, à ceux qui l'ont, à cette occasion, catalogué, voire stigmatisé, je proposerai cette phrase du philosophe Alain : « L'esprit n'est jamais bien vu. Par de petites raisons ; l'esprit ne respecte rien, l'esprit se moque ; on ne peut s'amuser de lui sans le craindre. »

Quel esprit que celui de François, mis au service d'un militantisme dont les valeurs ne pouvaient se limiter à l'action européenne. Très jeune, il prit des responsabilités dans la Fédération Socialiste de la Gironde. Plus tard, il répondit à l'appel d'Edith Cresson, nommée premier ministre en 1991. Je ne me sentis pas le courage d'insister pour qu'il reste avec nous, à la Commission. Et il fit du bon travail durant cette courte période apportant sa compétence, ses méthodes de travail et l'incontournable dimension européenne de toute action nationale.

L'infatigable militant, toujours en quête de l'innovation qui permettra une percée pour l'Europe, toujours en osmose avec l'évolution du droit en Europe, toujours

présent en cœur et en esprit au sein du combat politique qui était le sien.

Un caractère rugueux, certains le disent, et je les entends. Mais comment en oublier mon expérience personnelle de rencontres pour le travail et hors du travail, avec une personne si affectueuse, j'allais dire si tendre à travers son regard. Des moments privilégiés de ma vie.

Je voulais vous le dire, sans pudeur mais avec beaucoup d'émotion, à vous notamment Julie, Jérôme, Bénédicte, Paul-Adrien, Aurélien, Christine. Les adultes savent tout ce que je viens de rappeler. Et ils le gardent dans leur cœur. Mais les deux plus jeunes vont aussi apprendre à connaître cette vie. Ce qui explique ma résolution de transmettre à tous le témoignage de mon admiration et de mon affection pour un homme exceptionnel.

■ *Jacques Delors*

FRANÇOIS, L'INDISPENSABLE

Témoignage de Bruno Dethomas, ancien porte-parole de la Commission européenne

Lorsque je suis arrivé à Bruxelles, un lundi d'octobre 1988, pour devenir porte-parole de Jacques Delors — en ayant quitté le journal *Le Monde* le vendredi soir précédent —, les rapports de force et d'influence dans le cabinet étaient bien installés.

À Pascal Lamy le leadership sur le « commando », et il fallait un esprit de commando pour tenir cette institution plurinationale, pluri-politique et pluri-linguistique avec une dizaine de collaborateurs. Pascal ne s'en cachait pas : puisque Delors préférait les idées et la stratégie au management, il fallait que quelqu'un gère la maison ; ce qui ne l'empêchait pas d'être un brillant *"sparring partner"* intellectuel du Président, notamment dans les réunions matinales quotidiennes que nous avions à trois.

À François Lamoureux le règne incontesté sur les questions institutionnelles, si importantes pour faire avancer les choses dans une communauté de droit. Cette place, François se l'était faite tout seul, lui qui n'était ni originaire du cabinet Delors aux Finances, comme Pascal Lamy ou Jérôme Vignon, ni comme eux énarque ou polytechnicien. « Vrai » fonctionnaire européen, il était entré par concours au service juridique de la Commission et y avait été remarqué par Émile Noël, le remarquable et tout puissant Secrétaire général de 1958 à 1987. Il s'était imposé

par une capacité de travail hors norme, un caractère bien trempé et deux qualités qu'on trouve rarement réunies en une seule personne : une compétence juridique de haut niveau et une imagination fertile. Delors ne dit pas autre chose lorsqu'il écrit dans ses *Mémoires*¹ que François était « un esprit imaginatif et ouvert, à la compétence exceptionnelle en matière institutionnelle », ce qui le rendait « indispensable ».

N'était-il pas dans la réunion très restreinte qui avait choisi, en 1985, « l'Objectif 92 » qui allait relancer l'Europe ? N'avait-il pas sorti de la grosse serviette qui ne le quittait jamais les deux plans Fouchet qui avaient permis à Delors de déjouer, à la veille du Conseil européen de Milan en 1985, une initiative de Jacques Attali et de Horst Telschnik, un collaborateur du Chancelier Kohl, pour marginaliser la Commission ? N'avait-il pas trouvé, dans la nuit de ce Conseil de Milan, avec le Commissaire italien Natali, l'argument juridique qui allait permettre à Bettino Craxi, le président du Conseil italien qui, à ce titre, présidait la réunion, de faire voter le Conseil européen pour la première fois, au grand dam de Margaret Thatcher et des dirigeants danois et grec qui hurlèrent au « coup d'état » ? Il s'agissait de convoquer la conférence intergouvernementale qui allait aboutir à l'Acte unique européen,

1. Jacques Delors avec Jean-Louis Arnaud, *Mémoires*, Plon, 2004

pendant institutionnel du Livre blanc sur l'Objectif 92.

L'Acte unique, cela a été la grande affaire de François. Car il a été la cheville ouvrière et l'inspirateur du groupe de travail mis en place par Delors pour préparer la contribution de la Commission sur ce nouveau traité adopté en 1986. L'ancien président de la Commission n'a cessé de dire, depuis lors, que l'Acte unique, qui tenait son nom du maintien de l'unicité du processus quand certains États rêvaient de dissocier le marché intérieur — communautaire — de la codification de la coopération politique — intergouvernementale —, était son traité préféré. Inspiré à 90% par les travaux de la Commission, et donc moins que d'autres traités le résultat de compromis parfois boiteux, l'Acte unique était un traité simple, « sans graisse », court et, écrit Delors, « ne se prêtant pas à des controverses sur sa portée et son interprétation ». Par une large extension de la majorité qualifiée, par des pouvoirs accrus accordés au Parlement européen avec notamment le développement de la co-décision et par la mise en place de politiques communes, ce traité permettait, selon Delors, « une dialectique subtile entre compétition, coopération et solidarité ».

Je dis que cela fut sa grande affaire, car deux autres tentatives institutionnelles qu'il eut à inspirer eurent moins de succès. C'est que les États — et pas seulement Margaret Thatcher dont on dit qu'elle ne s'est jamais pardonnée d'avoir signé l'Acte unique — avaient peu goûté la forte montée en puissance de la Commission et son alliance objective avec le Parlement européen dans le triangle institutionnel. C'est dire que le traité de Maastricht,

adopté en décembre 1991, allait voir la revanche des États et que la contribution de la Commission, préparée sous la houlette de François, allait être largement ignorée. Pierre-Yves de Boissieu, brillant diplomate français alors Représentant permanent (et qui finira sa carrière au poste éminent de Secrétaire général du Conseil), avait pris les choses en main avec sa vision gaullienne, donc très intergouvernementale, de la construction européenne et avait réussi à influencer la présidence luxembourgeoise — et notamment le rédacteur du projet de traité Jim Cloos — pourtant traditionnellement communautaire. D'où les trois piliers de Maastricht — un pilier communautaire pour le marché intérieur et ses politiques d'accompagnement et deux autres piliers, aux procédures différentes, pour la politique étrangère et de sécurité et pour la coopération policière et judiciaire — ce qui fut une défaite pour Delors, et pour François avec lui, même si le déclenchement de la troisième phase de l'Union économique et monétaire marquait un grand pas pour l'intégration.

La dernière tentative institutionnelle de François, celle qui lui tenait peut-être le plus à cœur, fut encore plus décevante pour lui et sans doute l'Union européenne doit-elle s'en mordre les doigts. Après la Déclaration de Laeken sur l'Avenir de l'Union européenne, en décembre 2001, et la convocation d'une Convention qui devait parvenir à la rédaction d'un texte constitutionnel, le président de la Commission Romano Prodi avait créé un groupe de travail, présidé par François, avec pour mission de réfléchir à un avant-projet de traité dénommé Pénélope. Chargé de réformer et simplifier l'acquis

communautaire, François avait orienté les travaux vers une rupture d'avec les traités existants. Il en résultait un texte d'une grande cohérence avec une claire distinction entre fonction exécutive et fonction législative, une impeccable hiérarchie des normes, une simplification du processus de décision avec suppression de l'unanimité à la seule exception de l'adhésion d'un nouveau membre, la nomination du président de la Commission par le Parlement européen à la majorité renforcée, une limitation, dans le projet initial, du nombre de commissaires comme du nombre de juges...

Faible articulation du groupe de travail avec les deux commissaires qui représentaient la Commission à la Convention — Michel Barnier et Antonio Vitorino —, relations exécrables de Romano Prodi avec Valéry Giscard d'Estaing le président de la Convention, absence de stratégie d'influence du président de la Commission, crainte des États que la Commission veuille leur forcer la main vers un chemin trop ambitieux ? Toujours est-il que ce travail, dont Jacques Delors dit qu'il continue de l'inspirer par sa rigueur comme par sa volonté d'alléger et de simplifier les textes tout en restant dans les clous de l'orthodoxie institutionnelle, fut remis comme simple étude de faisabilité. Giscard put alors ironiser sur la répudiation de Pénélope par Ulysse.

Ce texte que François m'avait envoyé à Varsovie, en me demandant de le transmettre à Bronislaw Geremek, n'en continue pas moins d'inspirer. Ainsi lors que Jean-Claude Juncker décide

de distribuer les responsabilités en les organisant autour de vice-présidents travaillant en liaison avec un petit groupe de commissaires, il n'invente rien². Et force est de constater que le Brexit aurait été plus difficile, le retrait étant conditionné dans Pénélope par une procédure qui ne s'enclenchait qu'avec la non-ratification, par un État membre, d'une révision de la Constitution.

Ce rôle intellectuel de François aux côtés de Jacques Delors se poursuivra aussi dans le groupe du Plaza, groupe créé à la fin de la présidence Delors pour alimenter ce dernier en idées nouvelles et qui comprenait des esprits aussi divers que Jean François-Poncet ou Jean-Louis Bourlanges. Je me souviens de l'exaspération de François quand un des membres du cabinet avait utilisé certaines notes de ce groupe pour la rédaction de son — excellent — cours de Sciences Po, ensuite publié. François, qui avait un respect scrupuleux des sources et estimait qu'un travail effectué pour Delors appartenait à Delors, nous avait intimé de ne plus lui adresser la parole, ce que je ne fis pas.

Cette imagination fertile au service d'une construction européenne intransigeante fondée sur la primauté de la méthode communautaire — ce qui le faisait qualifier par certains « d' Ayatollah » — François eut l'opportunité de la mettre au service de tous les postes qui lui furent confiés après le départ de Jacques Delors

² Marine Borchardt, « Une Commission politique grâce à une nouvelle organisation. « Cette fois, c'est différent ». Vraiment ? », Policy Paper n°180, Institut Jacques Delors, 19 décembre 2016

de Bruxelles en janvier 1995. Je n'en donnerai que quelques exemples.

Quand il fut directeur général adjoint en charge de l'Élargissement — seule fonction pour laquelle j'ai dépendu hiérarchiquement de lui pendant quelques mois en 1999 car j'avais été chargé d'aider la Pologne à préparer son adhésion — François imagina, ou en tout cas promut (car on ne sait jamais complètement l'origine d'une bonne idée) le principe des jumelages.

Il était exaspéré — et il n'était pas le seul — par ces nombreux cabinets d'experts qui grenouillaient autour de la Commission pour mettre en œuvre les projets de l'UE dans les pays d'Europe centrale en facturant la journée d'expert à 1000 ou 1200 euros tout en la sous-traitant parfois localement pour le cinquième du prix. D'où l'idée de mettre en concurrence les États membres pour qu'ils envoient dans ces pays en voie d'adhésion des hauts fonctionnaires chargés d'expliquer, pendant un an ou deux, comment dans leur administration on transposait et on mettait en œuvre l'acquis communautaire. C'est l'État hôte qui choisissait, selon le domaine, l'État avec lequel il voulait travailler. Cette expertise, beaucoup moins chère et beaucoup plus efficace que l'expertise privée, car elle créait des liens qui perduraient au-delà du temps de la mission, connut un grand succès. À Varsovie, j'eus jusqu'à 150 de ces conseillers pré-adhésion et, par exemple, la régionalisation de la Pologne, pour préparer le versement des fonds structurels, a été entièrement pilotée par un tandem composé de Jan Olbricht, qui présidait alors la Silésie, et un remarquable

sous-préfet français. Et ce succès ne s'est pas arrêté avec l'élargissement puisque les jumelages sont désormais utilisés dans la politique de voisinage.

Plus tard, quand il fut nommé directeur général Énergie-Transports, ont été lancés nombre de projets destinés à accroître l'indépendance ou l'autonomie de l'Union européenne — une des obsessions de François jusqu'à trouver insupportables les fonctionnaires qui roulaient dans des voitures japonaises — grâce à l'attelage improbable qu'il a formé avec sa commissaire Loyola de Palacio. Cette aristocrate conservatrice espagnole et ce socialiste français rigoriste, grâce à une admiration réciproque et une vraie affection, qui font partie de ces miracles européens, ont été d'une réelle efficacité. N'ont-ils pas ensuite partagé le même destin d'une mort prématurée — elle à 56 ans, lui à 59 — du même vilain crabe ; beaucoup trop tôt, particulièrement pour les deux plus jeunes fils de François.

De cette coopération sont nés des projets emblématiques comme Galileo, le projet européen de système de positionnement par satellites qui pourra être utilisé dans les transports maritimes, aériens ou terrestre, les opérations de secours ou de sauvetage, les travaux publics, la prospection pétrolière, l'agriculture et bien sûr avec sa voiture ou son portable ; le seul des systèmes développés par les grandes puissances qui soit civil, ce qui fait qu'il n'est pas limité dans son utilisation, tout en étant plus précis que le GPS américain. Galileo est entré partiellement en fonction fin 2016, avec bien du retard.

C'est le cas aussi, car, s'il s'agit d'un échec, la vision stratégique était juste, pour Nabucco, projet de gazoduc initié en 2004 pour tenter d'amoinrir une dépendance déjà excessive de l'Union européenne vis-à-vis du gaz russe. Il s'agissait de faire bénéficier l'Europe du sud-est des gaz d'Azerbaïdjan et d'Asie centrale en passant par la Turquie. J'imagine la réaction de François s'il avait été là en 2009 quand l'ENI italienne puis EDF ont rejoint le projet concurrent, South Stream, lancé par Gazprom pour tuer Nabucco. Ironie de l'histoire, les deux projets sont aujourd'hui abandonnés et l'Europe continue de dépendre du gaz russe.

De cette époque date aussi la conscience des Européens de leur dépendance énergétique commune et des premières mesures pour y remédier, une évolution des esprits qui amènera quelques années plus tard Jacques Delors à proposer une Communauté européenne de l'Énergie.

Dans une réunion des directeurs généraux, au président Barroso qui leur demandait de ne plus légiférer, François avait été le seul à répondre que c'était pourtant là la mission de la Commission. Est-ce ce qui a amené Barroso à bloquer la nomination de François comme directeur général Science-Recherche, pourtant acceptée par le commissaire en charge, le slovène Janez Potocnik ? Ce ne serait qu'un exemple de plus de l'absence de vision et du sectarisme de l'ancien premier ministre portugais .

Et puis il y a l'ami. Permettez-moi d'abord d'affirmer que si certains le trouvaient trop abrupte, ses plus proches collaborateurs le suivaient avec passion, convaincus de travailler vraiment à la construction de l'Europe. Et que dire de ces interminables discussions sur la France ou sur l'Europe — il m'a dit un jour : « je ne serai jamais le François Fontaine de Delors »³ — dans nos rares moments de loisir, le plus souvent autour d'un plateau d'huîtres Chez François, place Sainte Catherine, ou dans une brasserie de l'avenue de Suffren à Paris, avec Christine Verger et Jean-Michel Baer, ou, chez lui, autour d'un gratin de fruits de mer dont il avait le secret.

Enfin il y eut cette énorme colère quand j'ai refusé la proposition de Pascal Lamy, devenu en 1999 commissaire au Commerce, de diriger son cabinet. À ses yeux, ce n'était rien d'autre que de la désertion. Il était comme ça, François, intransigeant et parfois excessif. ■ *Bruno Dethomas*

3. François Fontaine fut le directeur de cabinet puis le mémorialiste de Jean Monnet.





1. Synthèse du séminaire « François Lamoureux, architecte de l'Europe »

par Claire David, responsable des Archives de l'Institut Jacques Delors

Trente ans après la mise en place de l'Acte unique européen et alors même que l'idée d'Europe est remise en question, l'Institut Jacques Delors, les Archives historiques de l'Union européenne, Sciences Po Bordeaux et le Centre d'Excellence Jean Monnet ont organisé le 11 juillet 2016 à Bordeaux, un séminaire d'experts sur le thème « François Lamoureux, architecte de l'Europe ».

Ce séminaire, organisé à l'occasion de l'ouverture à la consultation du fonds d'archives François Lamoureux par les Archives historiques de l'Union européenne, a permis d'éclairer comment les actions de François Lamoureux — ancien chef-adjoint du cabinet de la Commission Delors, ancien directeur général aux transports et à l'énergie à la Commission européenne, ainsi que responsable du projet Pénélope — ont contribué à façonner l'Europe que nous connaissons aujourd'hui.

Le débat s'est articulé autour des interventions de Pascal Lamy, président émérite de l'Institut Jacques Delors, David Burigana, professeur associé en histoire des relations internationales à l'Université de Cordoue, Renaud Dehousse, président du Centre d'études européennes de Sciences Po ainsi que Jean-Charles Leygues, directeur général honoraire de la Commission européenne, et a été éclairé par les analyses des experts présents.

La carrière de François Lamoureux débute avant 1985, dans un contexte où la réalité politique européenne se réduisait à l'héritage du Conseil européen de Fontainebleau et la Politique agricole commune. De fait, la capacité d'action des institutions européennes était extrêmement restreinte. L'arrivée de Jacques Delors à la tête de la Commission européenne change la donne. Les nations, représentées par des décideurs politiques forts avec une réelle vision de l'Europe, se rassemblent autour d'une Commission européenne volontaire et engagée pour défendre l'intérêt européen.

1.1. Un homme engagé dans la défense de ses idéaux

François Lamoureux intègre le cabinet de Jacques Delors en 1985 après qu'Émile Noël, secrétaire général de la Commission européenne de 1967 à 1987,

a poussé Pascal Lamy, en charge de constituer l'équipe du nouveau président de la Commission européenne, à s'intéresser au jeune François Lamoureux.

Son potentiel de travail, ses excellentes connaissances juridiques, sa perspicacité avaient en effet été remarqués — avec une certaine réserve du fait de son caractère entier. Pour Pascal Lamy, François Lamoureux était « un peu d'Émile Noël et un peu de Jacques Delors. Il avait d'Émile Noël cette espèce de formidable opiniâtreté, ces convictions de gauches très ancrées, cette foi fédéraliste raisonnée et une sorte de raideur qui donnait à ses actions un côté un peu brutal. De Jacques Delors, François Lamoureux avait la vision, l'ingéniosité. Il pensait qu'un peu d'inventivité pouvait résoudre toutes les situations délicates. »

C'est ce dernier trait de caractère qui explique que François Lamoureux se soit si bien entendu avec Jacques Delors. Sa capacité à décortiquer tous les éléments d'un problème a d'ailleurs amené Jacques Delors à le qualifier de « prince de l'intelligence » (Jean-Charles Leygues).

Pour Renaud Dehousse, François Lamoureux était un juriste « acteur du changement ». Il ne se contentait pas de garantir la bonne application des textes de loi, mais était capable d'adapter le droit aux évolutions de la société.

Cette vision profondément politique du droit était appuyée par une personnalité entière, sans compromission, qui puisait sa force dans une connaissance approfondie des dossiers et une argumentation féroce. Jean-Charles Leygues rappelle ainsi les discussions du déjeuner du jeudi de la Commission européenne qu'il qualifie « d'homériques » et les débats sans fin qui ont pu opposer la culture d'interventionnisme très forte de François Lamoureux à Catherine Day. Renaud Dehousse souligne également les échanges musclés que les négociations de la structuration de l'Union européenne en pilier ont provoqué entre Émile Noël et François Lamoureux.

Au sein du cabinet Delors, François Lamoureux apporte une force d'argumentation et de travail soutenue par une exigence juridique impressionnante. Selon Pascal Lamy, « sa rigueur le poussait à écrire des textes pour l'éternité ».

David Burigana rapporte que les archives de François Lamoureux distillent, elles aussi, des indices probants sur la personnalité de François Lamoureux : les liens très forts qui existaient avec son terroir national et un certain esprit politique français qui a imprégné sa vision de l'Europe communautaire.

PLAZA III



J.J :

loi qui au Conseil
informel des Ministres
des Affaires Étrangères
de l'États de
Drexler en février
1992
9 États
a) fait historique
d'approcher
de leur
c) (1992)

I De quoi parlons-nous ?

- Le traité de l'Union Européenne (~~en vigueur depuis le 1/1/1993~~).
- Le Traité de l'Acte.
- avec 3 piliers :
 - 1 - Économie.
 - 2 - AP. extérieures et D. Jean.
 - 3 - AP. et sécurité et de justice }
(5 domaines intergouvernementaux)

c'est en fait
victoire d'élèves français... selon
si l'hexa (CEFA
de l'Union
de l'Union)

- Deux pays ont obtenu de opter out :

Le Grand Royaume, pour l'UEM et le product social
(collège 11)
d'union 12)

Le Danemark, pour l'UEM, la sécurité et le citoyenneté.

- En revanche, les quatre nouveaux candidats ont accusé

(s'ajoute) l'ensemble de l'Union

Mais trois d'entre eux ont un statut de neutralité
(Autriche - Finlande - Suède).

1.2. Artisan de l'Europe des infrastructures

Pour Pascal Lamy, c'est après le cabinet Delors que François Lamoureux a démontré le plus brillamment sa capacité à projeter une vision politique dans des actions concrètes. L'Europe était un schéma dont il fallait dessiner les lignes directrices. Toutes ses actions étaient dictées par la conviction que l'Europe devait se doter de ses propres infrastructures pour acquérir une existence tangible.

On retrouve notamment cette volonté dans le programme Galiléo, projet porté et incarné par François Lamoureux, système de positionnement par satellite dont il avait conçu l'autonomie de telle sorte qu'il ne soit ni russe ni américain, ce qui à l'époque et en l'état des technologies reflétait une vision extrêmement ambitieuse et porteuse de sens politique.

David Burigana précise que les documents retrouvés dans les archives de François Lamoureux sont des témoins clefs du processus de formation de l'Europe communautaire. Selon les historiens de la technologie, l'Europe est née en se coagulant autour de projets scientifiques qui ont créé des liens entre les Européens en tissant un réseau complexe de machines, de câbles, et d'infrastructures issu de compromis intergouvernementaux. Les institutions européennes se seraient ensuite appuyées sur ces entrelacs pour construire l'Europe communautaire.

Pour David Burigana, la liaison entre l'Europe de la technologie et l'Europe communautaire résulte en partie du projet de réseau transeuropéen de transport et du développement des agences européennes de sécurité initiés par François Lamoureux.

C'est à cette période que les historiens des technologies considèrent que l'Europe des infrastructures à gestion intergouvernementale rejoint l'Europe communautaire à visée politique. Les archives de François Lamoureux permettent de retracer une certaine histoire diplomatique protéiforme qui ne se limite pas aux rapports entre diplomates, mais implique des entrepreneurs, des syndicalistes, des fonctionnaires d'états, des fonctionnaires européens.

Renaud Dehousse souligne lui aussi la participation de François Lamoureux au phénomène de transformation latente de l'action européenne avec la mise en chantier du processus de mappage de l'Union européenne. Afin de répondre aux nouveaux enjeux soulevés par le Marché unique, François Lamoureux a imaginé et mis en œuvre un ensemble de règles au niveau européen et les a dotés d'organes capables de surveiller leurs applications. D'où l'idée de créer un certain nombre de

structures dédiées à la régulation dans un vaste nombre de domaines. La conception de ces agences a soulevé un certain nombre d'objections au sein des institutions communautaires¹, objections basées sur l'observation attentive de la jurisprudence communautaire, et de l'interprétation des traités.

Or François Lamoureux ne s'est pas perdu dans ces méandres téléologiques et a réussi à œuvrer à la mise en place de toute une série d'agences de régulation dans les domaines qui le concernait directement : sécurité maritime, sécurité aérienne, sécurité ferroviaire, etc. Il a ainsi posé un ensemble de jalons qui a permis à la construction européenne de continuer à avancer tout en répondant à des besoins fonctionnels considérables.



1. Voir le Livre blanc sur la gouvernance que Jérôme Vignon a contribué à préparer.

Ci-dessus : Présentation du livre blanc sur la politique européenne des transports par Loyola de Palacio del Valle-Lersundi, vice-présidente de la CE chargée des Relations avec le Parlement européen, des Transports et de l'Énergie, et François Lamoureux, directeur général de la DG Transports et Énergie de la CE, le 27 novembre 2000.

Bruxelles, le 1er août 1991.
FL/sg

Le Cabinet du Président

NOTE POUR LE PRÉSIDENT

Objet : Elargissement
Conséquences Institutionnelles.

Une Communauté élargie - comprenant 22 membres⁽¹⁾ - doit-elle être complètement repensée sur le plan institutionnel ou peut-elle fonctionner efficacement par une adaptation des institutions actuelles de manière à compenser l'alourdissement des processus de décision qui résultera de la présence d'un plus grand nombre d'Etats ?

1. L'opportunité d'un nouveau modèle.

La perspective d'une grande Communauté est généralement assimilée à la nécessité d'une refonte du système institutionnel à partir de deux considérations très différentes : - une Communauté à 20 serait ingouvernable - un élargissement d'une telle ampleur serait l'occasion de doter la Communauté d'une structure fédérale sur le modèle américain ou allemand avec

- un pouvoir exécutif (la Commission deviendrait le gouvernement, le Conseil Européen serait une sorte de Chef d'Etat collectif);
- un pouvoir législatif bicaméral (Parlement et Sénat par transformation du Conseil des Ministres);
- une Cour Constitutionnelle.

Il n'est nullement assuré que ce saut fédéral soit concomitant avec de nouvelles adhésions surtout si elles interviennent "au fil de l'eau". On peut en effet redouter qu'un aménagement des institutions favorise un retour de l'Intergouvernemental plutôt qu'il accentue la méthode communautaire.

(1) Aux 12 sont ajoutés, pour les besoins du raisonnement, les 10 candidats les plus "vraisemblables" : Autriche, Suisse, Norvège, Suède, Finlande, Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Chypre, Malte.

1.3. Architecte de l'Europe institutionnelle

C'est au sein du tout nouveau Cabinet Delors que François Lamoureux se voit chargé en 1985 du dossier de l'Acte unique européen (préparation des quatre libertés sur le marché intérieur, préparation de la dimension institutionnelle, etc.). Il met alors tout en œuvre pour offrir à cette idée les instruments juridiques nécessaires à sa réalisation et crée, selon Pascal Lamy, les outils institutionnels indispensables à la mise en place du Marché unique. Jean-Charles Leygues affirme par ailleurs que François Lamoureux a été l'interface entre la vision politique développée par Jacques Delors (le triptyque Marché intérieur, cohésion économique et sociale et Union économique et monétaire) et les instruments institutionnels nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures.

Jean-Charles Leygues souligne que pour François Lamoureux, le discours politique ne prenait de sens qu'une fois mis en application avec des éléments d'action concrets. Selon cette vision, la construction européenne ne pouvait se faire que par le droit, ou des éléments de comitologie. François Lamoureux a donc œuvré aux procédures encadrant l'exercice des compétences d'exécution de la Commission européenne en lui donnant une réelle force sur la mise en œuvre des réformes institutionnelles et la traduction juridique des normes. La construction de cette base juridique a réellement institutionnalisé le rôle de la Commission européenne dans la définition de la notion d'intérêt européen et a placé cette dernière au centre de l'échiquier européen en lui instillant une force de proposition reconnue.

Cette capacité d'imaginer de nouvelles solutions institutionnelles a également été remarquée durant la présidence néerlandaise et les négociations de Maastricht. Pour Renaud Dehousse, qui a été rapporteur du Club de Florence², l'Europe post-Maastricht, confrontée dans sa construction à des divergences d'opinion sur les questions de fédéralisme, est finalement parvenue à un compromis ambigu et insatisfaisant aussi bien sur le plan fonctionnel que sur le plan des principes. En se penchant sur la question de la structuration de l'Union européenne en pilier, François Lamoureux a apporté le recul nécessaire aux travaux et a œuvré à mettre sur la table des décideurs un rapport qui met en avant les problèmes tout en offrant un certain nombre d'alternatives. Le résultat de cet effort a produit un

² Groupe de travail constitué d'Enrique Baron Crespo, Christopher Bertram, Stanley Crossick, Renaud Dehousse, René Foch, Max Kohntamm, François Lamoureux, Émile Noël et Tommaso Padoa-Schioppa.



COMMISSION EUROPÉENNE

Cabinet d'Edith CRESSON

Le Chef de Cabinet

Bruxelles, le 20 octobre 1995

FL/cm

NOTE POUR LES MEMBRES DU CLUB DE CETONA

Objet : Nom d'auteur du Livre

Ref : Fax de TPS du 18/10/95

1. Je ne suis absolument pas convaincu qu'un nom collectif nuise à la notoriété ou à la diffusion du livre. Loin d'être un handicap, un nom de club peut être porteur. Il y a des précédents dans notre domaine, du Club du Crocodile au Club de Bruges.
2. L'"intelligenstia" française est familière de noms collectifs : Club Jean Moulin, Comité Vauban, Fondation St Simon. C'est même très chic à Paris, à Bruxelles et même à Londres.
3. Je suggère de nous transformer en Club Jean Monnet ou, à défaut, comme le suggère TPS, en Club de Florence.

François LAMOUREUX

ouvrage³, étalon qui permet de mesurer l'action des responsables politiques et qui reste toujours d'actualité — le chapitre sur la différenciation trouve un écho certain avec les récents développements relationnels entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Jean-Charles Leygues attire l'attention sur le fait que la vision européenne de François Lamoureux s'est construite principalement durant les années Delors, au fur et à mesure que l'intégration européenne se renforçait pour finalement s'exprimer noir sur blanc dans le projet Pénélope. Ce projet de Constitution pour l'Union européenne reprend les principes de la méthode communautaire en fournissant des lignes générales dans lesquelles les institutions européennes s'inscriront. Le rôle des institutions est défini et l'articulation de leurs compétences est explicitée de manière à fournir une véritable force d'action pour une Union qui va de l'avant. Jérôme Vignon considère que le rapport Pénélope est un document précieux pour comprendre la vision institutionnelle de François Lamoureux et une référence sur les institutions européennes et leur fonctionnement.

Pour Pascal Lamy, le projet Pénélope a été perçu comme trop entier, porteur d'une intégrité institutionnelle presque effrayante. François Lamoureux avait réussi à articuler ses idées de manière telle qu'il était impossible de rajouter ou de retrancher des éléments sans dénaturer l'ensemble. François Lamoureux avait une conception architecturale des institutions extrêmement claire et précise, mais peu compatible avec ce qui reste de westphalien dans le fonctionnement des institutions européennes : la nécessité d'établir des compromis entre des visions nationales très différentes.

1.4. Un esprit visionnaire

Outre son œuvre dans les domaines du droit et des infrastructures, François Lamoureux a légué à l'Europe un certain nombre de concepts et d'idées phares. Ainsi, selon Michel Jacquot, le concept de subsidiarité est né de discussions informelles entre Pascal Lamy, François Lamoureux et lui-même autour de la politique agricole commune et a été traduit formellement pour la première

3. Club de Florence, Jacques Delors (préface), *L'impossible statu quo*, Paris, Stock, 1996

fois — sans le nommer toutefois — dans le chapitre environnement de l'Acte unique européen.

Pascal Lamy rappelle quant à lui que l'itinéraire des idées en politique est très loin d'être linéaire. Ainsi, François Lamoureux avait consacré beaucoup de réflexions et de travaux à l'idée d'une Union européenne de l'énergie. Ce concept a en quelque sorte ressurgi, huit ans après dans le travail que Jacques Delors a demandé à Notre Europe⁴. Ce travail réalisé entre 2010 et 2015 par l'Institut Jacques Delors a très largement inspiré le projet de transition énergétique et d'Union de l'énergie de la Commission Juncker.

Pour Renaud Dehousse, François Lamoureux a également été précurseur sur la question des rapports complexes que l'Europe entretient avec la sécurité (que ce soit la sécurité internationale ou les exigences de « *safety* »). Avant que l'on commence à s'émouvoir de la mondialisation, des risques qu'elle pouvait faire peser sur Europe et des enjeux sécuritaires soulevés lors référendum de 2005 en France, il était l'un des premiers à avoir vu monter un certain nombre de problèmes fonctionnels. En imposant des règles, la construction de l'Europe rendait difficile la fonction de garant de la sécurité qui est un des fondements même de la légitimité des États. La conclusion qu'il en avait tirée était que cette évolution était dommageable pour la légitimité de l'action publique qu'elle soit nationale ou européenne. Pour lui, la seule façon de faire coïncider la mise en place d'un grand marché et les attentes légitimes des populations en matières de sécurité était que l'Europe devait s'emparer de cette exigence de sécurité : les États devraient pouvoir garder sous contrôle européen les missions de garantie qui leur incombent depuis la naissance de l'État-nation en appliquant le principe de subsidiarité.

Nul doute que les archives de François Lamoureux contiennent encore d'autres pistes à explorer pour améliorer l'Europe de demain.

⁴ Jacques Delors, Jerzy Buzek, « Vers une nouvelle Communauté européenne de l'énergie », Notre Europe, 5 mai 2010 ; Sami Andoura, Jacques Delors, Jean-Arnold Vinois, « De la Communauté Européenne de l'Énergie à l'Union de l'Énergie une proposition politique pour le court et le long terme », Institut Jacques Delors, janvier 2015 (étude *Nouveaux décideurs, nouveaux défis*)

Commission 2005-2010
Un nouveau projet : faire de l'Europe un espace de sécurité

I. Définir un thème mobilisateur

La Commission est au cœur du système institutionnel de l'Union européenne. A ce titre, elle en est le moteur. Cela passe par sa capacité à mobiliser les énergies autour de projets politiques, tels que le grand marché, la monnaie unique, la cohésion et l'élargissement.

Un grand projet :

- doit d'abord développer le sentiment d'appartenance des européens à une Union,
- ensuite, l'action proposée, doit permettre de mobiliser le savoir-faire et l'expertise de la Commission.

Rien ne sert à un Président de la Commission de lancer un thème s'il n'est pas capable de « délivrer » avec les forces qu'on lui a confiées : les services de la Commission. Ceux-ci, après 5 ans d'administration de gestion interne, n'attendent qu'à redevenir une « administration de mission ».

Trop de thèmes creux traduits en objectifs flous et imposés par la mode – tels que « le développement durable », « le modèle de société européen », « l'économie la plus compétitive au monde » - ont brouillé les messages quant à la raison d'être de la Commission et sa capacité à faire avancer la construction européenne.

Deux grands projets politiques butent régulièrement sur des failles institutionnelles qui ne seront pas comblées dans le court terme, même avec l'adoption de la Constitution :

- La politique étrangère : on peut douter de la volonté politique des Etats membres de se doter demain matin d'une politique étrangère. L'unicité des éléments d'une politique couvrant tout le champ des relations extérieures n'est toujours pas acquise. En outre, ce qui se profile malheureusement avec la Constitution (rôle du « Ministre » des Affaires étrangères et place du service diplomatique européen) ne mettra pas la Commission au centre du dispositif.
- La gouvernance économique. La « stratégie de Lisbonne » comprend trop de mesures diverses et dilue la nécessité de donner un gouvernail économique clair à l'Union.

Le grand intérêt de la gouvernance économique pour qu'elle soit perceptible par le citoyen serait de donner une vraie priorité et une avancée significative à l'emploi. Si l'emploi doit être la priorité, force est de



Christine LAMOUREUX

2. Les archives de François Lamoureux

par Christine Lamoureux, veuve de François Lamoureux

Merci Monsieur Hoffmann-Martinet, directeur de Sciences Po Bordeaux de nous recevoir dans votre prestigieuse école et d'être co-organisateur de ce séminaire « François Lamoureux, Architecte de l'Europe ». Merci Pascal Lamy, président émérite de l'institut Jacques Delors et merci à Jean-Charles Leygues, directeur général honoraire de la Commission européenne d'être à l'origine de cette idée. Je salue bien évidemment le président Delors qui ne peut être présent. Merci au Professeur Burigana et au Président Dehousse d'avoir accepté d'intervenir et de vous être déplacés de loin à cet effet. Merci à vous tous de votre présence et particulièrement à ceux qui sont venus de Bruxelles, d'Italie et d'ailleurs pour cette occasion. Je salue Françoise et Philippe Pérusat, ancien maire d'Andernos, la ville de François.

Cela fait exactement 10 ans que François Lamoureux n'est plus. Et il aurait apprécié au plus haut point cette réunion. Vous ne pouviez lui rendre plus bel hommage puisque dans la deuxième partie de sa vie, si courte, il avait décidé de revenir à ses amours de jeunesse c'est à dire d'une part la politique, avec l'ambition de former un tandem avec Alain Rousset et d'autre part d'être professeur. À cet effet, une chaire sur les institutions européennes avait été créée pour lui à la faculté Montesquieu, grâce à Loïc Gard, où il a tenu à donner quelques cours alors qu'il était très malade. Et ses dernières activités, à l'hôpital, ont été consacrées à corriger les thèses de ses « chers » étudiants de l'Institut européen de Parme. Et enfin nous sommes à Bordeaux, ville de son enfance et c'est ici que François avait décidé de vivre et où nous venions d'emménager ; il est mort à Andernos 6 mois plus tard.

François Lamoureux, Architecte de l'Europe. Quand le thème a été choisi, l'heure du Brexit n'avait pas encore sonné, ce qui rend le sujet encore plus brûlant. D'ailleurs après sa disparition, tous les messages que j'ai reçus des Anglais disaient en substance « nous nous respectons et nous estimions malgré nos désaccords permanents et la virulence de François. » Je crois, enfin, pouvoir vous dire sans trahir sa pensée que François, bien qu'il ait œuvré à la DG relations extérieures au processus de l'élargissement, était contre cette Europe trop

élargie et que son mot d'ordre, mot à la mode en ce moment, était précisément subsidiarité sur lequel il a fait un rapport très complet et visionnaire il y a 25 ans.

Ce séminaire est aussi lié à l'ouverture officielle du fonds François Lamoureux élaboré par l'Institut des archives historiques de l'Union européenne à Florence. Je remercie Monsieur Dieter Schlenker, directeur des Archives historiques de l'Union européenne qui nous fait l'honneur de sa présence et je le remercie d'ores et déjà pour l'immense travail effectué pour la constitution de ce fonds.

Si vous le permettez, je voudrais vous raconter une histoire plus privée.

Quand François a quitté la Commission, il est parti avec une centaine de caisses de ses 30 années à la Commission et trois caisses qui renfermaient l'élaboration de « sa » constitution qu'il avait appelée Pénélope et que tout le monde connaît ici. Quand il a appris sa maladie, il a confié les fameuses trois caisses à l'un des corédacteurs de Pénélope avec mission d'en écrire la genèse. Trois années plus tard, rien n'était fait, j'ai donc récupéré ces fameuses caisses et me suis mise en quête de trouver un juriste capable de faire ce travail. Au fur et à mesure de ma quête s'est élaborée l'idée, avec l'accord de nos enfants, Julie, Jérôme, Paul-Adrien et Aurélien de donner toutes ses archives privées. Au bout de quatre ans, je n'avais toujours pas trouvé quand un jour j'ai reçu un coup de fil de Madeleine Noël, veuve d'Émile Noël, secrétaire général ô combien célébré de la Commission et dont les archives sont à l'Institut à Florence

Si je vous raconte cela, c'est que lorsque François est sorti major du concours de la Commission, à l'époque vous deviez accepter un poste dans les deux années suivant le concours au risque de perdre votre statut. Un premier poste, sans intérêt à ses yeux, est proposé à François et chacun reconnaîtra son caractère, il prend le risque de le refuser. Le second proposé est un poste au secrétariat juridique et il aura donc cette formidable opportunité de commencer à travailler à la Commission et d'apprendre auprès d'Émile Noël. Madeleine Noël me met en relation avec Jean-Marie Palayret, directeur des Archives historiques à l'époque, et après un premier contact téléphonique je sais que j'ai enfin trouvé « *the right man at the right place* » et en Italie.

Je demande alors à la Commission européenne de me rendre les 100 caisses et grâce à Catherine Day, alors secrétaire générale de la Commission et ancienne collaboratrice de François, à qui je tiens à exprimer ma très grande reconnaissance et sans laquelle rien n'aurait été possible, 70 000 documents seront examinés en trois mois et une grande partie sera transférée grâce à sa volonté

à Florence. Ce qui a contrario veut dire qu'en 5 ans, aucune des 100 caisses n'avaient été ouvertes à la Commission européenne, que tout ça était dans un sous-sol et qu'heureusement à l'époque, Catherine Day avait la tutelle des archives ; autrement, jamais on ne m'aurait rendu quoi que ce soit. Et la commission a bien voulu les envoyer à l'Institut des archives historiques à la condition de respecter l'application de la règle des 30 ans (rien ne peut être divulgué avant 30 ans !). J'ai accepté cette condition en espérant que l'on y dérogerait à chaque demande d'étudiant ou de chercheur !

Suivront trois années de travail acharné sous la conduite de Catherine Previti, archiviste en chef et de cinq collaborateurs-archivistes qui permettront de constituer ce fonds. Je voudrais vraiment dire toute ma reconnaissance à Jean-Marie Palayret et toute mon admiration à Catherine Previti, qui ne peut être présente aujourd'hui et qui a réalisé un travail immense. Ainsi l'œuvre, si vous me le permettez, de François pourra être une source de réflexion pour les chercheurs et les étudiants, ce qui aurait été son vœu le plus cher plutôt que de croupir dans les caves de la Commission.

Je voudrais rappeler à l'occasion de cet hommage anniversaire de 10 ans de la disparition de François, la disparition la même année de sa sœur, Catherine, et la disparition 6 mois plus tard de la commissaire Loyola de Palacio avec laquelle François a formé « ce couple improbable », selon la désormais célèbre formule de Pascal Lamy dans ce si bel article du *Monde*.

Ainsi à Florence, à travers leurs archives, François retrouve Émile Noël et Jacques Delors qui a également donné ses archives numérisées à Florence.

La boucle est bouclée et avec toute cette matière c'est désormais à toi Aurélien, qui avais 9 ans à l'époque et qui aujourd'hui t'investis dans la politique et es étudiant en sciences politiques à Montréal et à vous, étudiants en Master de carrière européenne à Sciences Po Bordeaux, de prendre le relais.

DERRIÈRE L'HOMMAGE, LE RÈGLEMENT DE COMPTES

Hommage d'Arnaud Leparmentier paru dans Le Monde le 2 septembre 2006

« Peu connu du grand public ». Parfois paraissent des nécrologies inattendues d'hommes de l'ombre dont il fut peu question dans les médias ; et dont le lecteur apprend souvent l'existence le jour où celle-ci se termine.

Ainsi en est-il de François Lamoureux, ancien directeur général à la Commission européenne, mort samedi 26 août. « Vous ne le connaissiez pas », écrit sur son blog le correspondant de *Libération* à Bruxelles, Jean Quatremer, et pourtant, poursuit-il, « c'est une page de l'histoire de l'Union européenne qui se tourne ».

Les Echos, La Tribune, Le Figaro, France Info, mais aussi les quotidiens espagnols *El Pais* et *El Mundo* y sont allés de leur hommage. Pour *Le Monde*, c'est l'ancien commissaire européen Pascal Lamy qui a pris la plume, dans l'édition du 29 août. Tous ont profité de cet hommage pour saluer l'Europe de Jacques Delors — dont François Lamoureux fut un proche collaborateur.

Mais cette avalanche d'hommages a aussi été l'occasion d'un règlement de comptes entre Européens d'hier et d'aujourd'hui, pour déplorer l'enlisement de l'Europe et de la Commission européenne. Ou comment une « nécro », exercice journalistique classique, peut devenir un papier politique...

Le jour de la mort de François Lamoureux, José Manuel Barroso, président de la

Commission européenne, a salué, dans un communiqué à l'Agence France-Presse, « son intelligence, son sens de la vision et sa ténacité exemplaires ».

Le commissaire français Jacques Barrot, ex-supérieur de François Lamoureux, a évoqué un « grand serviteur de l'Europe ». Appuyés par le Quai d'Orsay, les deux hommes avaient pourtant décidé, fin 2005, de mettre au placard ce fonctionnaire, parti ensuite en pré-retraite.

Dans sa « nécro » publiée par *Le Monde*, Pascal Lamy remet les choses au clair : « Voici moins d'un an, ses nouveaux supérieurs à la Commission européenne lui avaient signifié son congé. En lui faisant comprendre, rapportait-il bougon, qu'il n'y avait désormais plus de place à Bruxelles pour des pionniers ou des vétérans de sa trempe », écrit l'ancien chef du cabinet de Jacques Delors.

Les blogs permettent de s'exprimer encore plus vertement. « On attend avec intérêt les larmes de crocodile que ne manquera pas de verser Barroso », attaque Jean Quatremer dans son blog, accusant M. Barroso de s'être « débarrassé d'un gêneur qui n'a jamais hésité à faire connaître ses désaccords, ce qui a effrayé beaucoup de nouveaux commissaires qui n'avaient aucune envie de se faire envoyer en plein visage leur médiocrité et leur manque de courage ».

Lors de l'éviction de François Lamoureux, la presse anglo-saxonne avait fêté la « victoire » de l'Europe anglaise. Jeudi, le quotidien des affaires britannique *Financial Times* confirme le diagnostic dans un article en page 2 : « Le héros-culte qui avait fini par nager à contre-courant », écrit George Parker.

La disparition de François Lamoureux a aussi permis de lever un pan de voile sur les relations ambivalentes qu'entretiennent la Commission et la presse, à Bruxelles. « Europolitique a perdu un ami », affirme la lettre confidentielle de Bruxelles. Longtemps, journalistes et fonctionnaires se rendirent dans la capitale belge pour bâtir ensemble l'Europe : ce fut le cas du correspondant du *Monde* Philippe Lemaitre, en poste de 1966 à 2001, ou de Marc Paolini, correspondant de *La Tribune*, qui se revendiquait comme « militant de la cause européenne ».

Les journalistes accrédités auprès des institutions européennes titillaient peu la Commission : ils s'alliaient pour faire progresser l'idée fédérale européenne dans les capitales et les opinions publiques. Quitte, parfois, à faire ensemble quelques « coups ».

C'est ainsi François Lamoureux — on peut le révéler aujourd'hui — qui permit au *Monde* de publier en avant-première, en décembre 2002, avant que les commissaires en débattent, un projet secret de Constitution européenne d'inspiration fédérale, baptisé Pénélope, qu'il avait rédigé. L'Italien Mario Monti en fut si agacé qu'il quitta la salle, tandis que Valéry Giscard d'Estaing torpilla un texte qui faisait concurrence à son propre projet. On connaît la suite...

La situation avait commencé à se retourner lorsque la presse s'est alliée au Parlement européen pour faire tomber la Commission Santer, en 1999, lors de l'affaire Cresson, qui avait embauché, hors des règles, son dentiste... Cette crise de confiance marqua le début de la fin des relations incestueuses entre la Commission et la salle de presse bruxelloise. Une sorte de normalisation, signe peut-être que la construction européenne arrivait à maturité. ■ *Arnaud Leparmentier*



MON PÈRE, FRANÇOIS LAMOUREUX

*Témoignages de Paul-Adrien, Aurélien, Julie et Jérôme Lamoureux,
enfants de François Lamoureux*

Malgré son travail incessant, mon père trouvait le temps de nous emmener dans la forêt le dimanche pendant l'année, et l'été en bateau sur son bassin préféré. J'étais toujours impressionné quand je l'accompagnais dans son bureau le weekend avec notre chien, Yroko.

Je suis né en 1992, l'année de l'Acte unique, une des contributions les plus importantes portées par mon père dans l'Europe d'aujourd'hui.

Mon père est mort peu de jours avant mon entrée en troisième. Au programme cette année-là, la construction européenne et tous les apports de mon père à celle-ci. Mais il n'était plus là pour me raconter l'histoire de l'Europe. J'ai compris après sa mort pourquoi je l'avais peu vu enfant. Je me souviens de l'aventure Galileo et la promesse de mon père que j'aurais le premier portable relié au système GPS Galileo et Yroko, notre chien, la première puce.

Je suis très fier qu'un fonds des archives de François Lamoureux existe désormais à l'Institut des archives de l'Union européenne à Florence et je souhaite remercier toutes les personnes qui ont permis sa réalisation.

■ *Paul-Adrien Lamoureux, étudiant en master HEC Entrepreneurs*

Papa, un homme d'idées et de convictions qui aimait profondément la vie, sa famille, la mer, les livres, le vin de Bordeaux, les chansons, les arbres et les jardins.

Un homme courageux et déterminé au caractère fort et parfois épouvantable mais si exceptionnel.

Un homme qui ne laissait personne indifférent.

Un Européen convaincu, fier d'avoir participé à la construction d'une Europe forte à l'époque où elle avait une véritable ambition, à l'époque où elle était en marche.

Un bourreau de travail et un meneur d'hommes.

Un éternel combattant qui n'a jamais baissé les bras.

L'homme au cigarillo coupé en deux et à la répartie cinglante.

Un père extraordinaire qui nous a appris les vraies et belles valeurs de la vie et que j'aime profondément.

■ *Julie Lamoureux*

Je remercie toutes les personnes qui ont pris la peine de venir à ce séminaire. Ce fut un moment unique pour moi où j'ai pu apprendre énormément de choses sur mon père. C'est formidable que dix ans après sa mort, il existe un fonds d'archives et que se tienne ce séminaire sur lui. C'est très important pour moi car je vais pouvoir étudier son parcours et sa vie en politique de la meilleure manière.

■ *Aurélien Lamoureux,*
étudiant en sciences politiques à
l'UQAM (Université
du Québec à Montréal)

Je souhaite exprimer en quelques mots ce que j'ai pu ressentir en écoutant les intervenants.

Tout d'abord, le lieu, la ville de Bordeaux, proche du bassin d'Arcachon si cher à François. L'université de Bordeaux aussi où il aurait aimé après la Commission transmettre ses convictions européennes auprès des étudiants qui peuvent en ce moment vouloir s'éloigner de cette belle cause.

Ensuite, venir ici avec mon petit frère Aurélien qui souhaite faire des études de sciences politiques et suivre à sa manière les traces laissées par son père. Quelle joie qu'il puisse entendre cela de la bouche de ceux qui l'ont côtoyé et pour certains été ses amis proches.

Enfin, écouter Pascal Lamy et Jean-Charles Leygues m'a fait revivre cet épisode passionnant du cabinet Delors et replonger dans mes souvenirs bruxellois. J'ai ressenti de nouveau cette impression de dynamisme, de travail et de force qui se dégageait de mon père et de tous ceux qui l'entouraient.

Mon père était un homme reconnu pour ses engagements. Cela été l'occasion, l'espace de quelques heures, de se rappeler cette capacité d'entraînement des autres dont il était naturellement capable.

Merci à tous ceux qui ont pu être présents ou qui ont contribué à l'organisation ce séminaire.

■ *Jérôme Lamoureux,*
directeur de Covéa



FRANÇOIS LAMOUREUX À TRAVERS SES ARCHIVES

Catherine Previti Allaire

François Lamoureux naît en 1946 en Charente. Après une jeunesse passée dans le Sud-Ouest et marquée par la perte précoce de son père médecin ainsi que par sa scolarité à l'École militaire de Sorèze, il étudie dans la capitale où il obtient son diplôme de l'Institut d'études politiques et son doctorat en droit à l'université Paris II. Assistant des professeurs Georges Vedel et Philippe Manin, il revêt par la suite cette fonction à Paris I avant d'enseigner le droit international à l'université de Metz (1971-1978). Major au concours d'entrée à la Commission européenne, il débute en tant qu'administrateur au Secrétariat général où il est chargé des Relations avec le Conseil et de la Coordination intérieure. Au Service juridique (1980-1984), il s'occupe ensuite des dossiers Agriculture et Pêche, se concentrant notamment sur les aides et procédures d'infraction.

En janvier 1985, il entre au cabinet du Président Jacques Delors avec qui il partage des convictions socialistes, fédéralistes et européennes. Les dossiers Concurrence et Sidérurgie lui sont attribués. « Son esprit imaginatif et ouvert » et sa « compétence exceptionnelle en matière institutionnelle »¹ le conduisent de surcroît à exercer une responsabilité majeure dans la relance communautaire promue par la Présidence alors que le projet de traité d'Union

européenne du parlementaire Altiero Spinelli a réveillé les consciences et que le couple Mitterrand-Kohl va de l'avant. Au lendemain du Conseil européen de Fontainebleau, François Lamoureux suit les travaux des Comités Dooge pour les questions institutionnelles et Adonmino pour l'Europe des citoyens. Il contribue ensuite à la rédaction du Livre blanc sur le Marché intérieur, adopté par le Conseil européen de Milan en juin 1985 et à l'élaboration de l'Acte unique dont ledit Livre constitue la pierre angulaire : comme il le rappellera, les travaux menés par un petit groupe de fonctionnaires un dimanche après-midi dans la salle à manger présidentielle du Berlaymont consacrent en particulier le concept de cohésion économique et sociale mais déçoivent aussi le héraut fédéraliste italien qui, face à une maigre arête au lieu d'un poisson, ironise sur un Président jouant le *Vieil Homme et la Mer*. Passé chef adjoint de cabinet (1989-1991), « l'indispensable »² François Lamoureux veille à la coordination des travaux pour l'Objectif 1992. Il assure en outre le lien avec les deux conférences intergouvernementales sur l'Union politique et sur l'Union économique et monétaire auxquelles l'Acte unique a ouvert la voie et qui amèneront au traité sur l'Union européenne. L'instauration de piliers dans les nouveaux domaines de compétence, à l'initiative des États, va toutefois à l'encontre de ses idées.

1. Jacques Delors avec Jean-Louis Arnaud, *Mémoires*, Pion, 2004

2. Ibid.

En septembre 1991, François Lamoureux assume les fonctions de directeur adjoint au cabinet d'Edith Cresson lors de son bref passage à Matignon. Face aux difficultés économiques et alors que la France doit jouer ses cartes dans une nouvelle donne européenne et ratifier le traité de Maastricht, le Premier ministre recrute François Lamoureux, socialiste « depuis Épinay », expert du Grand marché et des questions industrielles, et partisan naturel du « oui » au référendum. Il prend en charge les questions économiques, budgétaires, industrielles et sociales. Ayant réintégré la Commission dès le printemps 1992 comme conseiller juridique principal, la mise en œuvre de la subsidiarité lui est alors confiée. Consigné dans l'article 5 du traité de Maastricht, ce principe fédéraliste vise à alléger le processus de décision en limitant les compétences législatives de l'Union aux niveaux d'intervention les plus pertinents ainsi qu'à garantir sa majeure proximité avec les citoyens.

Fin 1993, François Lamoureux est nommé directeur de la Politique industrielle. Ses travaux s'inscrivent dans le cadre du « Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi » approuvé par le Conseil européen de décembre 1993 et promoteur d'un nouveau modèle de développement aux multiples implications industrielles moyennant la compétitivité, la recherche, l'emploi, les Réseaux transeuropéens ou le chapitre-clé de la Société de l'information. Sur fond de globalisation et de rapides transformations socio-économiques, l'équipe Lamoureux met de ce fait l'accent sur les marchés porteurs à haute valeur ajoutée que sont les technologies de l'information.

Début 1995, sous la Présidence Santer, François Lamoureux est nommé chef de cabinet d'Edith Cresson, nouveau commissaire à la Recherche, à l'Éducation et à la Formation. Il s'attèle alors à des thématiques dont il souligne à nouveau l'utilité pour la politique industrielle : le développement du savoir (Recherche et Éducation) ainsi que du savoir-faire (Formation) concourt en effet à la réussite du « Livre blanc ».

Fin 1995, François Lamoureux est promu directeur général adjoint des Relations extérieures où il prend la tête de la DGI A chargée des Relations avec l'Europe et les Nouveaux États Indépendants. Suite à la chute du Mur de Berlin puis à l'effondrement de l'Union soviétique, il se trouve confronté à la gestion des mutations géopolitiques qui s'ensuivent. Dès 1996, il préside le Groupe interservices « Élargissement ». Ses travaux aboutiront à « l'Agenda 2000 » destiné à offrir une vision cohérente du futur de l'Union au seul du XXI^e siècle, propre au renforcement de ses politiques et au défi de l'élargissement. Il pilote ensuite la stratégie de pré-adhésion avec les pays d'Europe centrale et orientale. Face aux difficultés suscitées par la transition vers l'économie libérale et les répercussions de la crise financière russe, il réforme les programmes d'aide destinés à favoriser l'économie de marché et l'ancrage démocratique. Sur le front de l'ex-Yougoslavie, ravagée par les guerres de Bosnie (1992-1995) puis du Kosovo (1998-1999), il œuvre à stabiliser, reconstruire et aider le retour des réfugiés ; ou selon l'expression qu'il emprunte à la diplomatie française, à « l'europanisation des Balkans » placés au centre d'un écheveau d'instances internationales. Du

côté de l'Association européenne de libre-échange, il s'enorgueillit enfin des accords signés avec la Suisse en 1999 dont l'un garantit notamment la libre circulation des personnes.

Fin 1999, François Lamoureux est nommé directeur général des Transports avec l'adjonction, en 2000, de l'Énergie. Il forme alors « un couple aussi improbable que soudé et productif » avec la commissaire conservatrice Loyola de Palacio, selon Pascal Lamy. Concernant le dossier de la sécurité nucléaire à l'Est qu'il retrouve, il s'agit d'éviter le scénario de 1986 à Tchernobyl. Poussant à la mise en place d'un marché européen de l'Énergie, voire paneuropéen, il travaille à l'adoption, en novembre 2000, du Livre vert intitulé « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique ». À cet égard, il se fait le paladin d'un développement nucléaire sécurisé et du Dialogue énergétique avec la Russie pour contrebalancer les fournitures pétrolières du Moyen-Orient.

Sur le plan des Transports, il pousse à l'adoption du Livre blanc (septembre 2001) : ces derniers sont un vecteur fondamental de cohésion et du Marché sans frontières où circulent les services, les capitaux mais aussi les individus et les marchandises. L'objectif est de maîtriser leur croissance exponentielle depuis leur libéralisation : rééquilibrage des modes, qualité, efficacité et sécurité sont les mots d'ordre. Une seconde bataille du rail est ainsi engagée pour contrer la suprématie du transport routier, plus dangereux et polluant — il s'agit notamment de respecter les engagements de Kyoto — tandis qu'une Agence ferroviaire européenne voit le jour. Côté mer — François

Lamoureux est un passionné de voile —, la création de l'Agence européenne de sécurité maritime symbolise les avancées obtenues suite aux naufrages des pétroliers « Erika » et « Prestige » (1999-2002). D'autre part, les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, le jour de l'adoption du Livre blanc sur la politique commune des Transports, puis le déclenchement de la guerre d'Irak en 2003, soulignent l'urgence de réguler le trafic aérien et d'assurer sa sécurité. Fin 2003, naissent l'Agence européenne de la sécurité aérienne et le « Ciel unique » tandis qu'une Charte des passagers valorise leurs droits (2004). Trois clés « horizontales » favorisent ces politiques sectorielles : l'intermodalité avec le programme Marco Polo (2003) ; la politique de tarification pour privilégier certains modes ou réseaux (« Eurovignette ») ; le développement des Réseaux transeuropéens. Galileo, système intelligent de positionnement et navigation satellitaire face aux GPS américain et Glonass russe, constitue aussi un fleuron de l'industrie communautaire et de l'action de François Lamoureux.

Tout au long de sa carrière, ce dernier cultive la réflexion institutionnelle. Il participe aux clubs Cetona et Plaza constitués autour de Jacques Delors dès 1993 pour éviter une dérive intergouvernementale et « l'impossible statu quo », puis à la création du think-tank Notre Europe. Au sein de la Commission, il fait partie du Groupe des directeurs généraux sur l'architecture institutionnelle pour une Union élargie (2002) puis guide le groupe restreint de fonctionnaires auquel le Président Romano Prodi, soucieux de la gouvernance européenne,

confie la rédaction d'un projet de traité constitutionnel européen : il s'agit d'alimenter les réflexions de la Convention. François Lamoureux se félicite du retour à la méthode communautaire pour refonder l'architecture institutionnelle et éviter les « replâtrages » opérés par les traditionnels traités. A compétences constantes, le document Pénélope vise à répondre au triptyque de Laeken : « unifier, simplifier et démocratiser ». Prouesse d'une centaine d'articles, ce livre de poche que François Lamoureux veut à l'instar du Petit Livre rouge ou d'une Bible, est prudemment qualifié d'étude technique ou de faisabilité. Il est toutefois accueilli diversement au sein de la Commission en décembre 2002 ; les difficultés tactiques de sa présentation à la Convention et à la presse font également que « ce travail monumental fut écarté pour excès d'ambition fédéraliste, même si les spécialistes lui reconnaissent aujourd'hui la précision, la cohérence et la puissance qui ont manqué au projet de traité constitutionnel »³ rédigé sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Jacques Delors écrira également son regret face à l'abandon d'une œuvre de référence pour « l'orthodoxie institutionnelle ». Au soir de sa vie en 2005 et à la veille du traité de Lisbonne (2007) où il ne pourra mesurer son apport, François Lamoureux assiste à l'échec du référendum sur le texte d'une Convention dont il craignait les « allures de CIG », propres à coaliser Européens et eurosceptiques.

Interprétant son affectation, en janvier 2006, par la présidence conservatrice de Jose Manuel Barroso au Secrétariat général comme une relégation et affecté par la remise en cause de certaines orientations de sa politique des Transports (priorité du rail, développement durable...), l'homme au franc-parler, « à la personnalité rugueuse [et] aux convictions profondes »⁴ préfère retourner à sa carrière universitaire, à Bordeaux. La maladie l'emporte dès août 2006, à seulement 59 ans.

3. Voir « Gagner la haute mer », hommage de Pascal Lamy, paru dans *Le Monde* le 28 août 2006 et reproduit en page 98 de ce recueil.

4. Ibid.



3. La rigueur et la vigueur d'un esprit européen

par Pascal Lamy, président emeritus de l'Institut Jacques Delors, ancien directeur de cabinet de Jacques Delors à la Commission européenne

Merci Christine, merci à vous Vincent Hoffmann-Martinot de nous accueillir pour cette séance qu'il me revient d'introduire. Nous avons perçu l'émotion de Christine et nous la partageons. Quelques mots pour introduire notre discussion. Que chacun sache ici que François fut pour moi d'abord une découverte ensuite un collaborateur, ensuite un adjoint et enfin, et c'est probablement le plus important, un ami.

Dans mon souvenir, il est évidemment très étroitement associé à ma première vie à Bruxelles, celle que j'ai passé auprès de Jacques Delors et, pendant une partie de cette vie, à côté d'un autre personnage qui était Émile Noël. Quand j'ai réfléchi à ce que j'allais dire de François, finalement, j'ai pensé que François c'était un peu d'Émile Noël et un peu de Jacques Delors. Il avait d'Émile Noël cette formidable opiniâtreté, ces convictions de gauche très ancrées, cette foi fédéraliste, mais dont je dirais qu'elle était raisonnée, calculée, élaborée, sophistiquée. Il avait aussi en commun avec Émile Noël une sorte de raideur qui, de temps en temps, donnait à ses attitudes, à ses propos, un côté un peu brutal. Et je sais de quoi je parle, c'est un trait dont on m'a moi-même souvent affublé.

Il y avait de l'Émile Noël chez François et c'est d'ailleurs Émile Noël qui me l'a présenté au moment ou dans les 6 mois qui ont précédé l'arrivée de Jacques Delors à la tête de la Commission en mai 1985, j'avais été chargé de constituer son équipe. J'avais fait ce travail de chasseur de tête en mêlant dans le cabinet des gens qui avaient déjà travaillé avec Delors – dont certains sont ici, en la personne de Jérôme Vignon – et des gens qui étaient dans les cadres de la Commission – il y en a d'autres ici cet après-midi et je les remercie d'être venus pour cette circonstance.

Émile m'avait présenté François et l'avait beaucoup poussé. François était parmi les chevaux de l'écurie Noël – l'écurie Noël à l'époque comptait beaucoup. Quand on était dans les petits papiers de Noël, les carrières démarraient plus vite et se déroulaient souvent mieux que quand ce n'était pas le cas. Et François avait conquis Émile qui avait néanmoins compris que de temps en temps, il fallait lui raccourcir un peu la bride. Il me l'avait décrit comme un homme à fort potentiel, qui travaille énormément, un excellent juriste qui a beaucoup de qualités, mais, m'avait-il dit, « il faudra lui tenir la bride un peu courte de temps en temps ».

Donc il y a du Noël, et il y a aussi évidemment du Delors chez François, car Émile dont il est inutile de rappeler la détermination, l'intelligence et la perspicacité, avait parfois tendance à faire ses coups en douce. Ça n'était pas le cas de François, ça n'était pas le cas de Delors. François comme Delors était quelqu'un qui était mû par des idées, qui pensait finalement qu'il n'y avait aucun problème, aucune situation qu'un peu d'inventivité, un peu d'imagination, un peu de créativité ne pouvait pas résoudre. Cette caractéristique a déjà été évoquée dans le cadre de la « méthode Delors » que j'ai brièvement décrite dans ce petit papier que vous avez dans votre dossier et qui a été publié l'année dernière par l'Institut Jacques Delors sous le vocable accrocheur « Les secrets de fabrication de la Commission Delors ».⁵

Ça c'est le souvenir de François dans l'ère Delors. Il y a évidemment, et Christine en parlait il y a un instant, le souvenir de François comme ami, le François d'Andernos, le marin, celui qui s'est battu parfois comme un chien, parfois comme un lion pour préserver les attraits environnementaux du bassin d'Arcachon. Il était d'ailleurs connu à Andernos pour ce militantisme qui avait succédé à d'autres. Et c'est vrai que c'était son endroit. C'était là qu'il avait décidé qu'il était chez lui, c'était là qu'il partait en mer et c'est d'ailleurs là que s'est fait ce fameux tour il y a dix ans. Sa dernière sortie en bateau. Circonstance extrêmement émouvante, car et lui et moi, Christine s'en souviendra sans doute, de même que ses enfants, nous savions à ce moment-là que c'était sa dernière sortie sur ce bassin sur lequel il avait tant de fois navigué.

Architecte de l'Europe, c'est le titre que nous avons voulu donner à la séance d'aujourd'hui, j'ajouterai pour être complet aussi, ingénieur de l'Europe. Il y avait

⁵ Pascal Lamy, « Les Commissions Delors et leurs secrets de fabrication », Tribune, Institut Jacques Delors, 11 février 2016

évidemment chez François ce côté architecte et c'était dans sa compétence, dans sa vision, dans ses activités institutionnelles que c'était le plus clair. François possédait des connaissances juridiques constitutionnelles et institutionnelles que je n'ai jamais rencontrées par la suite. À la fois de la matrice intellectuelle mais aussi des équilibres institutionnels qui petit à petit ont été mis en place dans la vision que les pères fondateurs en avaient. Il avait de cette matrice une connaissance historique, si je puis dire intime. Il était de ceux que cette matrice avait complètement inspirés et, là encore, la parenté avec Émile Noël ne peut que me venir à l'esprit. Mais Émile Noël n'était pas juriste comme François.

Émile Noël était un grand intellectuel, c'était un homme extrêmement cultivé. Mais, c'était plutôt un tempérament littéraire alors que François possédait cette rigueur qui consiste à écrire des textes en pensant qu'on les écrit pour l'éternité ce qui donne parfois un peu de difficulté à l'écriture, mais qui généralement produit des résultats qui tiennent et la route et le temps.

Je crois que cette vision de François en matière institutionnelle, cette vision d'architecte institutionnel, c'est probablement au moment de l'Acte unique, qu'elle a été la plus profitable. Qu'elle a vraiment produit un fruit entre le projet qui était celui du grand Marché intérieur, que Delors avait fait adopter au Conseil européen de Milan, et la réalisation d'un outil, d'un instrument, d'une ingénierie institutionnelle qui était nécessaire à la réalisation de ce projet. Il n'est pas très difficile de démontrer que si l'on voulait réaliser le Marché intérieur, même à cette échéance et à l'époque 1985-1992, alors il fallait changer les modes de fonctionnement des institutions communautaires pour parvenir à l'achèvement du Marché intérieur. Je me souviens que François et Jacques Delors avaient conçu cet Acte unique dans la filiation de ce qu'avait été la CECA. C'était un peu la même idée : un projet, quelque chose de concret à construire qui allait faire avancer l'intégration, et pour ce faire, la nécessité d'une nouvelle motorisation institutionnelle qui n'était pas justifiée par je ne sais quel rêve d'avenir ou par je ne sais quelle théorie. Et dieu sait qu'il y en a en matière d'institutions européennes ! Mais qui était justifiée par la nécessité de mettre en œuvre un projet qui avait été validé, accepté par la volonté politique du Conseil européen à l'époque.

On peut citer d'autres projets institutionnels de François, je parle de projets institutionnels comme on pourrait parler de projets artistiques — je pense notamment à Pénelope car il n'a pas connu si je puis dire le sort de l'Acte unique

n bilan très encourageant
- La croissance moyenne
- L'absence pour le moment de la demande sociale : la classe sociale est pauvre
- à faire pour l'adoption de la réforme européenne. Et la réforme européenne.

0229

Bruxelles, le 26 Juin 1991.
FL/sg

CONSEIL EUROPEEN DE LUXEMBOURG

28/29 JUN 1991

REALISATION DE L'ACTE UNIQUE

- Rappel que l'Acte Unique est un tout - équilibré : un espace sans frontières mais aussi des politiques d'accompagnement. L'année 1992 en est l'illustration :
 - . dernière année pour la mise en oeuvre du Livre Blanc;
 - . ~~première année du bilan des politiques structurelles.~~
- Tenir les engagements de l'Acte Unique c'est le gage de la crédibilité d'une nouvelle avancée institutionnelle UEM-UP.

I. Marché Intérieur

- Des avancées remarquables.
- Des difficultés persistantes.
- Une mise en oeuvre au niveau national en progrès.

1. Des avancées remarquables

a) Rythme des décisions

- 75 % du programme du Livre Blanc a été décidé (plus de 200 mesures sur 282).
- Il restera pour le second semestre :
 - . au Conseil à adopter un peu moins de 80 directives;
 - . au Parlement à donner 20 avis.

b) Des décisions importantes ont été prises sous la Présidence luxembourgeoise comme l'avait demandé le Conseil européen de Rome.

- Fiscalité Indirecte :

- . accord politique sur les taux de TVA et droits d'accises,

qui, lui, est né et a prospéré. Le projet Pénélope a avorté pour bien des raisons qu'il serait trop long de décrire, en tous cas cet après-midi. En comparaison de Pénélope, ce qui est sorti de la machinerie de la Convention, du projet Giscard était extrêmement pâle. Au contraire, le projet Pénélope était coloré, cohérent, complet, ambitieux et c'est sans doute cette ambition qui a fait peur au Président de la Commission — Romano Prodi et aussi d'ailleurs, à nombre de mes collègues commissaires. Ce projet était en quelques sorte trop beau, trop parfait, trop articulé et, un peu comme François, à prendre ou à laisser.

Le projet de Giscard, on pouvait en prendre un peu, en retirer un peu, en rajouter un peu, en combiner un peu, en mixer un peu, en délayer un peu. Pénélope, ça ne marchait pas, c'était du dur, c'était tellement cohérent, vissé, boulonné, qu'effectivement, on ne l'a pas pris. Et on ne l'a pas pris encore une fois, parce que cette intégrité institutionnelle avait fait peur.

Je pense aussi à d'autres circonstances, d'ailleurs qui sont moins connues dont Pénélope fut peut-être une réplique et notamment les travaux de François durant la Présidence néerlandaise qui conduisit à Maastricht et où il nous conduisit dans un mur. Quand je dis « nous », c'est Delors et moi et quelques autres. Il nous mit à dos la diplomatie française et britannique soigneusement alliées à l'époque pour éviter qu'un traité comme Maastricht ne bascule trop dans la direction fédérale, antinomique avec l'ADN de la diplomatie française ou britannique.

Que le fédéralisme ne soit pas de l'essence de la diplomatie britannique, je n'apprends rien à personne, c'est quelque chose d'assez connu. Qu'à l'époque, la diplomatie française ait autant travaillé avec les Britanniques dans le sens d'une amodiation, hélas très importante, du schéma originel et notamment de cette fameuse création de piliers — qui est une invention conjointe de très bons diplomates britanniques dont je ne citerai pas le nom et d'un excellent diplomate français dont je ne citerai pas le nom non plus — chacun le reconnaîtra. À l'époque, nous avons François, Delors et moi tenté, en vain, d'éviter cette scission de l'édifice institutionnel en « pilier », qui s'est pourtant avérée si nocive par la suite. François avait donc une conception des institutions européennes à la fois claire, précise, exigeante, mais probablement, à l'exception de l'Acte unique, peu compatible avec ce qui restait et ce qui reste encore de westphalien

dans le fonctionnement des institutions européennes, c'est à dire, cette nécessité d'établir des compromis entre des visions nationales très différentes de la souveraineté.

J'ai parlé tout à l'heure « d'architecte » et c'est sans doute le premier vocable qui vient à l'esprit quand on pense à François et à l'Europe, mais il avait aussi son côté « ingénieur ». L'ingénierie, là où François, après le cabinet Delors, a démontré cette science de la mise en œuvre du projet européen, dont il fallait imaginer et mettre en œuvre les infrastructures. La contribution qu'il a faite à l'élargissement, la manière dont il avait conçu et dont il a petit à petit réformé des programmes comme « Phare » et « Tacis », ce qu'il a piloté dans les Balkans, et re-fabriquer un État de droit dans des zones de guerre est une expérience très difficile, ce qu'il a fait en matière de transports, en matière d'énergie... Tout cela était au fond, mû par la conviction qu'il avait que l'Europe devait se doter de ses propres infrastructures. C'est évidemment le cas avec Galileo, projet qu'il a porté et incarné dans ses bons et mauvais moments, dont il a cru à plusieurs reprises qu'il n'aboutirait pas et dont la presse a récemment annoncé les premiers services seraient effectifs à la fin de l'année 2016.

Je crois qu'il n'y a pas moyen de célébrer les 10 ans de la disparition de François de plus belle manière que de voir que finalement Galileo entre en fonction. Et Galileo, c'est quoi ? C'est un système de GPS dont il avait conçu l'autonomie et l'indépendance de telle sorte qu'il ne soit ni américain, ni russe, ce qui à l'époque, et dans l'état des technologies était une vision extrêmement ambitieuse, lui qui n'était ni scientifique, ni technologique. C'était une vision politique, et je cite cet exemple, de même d'ailleurs pour ne pas être trop long que celui de l'Union européenne de l'énergie, à laquelle il avait consacré beaucoup de réflexion et de travaux. Cette idée a ressurgi 8 ans après, dans le travail que Delors a demandé à ce qui était l'époque Notre Europe devenue Institut Jacques Delors, qui a été réalisé par l'Institut et dont on sait qu'il a très largement inspiré le projet de transition énergétique et d'Union de l'énergie de la Commission Juncker.

Comme quoi, les choses ne se font pas forcément de manière directe, les pensées peuvent survivre soit à leurs auteurs, soit à des circonstances qui n'avaient pas permis de leur donner toute la dimension qu'elles méritaient.

Il faut associer, à cette vision, à cette pensée, un côté extrêmement concret. Quiconque connaissait François savait que chez lui, il y avait le moment de l'imagination, de l'effort intellectuel et de la rigueur de concevoir quelque chose qui tienne et, par ailleurs, l'action. C'est-à-dire ce sentiment qu'il avait que ça ne servait pas à grand-chose de penser correctement si l'on ne mettait pas les mains dans le cambouis. De ce point de vue-là, le François Lamoureux que j'ai connu était un Européen holistique, quelqu'un capable de penser l'ensemble des dimensions de cette œuvre incroyablement ambitieuse qu'est l'Europe. Il avait ce quelque chose qui mobilise à la fois la force de l'esprit, mais aussi, le caractère, la tripe.

J'ai souvenir, comme beaucoup d'entre nous ici, de l'amertume avec laquelle François avait reçu cette mise au placard qui fut son sort lorsque M. Barroso avait considéré que plusieurs hauts-fonctionnaires de la Commission étaient probablement trop hauts comme fonctionnaires pour cohabiter avec ses propres conceptions de l'avenir européen. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion — Christine l'a rappelé tout à l'heure — de dire ce que je pensais de ceci dans un papier publié dans *Le Monde*⁶ et qui m'a valu beaucoup d'ennuis avec José Manuel Barroso. Les circonstances auront voulu que son recrutement chez Goldman Sachs ait récemment créé quelques remous. J'en ai été moins surpris que d'autres. En tout cas, j' imagine volontiers François Lamoureux éructer et pester contre cet épisode qui à mon avis, n'honore pas les institutions européennes. Merci de votre attention.

⁶. Voir ce texte page 98.

J. Delors

La Commission a élaboré projet de l'avis.

→ Le traité sera transcrit dans les sept langues
à chaque numéro à 18th.

→ Partie de l'idée que les conf. int. auront

3 préoccupations.

Méthode de décision et d'action de
la CEE

- 1) Commentaire linguistique
- La généralité et uniformité l'efficacité?
- L'ambiguïté des modes de
décision

Formalisation

1) Stimuler la formation de la politique
économique M. ti. par accord

2) Delors - Tindemans

Débit maximal pour que chaque
se personne

3) Avant conforme

VAN DEN BROECK : c'est quoi son un tour de table

a) Priorité donnée à la politique communautaire
P² de lors nous a dit quel est l'objectif.

ce n'est pas un objectif

L'objectif de l'union
constitue un objectif + celui que
l'ambition de la coopération.

C'est là on veut une formule
l'objectif.

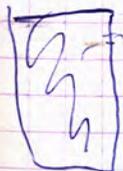
b) L'efficacité démocratique.

D'accord avec de Gaulle sur
pas de statut de Pierre ou Paul

△ Conseil Européen + il y
a des principes moins de
démocratie

c) Securité :

Il faut atteindre un
- sécurité militaire 1950
- sécurité



FRANÇOIS LAMOUREUX, UNE VIE AU SERVICE DE L'ENGAGEMENT EUROPÉEN

Témoignage de Paolo Ponzano, ancien directeur au Secrétariat général de la Commission, Senior Fellow au Centre Schuman de l'IUE de Florence

J'ai connu François Lamoureux en 1978, lorsque il est entré en service à la Commission européenne en rejoignant l'unité « Relations avec le Conseil » du Secrétariat général, où je travaillais depuis quelques années. Sa forte personnalité, sa rigueur de juriste et ses convictions européennes avaient immédiatement impressionné ses collègues et avaient été remarquées par Émile Noël, secrétaire général de la Commission pendant presque trente ans et mémoire historique de l'institution.

Avec l'accord d'Émile Noël, notre supérieur hiérarchique (le luxembourgeois Henri Etienne) avait confié à François la rédaction d'un important rapport sur les supposées « zones grises », à savoir les secteurs de l'activité communautaire comme l'éducation, la santé et la culture où la Communauté n'avait pas encore des compétences mais où la Commission avait lancé des premières actions sur la base de la « clause de flexibilité », c'est à dire l'article 235 du traité de Rome. Dans la rédaction de ce rapport, François avait déjà montré sa rigueur de juriste et ses capacités créatrices dont il fera preuve dans toute sa vie professionnelle au sein de la Commission européenne.

En 1980, François rejoignait le Service juridique de la Commission où il a pu approfondir ses connaissances du droit

communautaire et notamment la jurisprudence de la Cour de justice qu'il expliqua par la suite au sein du cabinet Delors dans les briefings journaliers. Ses connaissances juridiques et institutionnelles furent valorisées par le président Delors lorsque il rejoigna son cabinet en 1985. L'on doit à François la « trouvaille institutionnelle » dont a parlé Jacques Delors (à savoir l'application de la règle de la majorité simple) qui permit de convoquer la Conférence intergouvernementale qui aboutira à l'Acte unique (malgré l'opposition du Royaume-Uni, de la Grèce et du Danemark).

En outre François contribua énormément au sein du groupe des négociateurs de la Commission aux avancées réalisées par l'Acte unique, que ce soit l'objectif 1992 pour le marché unique, l'extension des compétences communautaires ainsi que la différenciation introduite pour la première fois dans les traités. Le rôle joué par le Président Delors et par la Commission dans cette négociation a constitué une première dans l'histoire de la Communauté qui ne fut plus répétée dans les Conférences intergouvernementales suivantes. Après un bref retour en France pour assister Edith Cresson à Matignon, François Lamoureux est revenu dans la fonction publique européenne et a contribué de manière significative à l'action

législative et exécutive de la Commission dans ses différentes fonctions de directeur général adjoint aux relations extérieures et de directeur général des transports et de l'énergie.

C'est dans cette dernière fonction qu'il a réussi, avec l'appui politique de la vice-présidente Loyola de Palacio, à faire adopter par le Conseil le projet Galileo sur le satellite européen de télécommunications, projet novateur pour l'indépendance industrielle de l'Europe qui avait rencontré au départ l'opposition de plusieurs États membres, et non des moindres (Allemagne, Royaume-Uni et Pays-Bas). Dans les négociations difficiles sur le projet Galileo au sein du Comité des représentants permanents, François revenait à la charge de manière réitérée avec des arguments convaincants et des documents de travail à l'appui qui ont fini par convaincre les États membres plus réticents à l'adoption du projet. François Lamoureux a interprété à la lettre la disposition du traité selon laquelle la Commission européenne est chargée de promouvoir l'intérêt général européen et de prendre les initiatives appropriées à cette fin. C'est ainsi qu'il a contribué de manière décisive à la réalisation du marché intérieur de l'énergie malgré la faiblesse des dispositions du traité dans ce domaine.

Mais le chef d'œuvre de François Lamoureux a été le projet de traité appelé Pénélope rédigé au cours d'une dizaine de week-ends dans sa maison de Normandie avec l'aide d'un petit groupe de juristes de la Commission européenne (Pieter Van Nuffel, Alain Van Solinge et Paolo Stancanelli). De l'avis de plusieurs juristes

européens, le projet Pénélope a été l'un des meilleurs projets de traité jamais rédigés et sans doute meilleur que le traité constitutionnel élaboré par la Convention européenne. Malheureusement, le secret qui a entouré sa rédaction, les conditions de sa diffusion dans les pages du journal *Le Monde* avant que les commissaires européens n'en aient été informés ainsi que l'hostilité de Valéry Giscard d'Estaing à l'égard d'un projet de traité qui faisait concurrence au sien a conduit le Président Prodi à en faire un simple document de travail et la Convention européenne à l'ignorer, du moins officiellement. La réaction des Commissaires fut d'autant moins justifiée que François Lamoureux avait négocié bilatéralement chacune des politiques avec les cabinets compétents et que la partie institutionnelle du projet fut reprise, pour l'essentiel, par la Commission dans sa communication officielle à la Convention du 4 décembre 2002 (à l'exception de la clause novatrice qui prévoyait la ratification du traité même en l'absence de l'accord unanime de tous les États membres).

Le fait que la Commission n'ait pas repris à son compte le projet Pénélope et, surtout, la décision successive du Président Barroso de ne pas faire appel aux capacités créatrices et à l'engagement européen de François dans la nouvelle Commission ont sans doute contribué à l'aggravation de sa maladie. Ainsi que le Président Delors l'a indiqué, François Lamoureux avait pris des risques pour son engagement européen et « rien ne m'empêchera de penser qu'il a payé pour cela ». Certains collègues de la Commission ont reproché à François son caractère difficile et « rugueux », comme l'a rappelé Jacques

Delors dans l'allocution à ses funérailles¹. Mais en réalité François était exigeant envers ses collègues parce qu'il était exigeant avec lui-même. Il s'est tellement consacré à la réussite du projet européen, même au prix d'efforts personnels hors du commun, qu'il pouvait difficilement accepter que d'autres collègues n'en fassent pas de même. François Lamoureux restera dans la mémoire de ceux qui l'ont cotôyé comme un exemple de rigueur morale, de capacité créatrice et d'engagement européen sans faille. Dans une période où la Commission européenne semble avoir oublié son rôle unique de promotrice de l'intérêt général européen, l'exemple de François Lamoureux ne pourra que stimuler l'action de ceux qui travaillent pour la réussite du projet européen en dépit des difficultés actuelles. ■ *Paolo Ponzano*

¹. Voir l'allocution de Jacques Delors page 6.

LA VISION ET L'AUDACE D'UN NAVIGATEUR DE HAUTE MER

Hommage d'Alfonso Mattered¹, directeur de la Revue du droit de l'Union européenne

Le 26 août dernier s'est éteint à Bordeaux François Lamoureux, un forgeron infatigable d'idées et de projets audacieux « au mépris des rythmes de l'horloge humaine »², un navigateur visionnaire à la poursuite sans cesse en tous lieux du rêve européen, un frondeur impitoyable de tous ceux qui osaient marcher sur ce rêve.

J'ai eu le privilège de le connaître, et dans certains cas de le côtoyer, durant de longues années.

Tout d'abord, en coopérant avec lui dans la poursuite de plusieurs actions ainsi que dans l'élaboration et dans la valorisation de certains projets : j'ai connu là un collègue d'une rigueur, d'une probité et d'une efficacité professionnelles qui forçaient l'admiration, voire une sorte de crainte révérencielle.

Au cours des dernières années, ces relations initialement quelque peu réservées sur le plan professionnel ont évolué. Nous avons découvert des valeurs et des approches de pensée communes. J'en suis devenu l'ami, plus tard le confident de ses défis, puis de ses déceptions, de ses amertumes, de ses projets d'avenir comme professeur de l'Université de Bordeaux et du Collège européen de Parme. Un avenir dans lequel il croyait avec l'obstination qui lui était propre, comme le montre

une lettre manuscrite qu'il m'a envoyée, peu de temps avant de mourir, rédigée dans un lit de souffrances, d'une main qui — c'est son épouse qui me l'a rapporté — n'avait plus la sûreté d'autrefois. Une lettre émouvante, un appel poignant à la vie, dont les quelques lignes demeurent gravées dans les souvenirs qui ne subissent pas les outrages du temps.

Les témoignages de personnalités éminentes, tel celui de Jacques Delors, ont remarquablement décrit les qualités et les réalisations exceptionnelles de cet Européen exceptionnel. Le mien ne saurait être à leur hauteur. Mais l'humanité aussi profonde que j'ai découvert en cet homme au « caractère rugueux », comme d'aucuns l'ont peint, et l'amertume d'une fierté blessée et d'un rêve brisé que le navigateur qui tend les voiles m'a par ce geste léguée, me poussent à remémorer des événements dont j'ai été un témoin privilégié ainsi que quelques beaux moments qui nous ont permis de vivre en complices notre européanité.

La vérité qui dérange

J'ai connu François Lamoureux vers la fin des années 70, début des années 80. Le processus d'intégration européenne semblait enlisé. La crise économique, la plus grave après celle des années 30, avait frappé de plein fouet l'Europe des Six provoquant un repli des États membres sur eux-mêmes et la montée d'un néoprotectionnisme qui

¹ Avant son décès, M. Mattered a souhaité que son hommage à François Lamoureux paraisse dans ce recueil.

² Voir l'allocation de Jacques Delors page 6.

risquait de mettre en cause une union douanière réalisée depuis le 1^{er} janvier 1958 au prix d'efforts communs considérables. Un néoprotectionnisme économique qualifié de « plaie qui ronge le Marché commun » par le *Readers Digest*, dans un éditorial qui fit le tour du monde³.

Je dirigeais à l'époque une équipe, modeste en moyens mais composée de collaborateurs de grande valeur et fort motivés, chargée de veiller au contrôle du respect des règles communautaires en matière de liberté des échanges intra-communautaires. Une tâche ingrate, car il s'agissait de dénoncer et attaquer des États membres tout en étant conscients qu'ils traversaient de graves difficultés économiques, en les privant de mesures de protection nationale prises dans l'espoir de ne pas succomber sous le fardeau d'une crise impitoyable. Il y avait peu de sympathisants autour de moi et de mon équipe. François fut un de ceux qui appuya sans réserve cette action, imposant d'ailleurs aux autres services de faire preuve de la même rigueur lorsque, au sein du cabinet du Président Delors, il fut chargé (sans doute à sa propre demande) de présider les réunions des chefs de cabinet responsables de veiller à la poursuite des infractions au droit communautaire.

Dans son Allocution précitée, Jacques Delors nous livre une réflexion de Hannah Arendt : « La manifestation de la pensée n'est pas la connaissance ; c'est l'aptitude à dire ce qui est juste et ce qui est injuste, ce qui est beau et ce qui est laid ». Selon l'ancien président de la Commission européenne cette réflexion est « l'illustration

la plus vraie de l'intelligence de François Lamoureux », réflexion qui constitue aussi, selon moi, la devise du « frondeur impitoyable » qu'il était.

Je garde en ma mémoire des exemples saisissants tirés de nos « réunions des directeurs généraux » du jeudi matin : véritable « conscience européenne », il censurait inertie, manque d'imagination, morosité, laxisme et dérives, avec une ardeur à la limite de la violence verbale. Il fustigeait en particulier les dérives institutionnelles relatives à des aspects qu'il considérait comme essentiels pour la construction européenne, tels le droit d'initiative de la Commission, la méthode communautaire, les compétences exclusives, etc. Je n'oublierai pas le jour où il gratifia de remarques acérées les auteurs d'une directive établissant des règles « minimales !⁴ » de protection des porcs, en tournant en dérision certaines de ses dispositions, véritable « charte des droits des porcs européens », comme celle, par exemple, prévoyant que « les locaux de stabulation doivent être construits de manière à permettre à chaque porc de s'allonger, de disposer d'une place propre pour se reposer, de se lever sans difficultés, de voir d'autres porcs ».

La « fine lame » de l'Acte unique

L'entreprise communautaire connaît, de 1984 à 1994, une décennie d'or.

C'est pendant cette décennie que l'Europe atteint des objectifs extraordinaires, se dote des moyens pour accroître sa puissance économique et monétaire et étendre son influence politique sur la

3. Édition de septembre 1980

4. Le point d'exclamation vise à rappeler une observation caustique de François Lamoureux...

scène mondiale, identifie les défis qu'elle devra relever à l'aube du troisième millénaire en réalisant des objectifs tels que :

- un marché unique européen sans frontières intérieures ;
- un Parlement européen plus étroitement associé au processus législatif communautaire grâce à la procédure de coopération ;
- l'Europe des citoyens. Ceux-ci réalisent l'une des aspirations les plus anciennes de l'être humain : séjourner, avec les membres de leur famille, dans le pays de leur choix et bénéficier, grâce à la citoyenneté européenne qui leur sera conférée par le traité de Maastricht, du même traitement réservé aux ressortissants nationaux ;
- la cohésion économique et sociale ;
- de nouvelles politiques communautaires telles la politique de recherche et de développement technologique ainsi que la politique de l'environnement ;
- la politique de coopération européenne en matière de relations étrangères, sécurité et défense ;
- l'Union économique et monétaire dont l'achèvement est organisé par le traité de Maastricht qui sera adopté en 1992 ;
- la réunification de la Grande Europe et l'ouverture d'un dialogue interreligieux à l'échelle mondiale ;
- la création d'un espace culturel européen pour les étudiants grâce, notamment, au programme Erasmus C'est la voie de l'espérance et de la fraternité ouverte à de centaines de milliers de jeunes Européens. Ce sont ces jeunes étudiants itinérants qui démantèlent, jour après jour, les murailles psychologiques qui opposent encore les

hommes et les idées. Ce sont eux qui tracent de leurs pas les nouvelles frontières de l'Europe.

Ces résultats exceptionnels sont atteints grâce à la pensée, à la vision et à un engagement personnel total et sans relâche d'un géant européen, Jacques Delors, le protagoniste qui, pendant la décennie de son mandat comme président de la Commission européenne, concrétise le projet de Jean Monnet, et nous rapproche de la réalisation du rêve européen.

François Lamoureux est à la fois le maître d'ouvrage et l'animateur inlassable du « Grand chantier Delors ». « Sa créativité fit merveille ».⁵ Il est l'une des « fines lames »⁶ de l'Acte unique européen. S'il est bien connu que 90 % des propositions d'articles qui figureront dans cet Acte ont été conçues par Jacques Delors, François Lamoureux en a été l'orfèvre juridique.

Pénélope, la toile tissée à Varengeville pour enfler d'espérance les voiles européennes

Lorsque le président de la Commission européenne, Romano Prodi, a décidé, en juin 2002, de confier à François Lamoureux la tâche d'élaborer un avant-projet de Constitution de l'Union européenne, l'Europe naviguait dans une mer agitée par des vents soufflant de toutes les directions, des vents tourbillonnant dans les voix et dans les écrits de personnalités bien connues, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Convention européenne. Elles estimaient qu'il fallait tout

⁵ L'expression est tirée de l'Allocution précitée de J. Delors

⁶ Jacques Delors avec Jean-Louis Arnaud, *Mémoires*, Plon, 2004

réinventer, qu'il était besoin d'un nouveau projet européen (celui de Jean Monnet étant considéré comme dépassé...) et qu'une nouvelle méthode communautaire s'imposait.

Il fallait qu'au cœur de la tempête quelqu'un saisisse le gouvernail du navire au péril de chavirer, dessine un nouveau tracé de navigation, tisse des voiles plus larges et plus puissantes, indique aux navigateurs désemparés la direction à suivre. Il fallait un esprit imaginatif, hardi, déterminé, un timonier de haute mer, comme l'Ulysse de la légende. Il fallait François Lamoureux.

Le projet constitutionnel Pénélope, élaboré avec le concours de quelques jeunes « marins européens » imprégnés de l'enthousiasme de leur « capitaine », fut rédigé en deux mois. Il fut promis à une large diffusion grâce à un ouvrage collectif de personnalités européennes autorisées⁷. Il s'imposa immédiatement en tant que référence précise et autorisée quant à la direction à prendre, aux choix inéluctables à opérer, aux innovations à introduire. Mais il constituait en même temps « une mise en garde » implicite à l'adresse de tous ceux qui se seraient avisés de mettre en cause l'« acquis communautaire », voire d'entraver ou freiner le processus d'unification européenne.

⁷ Publié sous la direction de la *Revue du droit de l'Union européenne*, cet ouvrage contient les commentaires de R. Prodi, F. Lamoureux, M. Barnier, J. Bitterlich, J.-L. Bourlanges, E. Davignon, P. Demaret, G. Druesne, C. Grant, D. Hanf, W. Heusel, P. Lamy, J.-V. Louis, A. Mattera, P. Mengozzi, Y. Mény, A. Palacio, J.-L. Quermonne, F. Riccardi, M. Schreyer, P. Sutherland, A. Tizzano, A. Vitorino. Éditions Clément Juglar, Paris, 2003.

Les membres de la Convention l'ont sans doute suivi pour certains aspects. Mais ils en ont ignoré d'autres, essentiels à mon avis, qui ont été à l'origine du mécontentement aussi bien des citoyens qui ont voté « non » à la Constitution que de ceux qui ont fourni une réponse favorable en faisant prévaloir leur foi européenne.

Parmi les aspects ignorés et considérés comme étant essentiels il convient de citer en particulier les suivants :

- le projet de Constitution Pénélope se présente au lecteur comme un texte concis, intelligible et convaincant. C'est un véritable « bréviaire que le lycéen européen peut garder dans sa poche » selon l'heureuse image du Président de la Convention, Valéry Giscard d'Estaing, qui a critiqué Pénélope, sans réussir cependant à obtenir des « Conventionnels » un texte répondant à ses attentes. Le texte constitutionnel adopté par la Convention se présente en effet au lecteur sous le format assez pesant d'un « corpus juris » ;
- Pénélope fournit une réponse nette quant aux conséquences qui découleraient pour un pays membre d'un « non » à la Constitution de la part de ses concitoyens. Le texte de la Convention élude la question ;
- le système institutionnel proposé par Pénélope est simple et opérationnel. De même, la distinction des attributions entre les institutions est claire et fonctionnelle. On ne pourrait guère en dire de même du texte constitutionnel de la Convention.

En définitive, et sans mettre par là en cause les mérites intrinsèques d'une Constitution qui, même en l'état, permettrait des

avancées considérables dans la construction européenne si elle entrait en application, l'on ne peut que partager l'opinion exprimée par Jacques Delors avant - soulignons-le - que le référendum français n'ait eu lieu : « Je n'ai qu'un regret, c'est que la Convention n'ait pas pris en considération le rapport Pénélope (...). Toujours est-il que le travail de Lamoureux et de ses collègues demeure pour moi une source de réflexion et une référence ».⁸

Pénélope n'avait donc pas réussi à séduire les princes de la Convention. Et le refus de la Constitution européenne a été dès lors ressenti par François Lamoureux comme une double désillusion à tel point dévastatrice qu'elle a fait dire à Jean-Louis Bourlanges qu'il « est mort d'une maladie shakespearienne qui exprimait une désillusion collective ».⁹

À cette désillusion il convient d'ajouter la constatation amère, comme le souligne Ferdinando Riccardi, « que les circonstances l'avaient en définitive évincé de la participation active et personnelle à l'effort de relance ».¹⁰

Galileo : la haute mer qui rejoint le ciel

François Lamoureux se devait de laisser une marque identitaire à la hauteur des défis qu'il avait relevés, le coup d'éclat du parcours professionnel d'un navigateur de haute mer. Ce fut Galileo, un programme de navigation satellitaire qui, selon Jacques Delors, «

n'aurait jamais vu le jour sans son obstination et sans sa capacité de synthèse ».¹¹

C'est un programme porteur d'avenir, de progrès et d'une solidarité accrue, une « boussole spatiale » qui permettra aux êtres humains de se rapprocher, de se réparer n'importe où dans le monde et de se retrouver, qui sauvera des vies humaines en rendant possibles des interventions plus rapides, qui surveillera les risques et les sources de danger pour les populations de l'ensemble de la planète, qui guidera aveugles et navigants, conducteurs et randonneurs.¹²

Galileo est un projet qui conjugue audace et vision. On en est séduit avant même d'en saisir pleinement l'impact extraordinaire sur notre vie quotidienne. C'est la haute mer qui rejoint le ciel, aux confins d'horizons où la créativité de l'homme se sublime.

■ *Alfonso Mattera*

8. Citation tirée de l'éditorial de F. Riccardi, consacré à F. Lamoureux. Agence Europe n° 9257 du 5 septembre 2006.

9. Ibidem

10. Ibidem

11. Allocution précitée

12. <http://europa.eu.int/comm/dgs/energy-transport/galileo>



4. Faire l'Europe par les réseaux technologiques

par David Burigana, professeur associé en histoire des relations internationales à l'Université de Padoue

Madame, je vous remercie ainsi que l'Institut Jacques Delors pour cette invitation. Je m'excuse tout de suite si je ne suis pas à la hauteur pour parler de votre mari. En effet, je suis un historien des relations internationales, je m'intéresse donc aux rapports entre États et à la diplomatie multilatérale. J'enseigne l'organisation internationale au département de sciences politiques de l'université de Padoue. Mes recherches portent sur la technologie en tant qu'enjeu de politique étrangère, un enjeu à conquérir, à défendre, à promouvoir au cours des négociations internationales qui se déroulent sur la base de politiques nationales, d'intérêts nationaux, au sein d'arènes internationales, comme c'est le cas pour les organisations internationales, mais aussi c'est le cas pour la Communauté européenne.

J'emploie, depuis le début de mes recherches il y a une dizaine d'années, le terme de construction européenne plutôt que celui d'intégration européenne. En effet, la définition d'intégration européenne est liée à l'évolution des institutions européennes qui ont conduit à l'actuelle Union tandis que le processus de construction européenne rappelle d'autres expériences européennes caractérisées par l'intergouvernemental, telles que le Conseil de l'Europe ou encore l'OTAN. Les historiens ont également étudié des organismes internationaux bien plus modestes, tels que la Commission aérienne européenne, les conférences des ministres des postes de télécommunications, les conférences européennes des ministres des Transports, les associations des fournisseurs de services, par exemple de l'électricité ou des rails, ou encore les commissions des navigations fluviales.

Finalement, ces historiens ont découvert bien d'autres réalités qui ont contribué, en marge de la communauté européenne, à construire l'Europe. Les historiens des technologies ont notamment ouvert une piste de réflexion permettant la création d'un réseau de chercheurs européens et américains au début des années 1990, *"Inventing Europe"*. Selon eux, l'Europe s'est construite autour de nos technoscientifiques qui ont créé des réseaux, réseaux qui ont façonné, uni l'Europe, à partir de machines ou de services techniques comme le rail, les autoroutes, les voies aériennes, les télécommunications ou l'électricité. Même les oléoducs auraient

contribué à unir l'Europe depuis le Caucase et la Russie. Il s'agit donc désormais de gérer de telles infrastructures, de les gérer par la négociation intergouvernementale. En effet, de telles infrastructures vont créer, grâce à leur fonctionnement quotidien, des liens entre les Européens qui en sont les gérants et les usagers.

Ce processus débiterait dès la fin de la Seconde Guerre mondiale par la reprise des activités de certaines unions publiques internationales comme l'Union des forces de télécommunications, de certains organismes internationaux gelés pendant les hostilités — un exemple périphérique, mais significatif est la naissance en 1947 de la Commission européenne pour le tourisme.

À côté d'un tel façonnement de l'Europe, les institutions communautaires vont évoluer. Ce serait deux histoires parallèles qui ne se croisent pas selon ces historiens de la technologie. Est cité en exemple le cas des transports dans le traité de Rome qui montrerait comment les institutions communautaires ont pu, dans les années 1990, s'appuyer sur ces réseaux, sur l'expérience de ces organismes déjà en activité depuis des années, une fois que, lors de l'Acte unique, la Commission et le Conseil commencent à s'intéresser aux transports.

Cette idée d'une Europe construite par le réseau de technologies a été portée par Johan Schot, historien de la technologie, directeur de la fondation pour l'histoire de la technologie aux Pays-Bas, aujourd'hui directeur du Science Policy Research Unit à l'Université du Sussex, l'un des plus importants d'Europe sur les politiques de la technologie. Il expose cette théorie dans un article paru en 2008, dans lequel il cite les plans d'action visant à lier les rails, les autoroutes, les airs, les voix maritimes et fluviales de l'Union européenne. L'un de ces plans s'inscrit dans le cadre de la politique européenne et est porté et suivi par François Lamoureux ; cette politique est centrée sur les agences de sécurité de coordination européenne en ce qui concerne les secteurs routiers, ferroviaires, maritimes et aériens. Johan Schot cite donc ces « *trans-european networks* » comme le moment de jonction entre ces deux Europes : l'Europe des infrastructures à gestion intergouvernementale et l'Europe communautaire. L'Europe intergouvernementale aurait été exploitée par l'autre, qui n'aurait qu'apposé son label bleu aux étoiles jaunes à un processus déjà entamé et en cours de perfectionnement au début des années 2000. Cette idée développée par Johan Schot est intéressante, fascinante en termes de conceptualisation de l'Europe. Nous avons d'ailleurs invité Johan Schot à Padoue pour en parler. Cette théorie est efficace du point de vue de la communication médiatique, voire de la "*public history*". Il s'agit d'une histoire qui ne fâche personne, mais qui est établie sur des bases historiographiques

11/06/02

Projet d'article sur l'entreprise commune GALILEO

Pour la Revue du Marché Commun

Résumé

Le 21 mai 2002, le Conseil a adopté le règlement créant l'entreprise commune GALILEO. C'est la première fois qu'est créée une telle structure par un règlement basé sur l'article 171 du traité instituant la Communauté européenne. Elle a pour but d'assurer l'unicité de gestion du programme GALILEO de radionavigation par satellite pendant sa phase de développement (2001 – 2005).

Le présent article rappelle ce qu'est le programme GALILEO, pourquoi il a été fait recours à l'article 171 du Traité et donne un aperçu des principales dispositions du règlement et des statuts.

Summary

On 21 May 2002, the Council adopted the regulation setting-up the GALILEO Joint Undertaking. It is the first time that such a structure has been put into place through a regulation based on Article 171 of the Treaty establishing the European Community. Its aim is to ensure a single and effective management of the GALILEO programme of satellite radionavigation during its development phase (2001 – 2005).

This article gives an overview of the GALILEO programme, explains the need for using Article 171 of the Treaty and highlights the main provisions of the regulation and the statutes.

1. LE PROGRAMME GALILEO DE RADIONAVIGATION PAR SATELLITE

La radionavigation par satellite est une technologie de pointe permettant à l'utilisateur d'un récepteur de capter des signaux émis par plusieurs satellites pour déterminer avec une très grande précision, en tout lieu et à chaque instant, sa position dans le temps et dans l'espace. Ceci constitue une révolution technologique comparable à l'introduction, il y a quelques années, de la téléphonie mobile.

Cette technologie, maîtrisée aux Etats-Unis avec le système GPS et en Russie avec le système GLONASS, est à ce jour financée et contrôlée par des militaires. L'Europe ne peut pas se satisfaire d'une telle dépendance dans un domaine aussi stratégique.

Le succès de la radionavigation par satellite va grandissant : dans tous les types de transport (localisation et mesure de vitesse de mobiles, assurances, ...), la médecine (traitement des patients à distance, ...), la justice (suivi de prévenus, ...), les douanes (enquêtes de terrain, ...), l'agriculture (ajustage des doses d'engrais ou de pesticides en fonction du terrain, ...).

C'est pourquoi, en 1999, le Conseil a demandé à la Commission de développer un système à usage civil, global, géré par des pouvoirs publics civils et apportant une valeur

pas du tout nouvelles. En effet, la théorie proposée par Schot avait été développée par bien d'autres historiens au début de l'intégration européenne et notamment Raymond Poidevin, à partir de 1984 lors d'un colloque à Strasbourg. Ils avaient étudié le processus de l'intégration européenne à partir de points de vue nationaux en s'intéressant à toutes les formes de la diplomatie multilatérale.

Par la suite, dans les années 1990, par une série d'autres colloques, ainsi qu'avec aussi la participation d'autres historiens anglo-saxons, ces historiens sont allés à la rencontre des communautés européennes grâce à une collaboration importante avec les archives historiques de l'Union européenne et Jean-Marie Palayret, l'historien qui les dirigeait. Ils ont ainsi créé le groupe des liaisons des historiens auprès de la Commission européenne et ont fondé le *Journal of European Integration History*, qui existe encore aujourd'hui. Ces historiens ont mis au centre de leurs recherches les hommes, les réseaux et les modalités d'interactions formelles et informelles, en remontant dans le temps jusqu'à l'entre-deux-guerres.

L'intérêt historiographique pour les institutions communautaires est né à partir de l'étude des politiques étrangères nationales, et des hommes autres que les diplomates, ceux qui animaient les différents secteurs de ces politiques étrangères nationales : des entrepreneurs, des syndicalistes, des militaires, et mêmes des fonctionnaires d'État puis des fonctionnaires européens. Il s'agissait d'experts qui participaient à la prise de décisions en tant que conseillers techniques. Le groupe des historiens de la technologie de *Inventing Europe* a produit une série de volumes sur la construction de l'Europe vue à travers le prisme de la technologie. Un de ces volumes est publié par Johan Schot et un autre historien de l'intégration, Wolfram Kaiser, publie un volume sur les experts de la construction de l'Europe. Leur approche est centrée sur les techniciens, les ingénieurs, mais ils semblent néanmoins perdre de vue un élément important, à savoir les politiciens, l'homme politique, la dimension politique du phénomène de coagulation de l'Europe. Et tous les historiens de l'intégration européenne, même ceux s'intéressant à la sphère économique comme aujourd'hui Éric Bussières ou à la diplomatie économique comme Laurence Badel de la Sorbonne, tous ces historiens font en réalité de l'histoire politique.

Enfin, au centre du processus de construction européenne se trouve l'expertise comme le prouve un expert tel que François Lamoureux, que cela soit au travers du groupe de réflexion Pénélope, de son travail au cabinet Delors et à la DGIA chargée des relations avec l'Europe et les nouveaux États indépendants, ou comme directeur général des transports et de l'énergie. Les rapports entre l'expert-conseiller et les représentants décideurs politiques sont primordiaux. : les

experts, qui suivent les dossiers techniques et qui en rapportent aux décideurs, sont ainsi pleinement responsables des décisions institutionnelles prises par les politiciens. Les uns et les autres savent donc qu'ils doivent mutuellement se faire confiance. L'expert pourrait en effet profiter de ses connaissances pour orienter le choix du décideur politique et celui-ci pourrait se passer des analyses technoscientifiques de l'expert-conseiller pour faire prévaloir un point de vue exclusivement lié à sa stratégie politique, à son parti, à son lobby. À partir de ces idées, j'ai lancé à Padoue un projet dont le nom est ExPoST (*Experts and Politics in Science and Technology*). J'ai également été engagé dans la rédaction de la section transport du troisième volume de l'histoire de la Commission. C'est dans ce cadre que j'ai eu l'opportunité et la chance de consulter les fonds François Lamoureux.

Par leur richesse, les archives de François Lamoureux nous permettent d'étudier le développement de l'action de François Lamoureux et l'évolution de certains dossiers grâce à ses notes. Ces archives ont également un intérêt idéologique car elles montrent l'engagement pro-européen de Lamoureux et nous permettent de formuler certaines questions concernant l'évolution de ses idéaux sur le projet européen, en partant du cadre national. En effet, la construction d'une Europe non pas intergouvernementale, mais communautaire comme le disait François Lamoureux, est avant tout un fruit de l'esprit politique français. François Lamoureux, comme d'autres fonctionnaires, était profondément européen ; il avait gardé des liens avec le monde politique, avec son terroir national mais en se mettant totalement au service d'une perspective communautaire. Donc il était un fonctionnaire au service non seulement d'une médiation politique, diplomatique entre différents intérêts nationaux, mais il avait en ligne de mire la réalisation d'un cadre nouveau, celui de l'Europe communautaire. Enfin la recherche ciblée dans les archives de Lamoureux, dans mon cas sur le thème des transports, permet de cerner sa place dans le processus de prise de décision communautaire, et donc de cerner son influence. Finalement, l'examen des archives de François Lamoureux lance des pistes de recherche qui aideraient à mieux comprendre les hommes de la Commission et leurs pratiques, en anglais "*practitioners and their practice*", leurs modalités d'opérer dans le travail de la Commission.

Le fonds Lamoureux dépasse ainsi l'histoire du personnage François Lamoureux et des secteurs qui l'ont vu opérer ; ce fonds sert l'histoire institutionnelle de la Commission jusqu'au centre de la prise de décision, et nous montre également un fonctionnaire européen libre, son rôle, son influence politique, engagé à faire progresser une Europe communautaire, pour aller plus loin que l'Union européenne dans le domaine de la solidarité et de la citoyenneté.

Double page suivante : extrait d'un carnets contenant des notes manuscrites prises par François Lamoureux durant diverses réunions (1986-1995), notamment durant la conférence intergouvernementale de 1991.

Charbonneau
OP 1716/91
du 31. I. 91

C16. Sur l'union politique

4ème séance

Niveau ministériel

Politique étrangère et de sécurité

Présidence (Aog).

Situation internationale.

2 thèmes principaux

Qui est ce qu'il faut entendre par
politique étrangère

Degré d'engagement

Transfert de compétences; quelles sont
les conséquences

|| Les EM peuvent-ils agir avec
|| longtermisme qu'admettent
communauté?

peut graduellement.

R. Dumas: Sujet au cœur du projet.

| x A terme la perspective d'une
défense européenne commune
dérive, moyennant de réaliser des
ambitions, dans le respect

des engagements Alliance Atlantique
Certe moins de 12.

L'UEO doit ^{faire la} compte de celle-ci

→ but : pleine intégration.

Formule progressive doit permettre
de stabilité.

La PETC a vocation → tous
les domaines.

Conseil Européen doit haute priorité;
pas mettre dans le Traité lettre, ~~mais~~
le sujet d'intérêt commun.

|| Eviter le collectivisme de
l'importance.

Inutile de poser le problème en
termes strictement juridiques : le temps
se chargera de définir les lignes
de partage : ne crainte d'étapes et
de transition :

|| Parallélisme avec OEEC
Réponse aux questions

Notre soutien les suggestions du G

MORT D'UN EUROPÉEN

Homage de Jean Quatremer, journaliste, paru dans Libération le 27 août 2006

Vous ne le connaissiez pas. C'était un homme de l'ombre, l'un de ces grands commis de l'État devenus si rares, même si en l'occurrence il n'était pas au service d'un État mais d'une idée, d'un projet, l'Europe. François Lamoureux était un grand Européen. Il s'est éteint samedi matin, emporté par un cancer, à l'âge de 59 ans. C'est une page de l'histoire de l'Union qui se tourne. Lamoureux, Français, juriste de formation, entré au service juridique de la Commission en 1978, a été découvert par Jacques Delors qui l'a nommé à son cabinet, dirigé par Pascal Lamy lorsqu'il était président de la Commission européenne (1985-1995). Il en deviendra même le chef adjoint. Le sourcil broussailleux, l'air sombre, Lamoureux était un hussard passionné et fougueux, l'une de ces grandes gueules d'un autre âge dont Delors aimait à s'entourer pour bousculer une institution, la Commission européenne, qui a souvent trop tendance à ronronner. Il a été à l'origine, avec un petit groupe d'hommes de confiance, de toutes les grandes avancées de l'Union ces dernières années : Marché unique, bien sûr, dont il fut le concepteur du pendant institutionnel (en particulier l'extension du vote à la majorité qualifiée et l'accroissement des pouvoirs du Parlement), création des aides régionales, union économique et monétaire. C'était un socialiste convaincu mais moderne à l'image de son mentor, Jacques Delors.

Je l'ai rencontré pour la première fois au tout début de l'année 1990, lorsqu'il négociait ce

qui allait devenir le traité de Maastricht. Au cours de cette année, j'ai assisté à sa défaite, défaite qui a été celle de l'idée européenne. Contrairement à ce qu'il préconisait, le gaulliste Pierre de Boissieu, aujourd'hui secrétaire général adjoint du Conseil des ministres, alors négociateur français du traité de Maastricht, a réussi à vendre à ses partenaires la fameuse construction en « piliers » afin de sauvegarder au maximum le pouvoir des États dans les nouveaux domaines de compétence de l'Union, la « sécurité intérieure » et la politique étrangère. Surtout, Boissieu ne voulait pas que le Parlement européen, ce « machin », vienne mettre son nez dans ces affaires sensibles. Une erreur historique : Amsterdam, en 1997, Nice, en 2000, et le projet de traité constitutionnel ne visaient en fait qu'à effacer l'horrible construction maastrichtienne et à revenir à la construction institutionnelle que voulaient Delors et Lamoureux.

Il a souvent eu raison avant et contre les autres. Ainsi, le projet de Constitution européenne, dit projet « Pénélope », qu'il avait rédigé en 2002 avec un petit groupe de fonctionnaires, était un modèle du genre : deux parties sur l'organisation des pouvoirs et le fonctionnement de l'Union et surtout pas de troisième partie sur les politiques. Mais la maladresse politique de Romano Prodi, le président de la Commission, a torpillé un texte qui aurait pu servir de base aux travaux de la Convention européenne

et peut-être éviter le fiasco du référendum français.

En 1991, alors qu'Edith Cresson, nommée Premier ministre par François Mitterrand, est en perdition dans les sondages, Delors envoie Lamoureux à Matignon pour remettre de l'ordre dans son cabinet. Le nouveau directeur adjoint resserrera les boulons, mais il est déjà trop tard. C'est là qu'il fera connaissance de l'entourage très particulier de la maire de Châtelleraut, Abel Farnoux mais aussi un dentiste à la retraite, un certain René Berthelot... De retour à Bruxelles, il intègre les services de la Commission. En 1995, après le départ de Delors, il devient le chef de cabinet d'Edith Cresson qui vient d'être nommée commissaire à la recherche et à l'éducation. Il bloquera l'embauche comme membre du cabinet du fameux Berthelot qui allait emporter la Commission Santer en 1999. Lassé par les fougades de Cresson, il retourne dès la fin de l'année 1995 dans les services.

Il sera un excellent directeur général adjoint aux relations extérieures (en particulier il mettra de l'ordre dans l'aide aux pays de l'Est) avant de devenir, en 1999, un remarquable directeur général aux transports sous la direction de la conservatrice espagnole Loyola de Palacio. C'est à ce poste qu'il parviendra à imposer la réorientation de la politique des transports de la route vers le rail, qu'il réussira à convaincre la Commission mais aussi les États membres de résister aux pressions américaines, particulièrement violentes en 2001, visant à torpiller le projet Galileo, le GPS européen, et à mettre en place un marché européen de l'énergie

régulé (c'est-à-dire avec des obligations de service public).

Tout au long de sa carrière, l'homme ne s'est pas fait que des amis : ses convictions, son « parler vrai » mais aussi une certaine arrogance et son mépris des médiocres ont déplu non seulement à certains de ses subordonnés mais aussi aux puissants qu'il n'a jamais ménagés. En 2005, le nouveau président de la Commission, le conservateur José Manuel Durao Barroso, profite du turn-over régulier qui s'applique à tous les postes de fonctionnaires, pour le mettre au placard. Il se débarrasse ainsi d'un gêneur qui n'a jamais hésité à faire connaître ses désaccords, ce qui a effrayé beaucoup de nouveaux commissaires qui n'avaient aucune envie de se voir envoyer en plein visage leur médiocrité et leur manque de courage politique, les deux allant souvent de pair. Barroso, avec la complicité active du Français Jacques Barrot, le commissaire aux transports, en a profité pour réécrire, au premier semestre 2006, le « livre blanc » sur les transports légué par Lamoureux : la priorité donnée au rail a été biffée à la grande satisfaction des nouveaux États membres et du secteur routier...

C'est de son exil intérieur que Lamoureux apprendra qu'il est atteint d'un cancer du poulmon. On attend avec intérêt les larmes de crocodile que ne manquera pas de verser Barroso. Pour ma part, je présente mes plus sincères condoléances à son épouse et à ses quatre enfants. ■ *Jean Quatremer*

NOTRE
EUROPE

JACQUES DELORS / INSTITUTE I III



5. Un juriste politique

par Renaud Dehousse, président de l'Institut universitaire européen

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui à l'occasion de cette initiative qui, d'une part, célèbre la mémoire d'une personnalité marquante de la construction européenne et qui, accessoirement, associe un certain nombre d'institutions qui me sont chères. Je vais ajouter quelques remarques à tout ce qui vient d'être dit par les précédents intervenants, de façon moins savante que le professeur Burigana, n'étant pas historien. Je vais évoquer un certain nombre d'épisodes de militantisme commun avec François Lamoureux. Ces épisodes me paraissent illustrer à la fois une dimension militante extrêmement forte chez lui, mais aussi, ce que vient d'être dit à juste titre quant au rôle éminemment politique que les experts, et singulièrement, les experts du droit européen, ont pu et peuvent jouer dans ce processus assez singulier qu'est la construction européenne.

La relation du droit à la politique est souvent présentée comme une relation entre les exécutants, d'une part, et ceux qui décident, de l'autre. Il suffit d'avoir un peu étudié la prise de décision politique pour savoir que la frontière entre les deux est extrêmement ténue. Il est vrai que grand nombre de juristes se définissent comme les prêtres d'une vérité révélée, celle du droit, qui sont là pour garantir la correcte application des règles définies par d'autres. À l'opposé de cette première lecture du rôle du droit et des juristes, une vision plus constructiviste, dans laquelle le droit n'est pas simplement un « donné » mais un « construit ». C'est un instrument de régulation des rapports sociaux et comme tel, il doit évoluer lorsque la nature des choses change ou lorsque les besoins de la société évoluent. Dans ce contexte-là, le juriste a un rôle qui n'est pas simplement un rôle d'exécutant soi-disant passif, mais un rôle d'acteur du changement.

Si j'utilise cette dichotomie, c'est qu'elle me permet d'illustrer la principale remarque que je veux faire : un des éléments particuliers du génie de François Lamoureux était précisément de se situer très résolument dans la seconde catégorie, celle de l'expert politique, au sens le plus noble du terme, animé par une vision du bien commun et de son rôle dans la société.

J'observerai d'ailleurs que même ceux qui se définissent comme de simples exécutants de la volonté d'autrui adoptent en fait une posture très politique ; on en a beaucoup d'exemples dans l'Europe d'aujourd'hui.

Trois rapides illustrations de l'importance du rôle de François Lamoureux en sa qualité de « juriste politique ». La première a déjà été évoquée : c'est l'aventure du soi-disant club de Florence.

5.1. Le club de Florence

Le nom même du club de Florence a fait l'objet de maintes délibérations dans le groupe en question. Le projet doit être situé dans le contexte de l'Europe post-maastrichtienne, dans laquelle on s'aperçoit très vite que le « compromis ambigu » évoqué par Pascal Lamy⁷ reste insatisfaisant, non seulement sur le plan des principes, mais aussi sous un angle plus fonctionnel, parce qu'il ne permet pas de faire un certain nombre de choses qui sont nécessaires.

Heureusement, dans les grands compromis de Maastricht, des dispositions prévoyaient la nécessité d'un rendez-vous quelques années plus tard pour réexaminer un certain nombre d'éléments qui n'avaient pas pu faire l'objet de décisions unanimes, notamment la fameuse question de la structuration de l'Union européenne en piliers.

Le projet du club de Florence est né de cette clause de rendez-vous. Il naît d'une initiative conjointe de deux hommes, qui ont été pour François Lamoureux deux compagnons de route dont il était intellectuellement très proche : d'une part, Max Kohnstamm, ancien secrétaire général de la CECA, ancien secrétaire général du comité d'action pour les États-Unis d'Europe, premier président de l'Institut universitaire européen, et d'autre part, Tommaso Padoa-Schioppa, archétype du grand commis dans un pays qui n'en compte pas beaucoup, qui était à cette époque directeur adjoint de la Banque d'Italie. Leur idée, c'est de mettre sur la table des décideurs un travail préliminaire qui fasse l'inventaire des problèmes et soumette des propositions.

Autour d'eux, ils vont réunir un certain nombre de personnes, une *task force*, en cherchant à la fois un équilibre entre des exigences de représentativité (il fallait des personnes qui incarnent quelque chose dans des pays qui comptent) et d'efficacité

⁷ Voir l'intervention de Pascal Lamy page 42.

(il fallait aussi des personnes qui puissent faire avancer la réflexion de matière utile). Bien que le groupe ne manque pas de Français, ils ont tout de suite choisi de faire appel à François Lamoureux, précisément parce que celui-ci disposait d'une expérience reconnue : il avait joué un rôle essentiel dans la négociation de l'Acte unique et pouvait dès lors constituer une des chevilles essentielles du projet.

Il y a participé avec l'énergie et la compétence que tout le monde lui reconnaissait, avec aussi la passion qu'a évoquée Pascal Lamy, qui a notamment conduit au sein du groupe à quelques échanges vigoureux avec Émile Noël. Si François Lamoureux était bel et bien un héritier de l'esprit de Noël, comme cela a été dit, il n'y voyait pas un principe de soumission obligatoire.

Le résultat de cet effort de réflexion collective a été publié sous la forme d'un ouvrage⁸ qui n'a pas changé le cours de l'histoire, en ce sens qu'il n'a pas servi d'inspiration directe au traité d'Amsterdam, mais qui a produit un étalon qui permet de mesurer précisément les progrès qui ont été accomplis. Ce qui est singulier, c'est que si vous reprenez cet ouvrage vingt ans après, vous y trouvez, bien sûr, et c'est heureux, des chapitres qui sont dépassés, parce que les choses ont beaucoup évolué, notamment sur la fameuse question des piliers, mais aussi des chapitres qui n'ont en rien perdu de leur actualité. Je pense en particulier au chapitre sur la différenciation, qui à mon avis peut servir très utilement d'instrument de réflexion pour penser les suites du référendum du 23 juin 2016 puisqu'il y a, tout le monde le reconnaît, bien des choses à inventer dans l'Europe post-Brexit.

5.2. Les agences européennes

Le deuxième exemple du rôle de « juriste politique » qu'a exercé François Lamoureux, c'est sa participation à une transformation en profondeur de l'action de l'Union européenne avec la mise en chantier d'un processus de *mappage* de l'Union européenne par une foule d'agences administratives spécialisées. On peut considérer à bien des égards cette idée comme le pendant administratif de la mise en réseau technologique que David Burigana évoquait dans ses propos.

De quoi s'agit-il ? Lors de la lancée du marché unique, on s'est aperçu que la mise en place de ce grand marché rendait nécessaire la définition d'un ensemble de règles au niveau européen dans un grand nombre de domaines. Mais définir les règles n'est rien si on ne s'occupe pas de la façon dont elles sont mises en

⁸ Club de Florence, *L'Europe : l'impossible statu quo*, Stock, Paris, 1996

œuvre, comme on en a eu maints exemples au cours des dernières années. Or, dans l'Europe d'après, tout le monde savait qu'il était hors de question de voir confier à la Commission européenne des pouvoirs d'exécution et de contrôle semblables à ceux dont elle pouvait disposer dans le traité de Rome au titre, par exemple, du contrôle de la politique de concurrence. D'où l'idée qui s'est imposée progressivement de mettre sur pied des structures spécialisées, dédiées à la régulation dans un vaste nombre de domaines.

Comme toutes les idées neuves, celle-ci a tout de suite rencontré des résistances, notamment de la part des gardiens du temple. Beaucoup, à cette époque-là, élèvent contre cette mue de l'action européenne toute une série d'objections, nourries par la lecture attentive de la jurisprudence communautaire, l'interprétation des traités, et j'en passe. Jérôme Vignon se rappellera certainement cette discussion qui a été un des temps forts des débats du Livre blanc sur la gouvernance dont il a assuré la préparation.

Ce qui m'a frappé, chez le juriste politique qu'était François Lamoureux, c'est qu'il ne s'est pas perdu dans les méandres de grandes discussions théologiques sur ce que permettait ou ne permettait pas le droit communautaire. Avec l'énergie qu'on lui connaissait, il a puissamment œuvré à la mise en place de toute une série d'agences de régulation dans les domaines qui le concernaient directement : sécurité maritime, sécurité aérienne, sécurité ferroviaire, et dans tout ce qui concernait le domaine, alors simplement entrevu, de l'énergie. Il a ainsi posé toute une série de jalons qui ont permis à la construction européenne de continuer à progresser, non plus à l'enseigne de la méthode communautaire classique des Pères fondateurs, mais d'une façon qui entendait répondre aux nouveaux besoins fonctionnels qui émergeaient.

5.3. L'Europe et la sécurité

Dernière remarque, toujours dans le même esprit, pour évoquer cette fois un travail en profondeur, plus détaché de l'actualité politique de l'époque, mais à bien des égards prémonitoire : je veux parler de la réflexion qu'il a conduite avec d'autres, au sein de ce qui était alors l'Association Notre Europe, sur les rapports compliqués entre l'Europe et la sécurité.

La sécurité est un terme ambigu qui recouvre des choses très différentes : aussi bien la sécurité internationale que les simples exigences de *safety*, le besoin

Reprise : (3) NON n'arrête pas la mondialisation



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS

Le Directeur général

(4)

France : Problème / Solution

Bruxelles, le 5 août 2005
D(2005)

1
Le NON a un effet négatif VGE

de fait...
Solidarité
Régions
renvoie en cause

Pluri-étape
sur

EXPLIQUER CE QUE L'EUROPE N'EST PAS
POUR UNE LISTE DES COMPÉTENCES RESERVÉES AUX ÉTATS-MEMBRES

Deux constats, au moins, peuvent être tirés des campagnes référendaires en France et aux Pays-Bas :

- une crainte des citoyens de perte d'identité nationale face à Bruxelles et à son interventionnisme dans tous les domaines au lieu d'être protégés par l'Europe dans la globalisation.
- une incapacité des partisans du oui à expliquer l'Europe, à dire ce qu'elle est et à contrer les arguments selon lesquels Bruxelles allait se mêler de tout : de l'avortement, du droit à l'éducation, des indemnités de chômage, etc....

Il convient de reconnaître que la construction européenne, au-delà des compétences prévues dans les Traités, s'est développée souvent selon le principe dit du « spill over », c'est-à-dire le grignotage de compétences au nom d'objectifs très généraux. Par exemple, une conception trop extensive de la notion de distorsion de concurrence amène à considérer que l'égalité entre producteurs sera rompue si la réglementation européenne n'est pas uniforme et ne rentre pas dans les détails tels que la taille des cages des poules pondeuses, les conditions d'alimentation des porcs¹, ou l'obligation d'un passeport avec photo pour les furets et les chats. Ce grignotage a provoqué des réactions parfois passionnelles de l'opinion publique à l'égard des réglementations, somme toute secondaires, mais qui touchaient à des traditions parfois ancestrales.

Une directive du Conseil précise que « les locaux de stabulation des porcs doivent être construits de manière à permettre à chaque porc de s'allonger, de se reposer et de se lever sans difficulté, de disposer d'une place propre pour se reposer, de voir d'autres porcs ».

Commissaire
Europe
VGE

Commissaire
Europe
VGE

Projet

Ministre
Énergie

Prix
Cintra

d'avoir des garanties que nos conditions de vie ne seront pas mises à mal par des mutations technologiques, économiques ou autres.

François Lamoureux a été un des premiers, bien avant que l'on ne commence à s'émouvoir de la mondialisation, à entrevoir les risques qu'elle pouvait faire peser sur l'Europe. Bien avant le référendum de 2005 en France, annonciateur d'une grande fracture autour du thème de la sécurité, qu'on a vue aussi dans le référendum britannique du 23 juin, il avait vu monter dans les domaines dont il avait la charge au sein de la Commission un certain nombre de problèmes fonctionnels qui naissaient du fait que la construction de l'Europe, parce qu'elle imposait des règles aux États, pouvait entraver leur rôle de garant de sécurité, qui est l'un des fondements de leur légitimité.

Il en tirait la conclusion que cette évolution était éminemment dommageable pour la légitimité de l'action publique, qu'elle soit nationale ou européenne, dans ce vaste ensemble qu'était l'Union européenne, au sein duquel la demande de sécurité restait très forte.

D'où cette idée que la seule façon de faire coïncider la mise en place du grand marché, d'une part, et les attentes de l'opinion en matière de sécurité, d'autre part, était pour l'Europe de prendre à bras-le-corps cette exigence de sécurité. Prendre à bras-le-corps, cela ne voulait pas dire nécessairement centraliser le tout : comme l'a appelé Madame Lamoureux, il était très attaché au thème de la subsidiarité. Cela voulait dire faire en sorte que les États puissent garder les missions de garantie qui leur incombent depuis la naissance de l'État-nation, tout en agissant sous contrôle européen.

Il doit rester dans les archives de Notre Europe une petite note qui est le fruit de ce travail à la fois analytique et prospectif⁹. Il serait facile d'affirmer que si on avait entendu cet appel, nous aurions évité le « non » au référendum de 2005 et la montée de l'eurosepticisme. Je pense néanmoins que si cet avertissement avait reçu plus d'attention que cela n'a été le cas, cela éviterait au thème de l'Europe protectrice d'être repris aujourd'hui par des responsables politiques qui ne sont pas toujours épris de la grande idée européenne.

Trois petits exemples, vous le voyez, qui se rattachent à la même idée : le rôle de « juriste politique », dont le parcours de François Lamoureux, inspiré par une vision du bien public qui l'a mené à faire dans son métier œuvre créatrice,

⁹ Voir François Lamoureux, « Commission 2005-2010, Un nouveau projet : faire de l'Europe un espace de sécurité », Note, 11 mai 2004, page 27 de ce recueil.

est emblématique. L'histoire de l'Europe, pour remonter plus loin qu'à la simple histoire de la construction européenne, ne manque pas d'exemples de grandes constructions dont les artisans ne nous sont pas toujours connus. Pour rester dans l'histoire florentine, tout le monde admire la coupole de Brunelleschi, et l'on associe ce grand monument à un grand architecte. Mais pour un Brunelleschi, combien de cathédrales peut-on voir qui reposent sur le travail minutieux de générations d'artisans, qui ont tour à tour participé à la construction d'une grande œuvre, chacun avec son génie propre, son talent singulier ? Le travail incessant de François Lamoureux s'inscrit pleinement dans cette tradition-là. Et on peut ici et là, dans la construction que nous avons aujourd'hui en face de nous, identifier très clairement des éléments qui portent sa marque.



Ci-dessus : John Byerly, sous-secrétaire d'État américain adjoint aux Transports, négociateur en chef pour les négociations aériennes, François Lamoureux, directeur général de la DG « Transport et Énergie » de la CE, Bruxelles, Négociation transatlantique en matière de services de transport aérien, 17 octobre 2005.

PÉDAGOGUE DE L'EUROPE

Témoignage de Jérôme Vignon, membre du cabinet de Jacques Delors puis de la cellule de prospective de 1985 à 1998

Je garde de ma première rencontre personnelle avec François Lamoureux un souvenir précis. Il conduisait sa voiture qui nous menait au « Berlaymont » par un de ces tunnels dont Bruxelles a le secret. À cette époque les fonctionnaires européens appartenaient volontiers à un parti politique. François était socialiste et je l'interrogeais sur ses convictions, la planète socialiste française étant diverse déjà à l'époque, c'est-à-dire en 1985. François m'exposa qu'il était attaché à la Convention des institutions républicaines. Sans lui en faire la remarque, je sursautai intérieurement. Le courant CIR n'avait pas ménagé ses critiques à la deuxième gauche qu'il accusait de mollesse et d'incohérence doctrinale. Jean-Pierre Chevènement, son inspirateur, ne témoignait pas d'un grand enthousiasme pour l'Europe, c'était le moins qu'on puisse dire. Je me disais *in petto* que certainement, je manquai de culture politique. Plus tard, ayant appris à connaître François, je compris ce qui reliait sa passion européenne et la CIR. C'était justement le mot « institutions ». Jamais auparavant je n'avais entendu parler autant qu'à Bruxelles des « institutions ». En tant que juriste au cabinet Delors, François nous initiait au rôle fondamental de ces institutions. Je connaissais la sentence de Jean Monnet : « les institutions sont la mémoire des peuples ». Mais au travers des commentaires hebdomadaires de François en réunion de cabinet, les institutions devenaient indispensables et

vivantes. On mesurait en effet combien la relation dynamique entre les institutions européennes — pour l'essentiel les États, la Commission, le Conseil et le Parlement — était capable d'engendrer des réponses nouvelles aux défis du temps, ou au contraire de se bloquer pour peu que « l'esprit des traités ne fût pas respecté ».

C'étaient donc les institutions, autant dire l'esprit de rigueur qui unissait, sans doute dans l'esprit de François, sa vue intrinsèque d'un socialisme républicain et l'obsession d'un fonctionnement harmonieux des institutions européennes. La question d'une tension possible entre les nations, la nation française en particulier, et la Communauté européenne de l'époque ne se posait pas pour François puisqu'elle avait été réglée avec le consentement démocratique des États dans les dispositions des traités successifs. La Communauté européenne était par construction une communauté de droit, et même par excellence une communauté fondée sur l'acquiescement à un droit supranational, clef de voute d'une hiérarchie des normes établissant une relation claire entre les États et leur Communauté.

Pour l'économiste français que j'étais, accoutumé depuis près de 20 ans à regarder les relations sociales d'abord au prisme de la conjoncture et des équilibres macroéconomique, la pédagogie de François fut une révélation. Elle me faisait découvrir le monde du droit communautaire, véri-

table sève nourricière de la Communauté des États qui l'appliquait. Elle me faisait comprendre aussi les « traités » comme des matrices de ce droit. François usait du terme « traités » toujours au pluriel. Il signifiait par là non seulement la coexistence de plusieurs traités distincts, CECA, Euratom et bien entendu CEE, mais surtout l'enchaînement historique des traités au fil des renégociations, chacune marquée par des circonstances historiques particulières. Comme tout bon pédagogue, François simplifiait. Il avait pour lui deux sortes de traités européens : les « traités-projet » tel celui de la CECA en 1951 et celui de l'Acte unique et les traités-matrice, comme le traité de Rome en 1957 et le traité de Maastricht en 1992. La première catégorie avait sa préférence parce qu'une fois signés, ils organisaient clairement les calendriers d'action et les responsabilités entre les institutions pour les conduire. Au contraire, les traités-matrice pouvaient conduire à l'enlisement de la Communauté par le jeu de multiples indéterminations ce qui dans les deux cas n'a pas manqué de se produire, en effet.

Mais le talent de pédagogue de François se manifestait surtout dans le commentaire de la jurisprudence européenne, c'est-à-dire de cette élaboration particulière du droit qui provient des arrêts de la Cour européenne de justice de Luxembourg. Celle-ci est appelée au fil du temps à clarifier les zones d'ombre laissées par les législateurs, c'est-à-dire par les États, pressés de conclure au prix de l'ambiguïté les négociations intergouvernementales. Il ne se tenait pas de réunion hebdomadaire du cabinet Delors sans que François n'attire notre attention sur un important

jugement de la Cour. De prime abord, ces arrêts portant le nom des personnes plaignantes ou accusées, apparaissaient anecdotiques. François avait l'art de montrer comment ils se rattachaient en réalité à la mise en œuvre des principes fondamentaux des traités, contribuant ainsi à renforcer la cohérence d'ensemble et à approfondir l'intégration européenne.

Cet exercice de haute voltige entre le particulier et le général qui est en fait le propre de l'art juridique, avait quelque chose de remarquable et d'inquiétant à la fois. N'étions-nous pas témoins de ce que la défaillance du législateur tendait de plus en plus à être comblée par l'intelligence des juges ? De fait au tournant des années 90, plusieurs chefs d'État et non des moindres, tel le chancelier Kohl commencèrent à prendre en grippe ce qu'ils considéraient comme un activisme des juges. Il apparaissait de plus en plus clair qu'un exercice de clarification des traités s'imposait et que la perspective d'un élargissement majeur de l'Union européenne en fournissait et l'occasion et la justification. François fut de ceux qui très tôt concurent la nécessité de cet exercice selon une vision globale à laquelle toute son expérience de plusieurs décennies de progrès et d'imperfection du droit européen l'avait préparé : le « petit livre rouge¹ » était écrit dans sa tête de longue date.

François cependant n'était pas que juriste. Il était aussi fasciné par la difficulté propre à l'art politique qui est art d'exécution dont il trouvait auprès de Jacques Delors une forme d'école. Aussi complets

1. Surnom donné au projet Pénélope.

et bien rédigés que puissent être les traités, aussi imaginatifs les juristes et intègres les juges, l'action collective qui est l'essence même de la volonté d'unir les Européens ne peut aboutir vraiment qu'au prix d'un esprit de coopération et de solidarité que le droit seul ne suffit pas à obtenir. Il y a au contraire des circonstances où les textes et le droit servent de boucs émissaires à l'esprit de désunion qui ose rarement s'afficher comme tel. Les acteurs européens ne sont jamais dispensés d'innover dans la manière dont ils « habitent » les institutions, dont ils savent ou non en faire partager la mémoire et les intentions. Cela aussi préoccupait François au plus haut point. Nous avions eu l'occasion d'en débattre au tournant des années 2000, lorsque la Commission avait mis sur la table la question de la « gouvernance européenne ». Directeur général pour les transports et l'énergie (à cette époque on voyait large), François avait de sa propre initiative conçu un vaste processus de consultation et d'échanges entre les acteurs de chacun de ces deux réseaux européens d'infrastructures, fondé sur l'échange d'expériences et la coopération transfrontalière. Ces « écosystèmes » avant la lettre nourrissaient le processus de mise à jour de la réglementation européenne qui se rendait ainsi plus proche de ses usagers.

Aujourd'hui nous ne pouvons qu'être frappés de voir l'acquis communautaire, c'est-à-dire le « trésor » de la législation supranationale européenne, devenir en même temps la critique récurrente des pourfendeurs de « l'europhisme ». Par quelles perversions a-t-on pu en arriver là et quels chemins patients suivre

pour retrouver le sens de la « communauté européenne ? » La passion de François Lamoureux pour l'unité européenne, sa rigueur et son esprit critique nous encouragent d'aller de l'avant.

■ *Jérôme Vignon*

UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE À L'ÉMERGENCE DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE

Hommage d'Eneko Landaburu, directeur général des Relations extérieures de la Commission européenne à l'occasion de l'hommage rendu à François Lamoureux, le 23 janvier 2007

Chère Christine, cher Paul-Adrien, cher Aurélien,

Je voudrais avant tout remercier José Manuel Barroso d'avoir voulu organiser la rencontre d'aujourd'hui et d'y être présent. Cette expression concrète d'attention et de respect pour François Lamoureux s'inscrit dans l'attitude du Président sans équivoque à son égard depuis les premiers jours de sa Commission. Je peux en témoigner avec précisions et détails.

Beaucoup de choses importantes ont été dites sur François Lamoureux. Deux présidents de notre institution, et pas des moindres puisqu'il s'agit de Jacques Delors et de José Manuel Barroso, ont formulé des appréciations fortes, justes et aussi émouvantes.

Je souhaiterais, pour ma part et au nom de mes collègues, évoquer un aspect particulier de la personnalité et du travail de François. Je veux parler de sa contribution essentielle à l'émergence et au développement de la fonction publique européenne.

François a choisi la Commission européenne. Il n'est pas venu par hasard. Il souhaitait y développer son engagement professionnel par idéal et par conviction. Il avait compris, avant d'autres, que l'avenir de son pays, la France, ne pouvait

s'inscrire que dans une Europe forte, influente et généreuse, donc intégrée.

Parce que socialiste, il avait la conviction que ce destin ne pouvait s'accomplir qu'à travers une fonction publique solide, compétente, exigeante et loyale.

Il avait aussi compris que notre institution est un instrument et un outil privilégié d'intégration, par la mise en œuvre de la fameuse méthode communautaire à laquelle il tenait tant. Il a donc choisi la Commission, où il a été l'expression contraire de la caricature du fonctionnaire. Il ne comptait pas son temps, ni son énergie pour traduire, dans ses différentes responsabilités, l'expression de son idéal.

Il a incarné pour moi une certaine exigence et perfection de la fonction publique. Travailleur imaginatif et créatif, il proposa, discuta et parfois s'opposa au pouvoir politique. Jamais servile, parfois provocateur, il fut d'une loyauté totale quand ce même pouvoir politique avait tranché et décidé. C'est dans cette attitude que le terme de « serviteur de l'Europe » prend son sens.

C'est ce qu'il fit, notamment pendant sa période de collaboration directe avec Jacques Delors, avec lequel il s'entendit si bien.

C'est ce qu'il réalisa aussi avec Loyola de Palacio. Tout au long de son mandat,

Loyola exprima confiance, respect et reconnaissance à sa Direction générale. François, pour sa part, ne ménagea pas ses efforts pour lui apporter la substance indispensable à sa réussite politique. Les compétences étaient claires, la loyauté totale, les responsabilités partagées.

Loyola, François, deux personnalités fortes, différentes et proches à la fois. Loyola, la basquaise tenace et déterminée ; François, le girondin, marin obstiné et pêcheur insatiable d'innovations. Ce duo détonant nous livra Galileo, remarquable produit de l'Europe en construction.

Quel étrange signe de voir ces deux amis nous quitter et s'éloigner de nous à quelques mois d'intervalle.

On ne peut pas parler de François sans mentionner sa contribution à la Conférence intergouvernementale d'où sortira l'Acte unique. Jacques Delors le qualifiera dans ses mémoires d'« irremplaçable François Lamoureux ». Ses talents de juriste imaginaire s'y manifestèrent pleinement.

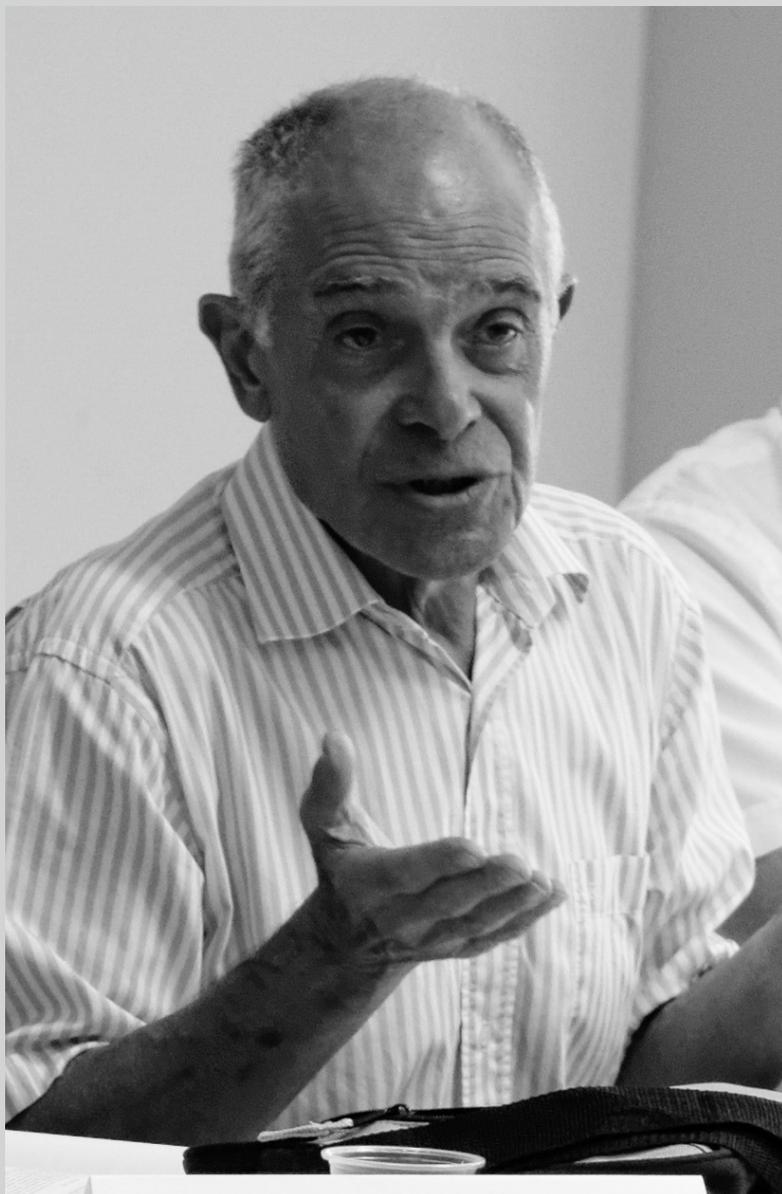
Mention doit aussi être faite, évidemment, au projet alternatif du Traité constitutionnel, dit Pénélope, réalisé en trois mois par une toute petite équipe sous sa direction et à la demande du Président Prodi. Il est dommage que la Convention n'ait pas pris en considération ce projet, qui doit être pour nous tous source de réflexion alors qu'il nous est imparti de contribuer à la préparation, dans les prochaines semaines, de l'avenir institutionnel.

Derrière un homme parfois dur et injuste dans ses relations avec les autres, j'ai eu la chance en maintes occasions de percevoir ce regard tendre et affectueux qu'exprimait son amitié.

Paul-Adrien et Aurélien, je souhaite vous dire que votre père était tout cela : intelligent, visionnaire, courageux, parfois dur, mais aussi affectueux et amical.

Vous devez savoir que c'est pour tout cela que nous l'avons admiré et aimé ; et que nous sommes heureux de vous transmettre à vous deux aujourd'hui le témoignage de cette reconnaissance. ■ *Eneko Landaburu*





6. L'épopée Jacques Delors

par Jean-Charles Leygues, président du Conseil d'administration de l'IEP de Bordeaux

6.1. François Lamoureux avant Jacques Delors

Il se trouve que, je suis sans doute le seul avec Michel Jacquot à avoir connu François Lamoureux avant « l'épopée Jacques Delors ».

Pour l'anecdote, j'ai rencontré François au secrétariat général de la Commission le deuxième jour où il est arrivé. On a sympathisé très rapidement, et énormément échangé. Je rappelle que le contexte politique avant l'époque Delors était finalement très simple. C'est l'héritage du Conseil européen de Fontainebleau, et c'est la PAC (Politique agricole commune), point final. La seule réalité politique et économique de l'Union européenne¹⁰, c'était ça. Avec François, nous étions de jeunes fonctionnaires au Secrétariat général, et indépendamment de nos discussions, de nos échanges en journée, on se retrouvait le soir à onze heures dans le bureau d'Émile Noël pour rendre compte soit des réunions de cabinet, soit des réunions du Conseil et du COREPER¹¹. Il fallait que la note sorte le soir-même, signée par Émile Noël. Et c'est ainsi que François et moi avons appris à travailler avec Émile Noël le soir, à onze heures, pour nous entendre dire que ce n'était pas clair, ou bien que c'était faux, ou bien que la conclusion ne pouvait suffire au Collège.

Je pense que c'est dans cette période de l'avant que François qui a découvert, tout comme moi, la dimension européenne via une institution qui s'appelle la Commission européenne. Elle avait alors une grande difficulté à exister politiquement et le Parlement européen n'avait pas de pouvoir, sauf celui de l'adoption du budget.

Nous nous rencontrions avec François dans la section du parti socialiste à Bruxelles. C'était une auberge espagnole de toutes les nationalités, l'occasion d'échanges animés sur ce qu'il faudrait faire pour cette Europe. François était l'un des mentors des discussions et évidemment s'opposait avec vigueur à tous les timides de la construction européenne de l'époque.

¹⁰ Qui s'appelait alors la Communauté européenne.

¹¹ Comité des représentants permanents

6.2. François Lamoureux dans la période Delors

C'est durant la période Delors que François s'est épanoui et a établi un partenariat extraordinaire avec Jacques Delors. Jacques Delors, lors des obsèques de François, l'avait taxé de « prince de l'intelligence ». Je pense qu'il était fasciné par cette capacité qu'avait François de décortiquer, sans aucune concession, tous les éléments d'un problème pour le conduire à son objectif.

François a été un expert formidable de la politique de la concurrence. Il a également travaillé à la préparation des quatre libertés sur le marché intérieur, à celle de la dimension institutionnelle de l'Acte unique, et puis ensuite à Pénélope, projet sur lequel François avait une conviction extrêmement profonde : la construction européenne n'avait de sens que si elle se faisait par le droit. Évidemment, je pense que cette conviction est partagée par la plupart dans cette salle, mais pour lui c'était un militantisme politique. Hormis sa formation juridique très forte, nationale à l'origine, François Lamoureux était quelqu'un qui avait la conviction que le discours idéologique en soi n'avait pas de sens ; il ne pouvait prendre corps qu'une fois porté sur des éléments précis puisque la construction européenne est un processus, est un devenir qui se dessine page par page.

C'est cette idée, ce point majeur qui a fait que François Lamoureux est devenu un ingénieur et un architecte sur le rôle de la Commission européenne. La culture politique de François Lamoureux dans la construction européenne et dans l'Acte unique est le premier élément après le traité de Rome qui a permis l'institutionnalisation très forte du rôle de la Commission sur la notion de l'intérêt européen.

François Lamoureux avait avec Delors ce partenariat personnel, amical, mais aussi intellectuel et politique très fort sur la Commission. Il faut bien se rappeler qu'avant la période Delors, il n'y avait pas de Parlement européen ou très peu, il y avait des conseils des ministres et une cour de justice dont les éléments apparaissaient mais ne se sont exprimés finalement qu'après 1985.

6.3. François Lamoureux et le triangle magique

François Lamoureux était un soutien sûr de Jacques Delors et de Pascal Lamy, car il a toujours été extrêmement vigilant sur ce triangle magique composé du marché intérieur, de la Commission économique sociale et de l'Union économique monétaire. Ce triangle est finalement le résultat de l'action de Jacques Delors et il perdure toujours aujourd'hui bien que sa progression ne soit plus très nette.

François Lamoureux a été cette interface entre ce triangle et les instruments qu'il fallait institutionnaliser. Ça a été par exemple ce qu'on appelle en langage technocratique la perspective financière pluriannuelle. François Lamoureux a été extrêmement attentif sur le fait de pouvoir l'intégrer directement dans l'Acte unique et ainsi, faire respecter le droit du Parlement européen, mais dans un cadre fixé au préalable. Ce point-là a toujours été le point majeur de discussions personnelles extrêmement fortes avec François Lamoureux tout comme sur la cohésion économique et sociale. Je crois que François avait acquis la conviction, et là on parle de subsidiarité, que si l'action de l'Union devait être intégrée dans du droit, il n'était pas possible que le droit, les règlements, les directives, puissent tout régler.

François a été un des artisans de la construction européenne. Cela ne s'est pas fait sans mal, au prix de luttes féroces notamment Jean-Louis Dewost qui était directeur général du service juridique, pour installer une comitologie, c'est-à-dire des règles d'application sous présidence de la Commission avec participation des États. Sur ce sujet, François était un expert hors normes, et je ne trahirai aucun secret en disant qu'il essayait de donner davantage de pouvoir à la Commission européenne dans l'exécution de la réglementation adoptée par le Conseil comme par le Parlement. La comitologie a toujours été pour François Lamoureux un élément extrêmement déterminant, d'abord de précision de la norme et puis de son application contrôlée par la Commission. En règle générale, le contexte politique dans lequel Jacques Delors, Pascal Lamy et François ont œuvré à Milan était un contexte de discussions sur l'intérêt européen et ce, même s'il était le théâtre de luttes féroces. Ainsi l'ensemble des États autour de la table, principalement la France avec François Mitterrand, Helmut Kohl et Gonzalez, était d'accord pour faire des avancées sur l'intérêt européen, ce qui évidemment tranche par rapport à la période dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Il était alors accepté, reconnu, que la Commission proposait les avancées et donnait non seulement l'expertise pour la mise en œuvre institutionnelle mais aussi pour la traduction juridique de la norme. Dans le contexte de l'époque, elle seule pouvait tenir ce rôle.

6.4. Le fonctionnement du cabinet Delors

Ce 4^e point est peut-être plus anecdotique, il rappellera des souvenirs à Jérôme Vignon, à Michel Jacquot et à Pascal Lamy. Évidemment, les déjeuners du jeudi du cabinet Delors étaient extrêmement privés mais auraient sans doute souvent mérité un spectacle, mené notamment par François Lamoureux. Je suis sûr que





ses fils auraient beaucoup apprécié et n'auraient pas été surpris du rôle de leur père dans ces réunions ainsi que du caractère homérique que pouvaient prendre certaines discussions.

Nous avons évoqué madame Catherine Day qui a été secrétaire générale de la Commission pendant 10 ans ; à l'époque, elle était une grande spécialiste du droit de la concurrence dans des cabinets irlandais. Les réunions des chefs de cabinet en matière de concurrence étaient présidées par François Lamoureux avec comme partenaire Catherine Day. François avait une culture d'interventionnisme public extrêmement forte qui devait être transposée dans la construction européenne, dans le cadre des compétences qui lui étaient attribuées. Il y avait donc des luttes absolument féroces, voire parfois dramatiques, avec Catherine, qui par ailleurs était d'une compétence formidable, mais qui sortait rarement vainqueur de ces luttes. En effet, François avait une capacité d'argumentation et était, comme le disait Jacques Delors, prince de l'intelligence, prince du travail. Il était aussi compétent que les fonctionnaires de la Commission de la direction générale de la concurrence qui travaillaient tous les jours sur ce sujet. François Lamoureux apportait une compétence, une rigueur et l'explication pour laquelle l'intérêt européen était respecté. C'était, je crois, une ligne de conduite extrêmement importante.

6.5. Le projet Pénélope

Indépendamment du sort qui lui a été réservé, Pénélope est pour moi l'expression de ce que pensait François Lamoureux sur la possibilité de faire progresser l'Europe.

Pénélope a constitué le message de François Lamoureux, posant qu'il faudrait un conseil européen, non pas une institution, mais un conseil européen qui donne les lignes générales dans lesquelles les institutions s'inscriront et ce dans le cadre de la méthode communautaire.

François a bien cadré l'approche d'une construction européenne la plus intégrée possible dans les domaines où on lui donne des compétences, avec une dimension fédérale qui ne peut se traduire que la méthode communautaire. Il proposait qu'il y ait un secrétaire de l'Union qui soit une sorte de vice-président de la Commission, mais indépendant de la Commission.

Il faut relire Pénélope car cela représente ce que François Lamoureux pensait profondément possible pour l'Union européenne.



→ cf Gilles Boulelet



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS

Le Directeur général

Bruxelles, le 21 décembre 2005
TREN D(2005)

**NOTE A L'ATTENTION DU PERSONNEL
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ÉNERGIE ET TRANSPORTS**

Dans quelques jours, je quitterai la DG TREN et en mars la Commission européenne.

Cette institution m'a offert la chance d'exercer des responsabilités importantes. Qu'il s'agisse de l'élaboration de grandes initiatives (l'Acte unique, les paquets Delors, le Traité de Maastricht, l'Agenda 2000) ou qu'il s'agisse de la direction de services et de programmes.

De ces dernières années, je garde un souvenir exaltant de l'action menée, déjà avec beaucoup d'entre vous, en faveur de l'adhésion des pays de l'Europe de l'Est, de l'aide au Caucase ou de la reconstruction de la Bosnie et du Kosovo.

Je tire également une grande fierté d'avoir avec vous tous, et le concours précieux de mes assistants, fait de la DG TREN une des plus importantes Directions Générales de la Commission, respectée pour son professionnalisme. Nous avons réalisé une œuvre véritablement révolutionnaire par la réforme sans précédent de l'Europe de l'énergie et des transports. Nous avons su allier la suppression des obstacles à la compétitivité de l'industrie avec une régulation prenant en compte les attentes des citoyens pour la protection de leurs droits, la sécurité, la sûreté et l'harmonisation sociale. Nous avons aussi réussi à donner une dimension internationale à ces politiques avec Galileo, les accords « open skies », la coopération avec la Russie, l'Ukraine et les pays méditerranéens sur base de projets concrets.

La Commission, dans sa sagesse, a décidé de maintenir unie la DG TREN reconnaissant ainsi la complémentarité de l'énergie et des transports bien organisée dans une structure avec 1100 personnes et un budget de 1,4 milliard d'euro qui va doubler. La maison est en ordre.

La DG peut s'appuyer sur 4 Agences et j'espère demain sur la future Agence des réseaux transeuropéens. Les priorités données à la formation et à la gestion financière permettent à la DG TREN d'être parmi les plus performantes pour l'exécution budgétaire. Enfin, nos collègues de Luxembourg sont de mieux en mieux intégrés et leur travail efficace, rationalisé avec les nouvelles approches de sécurité nucléaire, est sorti de l'anonymat.

Il me reste pourtant des sujets de préoccupation. Le trop grand décalage entre le « dire » et le « faire » pour le développement durable dès qu'il s'agit de prendre des mesures concrètes trop souvent édulcorées (eurovignette, biocarburants, voitures propres). Le poids du lobby de l'industrie pétrolière qui a réussi à faire échouer les projets sur la communautarisation des stocks ou le déplafonnement de la responsabilité en cas d'accident de tankers.

L'avenir de l'Union européenne est encore incertain. Mais ne vous posez pas trop de problèmes. Ce qu'attendent les citoyens ce sont de grands projets qui donnent un sens concret à la construction européenne. C'est votre tâche et la mission de la Commission de les définir. Soyez fiers de travailler pour cette Institution qui, plus que jamais, reste indispensable.

Pour ma part, chaque matin j'ai été heureux de venir travailler avec vous. On a fait de belles choses. Vous me manquerez.

François LAMOUREUX

L'EUROPÉEN ENGAGÉ

Témoignage de Gilles Gantelet, directeur à la DG Environnement de la Commission européenne et dernier assistant de François Lamoureux

Écrire sur François Lamoureux reste une gageure. L'homme n'avait pas une facette unique mais a révélé tout au long de sa vie une grande complexité.

Et quelle image garder ? Celle de l'homme sûr de lui et, souvent, dominateur ? Ou celle de l'homme fragile qui dissimulait derrière un caractère bien trempé son énorme sensibilité ? Celle de l'homme acharné au travail au point d'y passer sa vie ou celle de l'homme dont les quatre enfants étaient la fierté ? Celle de l'homme austère, parfois cassant, ou celle de celui qui aimait les plaisirs de la vie et maniait un humour dévastateur ?

Difficile de s'y retrouver au milieu de ses dimensions nombreuses. Je me résous en conséquence à n'en évoquer que quelques-unes que j'ai eu l'occasion de vivre en travaillant avec lui. Et rappeler que François Lamoureux était un amoureux de la vie, un goinfre de culture et un militant européen forcené.

Un amoureux de la vie, sans doute hanté par la mort, qui passait ses nuits à lire de nouveaux romans dont il partageait les plaisirs. Un amateur de foot qui suivait chaque week-end les résultats du club de Bordeaux. Un fin connaisseur des meilleurs vins, avec une préférence pour les Bordeaux, qui favorisait la divine substance européenne et pouvait critiquer vertement l'organisation d'un away day de sa DG parce qu'on y avait servi au

déjeuner du vin australien... Mais aussi, et surtout, un amoureux de la mer, son espace de liberté, qui lui faisait briller les yeux lorsqu'il en parlait.

François Lamoureux n'était pas seulement un enthousiaste de littérature, il était également féru d'histoire et aimait à raconter des anecdotes ou à jalonner ses interventions de références, voire de piques saillantes. Pour lui, il ne pouvait y avoir d'avenir pour la société européenne qu'à condition d'enraciner le mouvement vers une union sans cesse plus étroite dans une relation anxieuse au passé et en tirer toutes les leçons. Doté d'un grand sens de la manœuvre politique, il aimait intervenir et lancer de nouvelles idées pour parachever la construction communautaire.

Car François Lamoureux était surtout un militant intransigeant de l'Europe unie, un défenseur à outrance de la méthode communautaire, à laquelle il avait adhéré très jeune, et un penseur qui cherchait sans cesse à approfondir l'Union européenne, devenue à ses yeux de moins en moins ambitieuse et de plus en plus technocratique. Il était convaincu qu'il fallait la sauver contre elle-même et l'améliorer pour qu'elle s'adapte aux défis du XXI^e siècle, y compris aux conséquences de l'élargissement, qu'il avait soutenu. Sans doute fédéraliste dans l'âme, François Lamoureux était tout autant un pragmatique qui jonglait avec son

immense créativité, son indéniable sens politique et sa rigueur de juriste.

Il était en fait un passionné qui ne pouvait se résoudre à baisser les bras ou laisser les choses en l'état. Ambitieux, clairvoyant et habile sont peut-être les meilleurs qualificatifs pour le caractériser. Impatient, il ne pouvait s'astreindre à l'inaction. Cela pouvait provoquer des rancœurs ou des frustrations lorsqu'il dévoilait ses plans pour faire bouger l'Europe. Certains lui en ont voulu, d'autres l'en ont d'autant plus admiré.

Tout a été dit dans les hommages qu'il a reçus dans la presse française et internationale au moment où il a été écarté ou après sa mort. Grand Européen selon plusieurs grands journaux. « Prince de l'intelligence » selon les mots de Jacques Delors pour son oraison funèbre. Auteur d'un des meilleurs projets de constitution pour l'Europe, qui, s'il avait été suivi, aurait pu donner un autre destin à l'UE. Un des pères du Marché unique européen qui reste la colonne vertébrale de l'Europe d'aujourd'hui. Fonctionnaire exigeant et collaborateur indispensable selon la plupart des Commissaires pour qui il a travaillé, en particulier avec Loyola de Palacio avec qui il forma une paire improbable couronnée de succès.

Pour conclure par un témoignage, je crois que François Lamoureux n'a jamais été plus lui-même que lors de sa mise à l'écart soudaine à l'automne 2005. Blessé par la rudesse de la méthode, même si le *Financial Times* avait annoncé cette manœuvre hostile dans un entrefilet publié quatre mois auparavant, il ne mit pas longtemps à prendre la décision de

se retirer plutôt que d'accepter l'offre humiliante qui lui était faite. Par respect pour lui-même et l'idée qu'il se faisait du rôle de la Commission. Comme il le dit alors, « je veux pouvoir me regarder dans la glace en me rasant le matin ». Il ne pouvait se résoudre à la courtisanerie, lui dont les critiques publiques ne visaient qu'à l'excellence et qui s'avéra être un haut fonctionnaire d'une extrême loyauté à l'Institution. Par amour pour sa famille ensuite. Alors qu'il commençait tout juste à s'inquiéter sur sa santé et l'éventuel retour d'un cancer, il voulait lui assurer la meilleure situation financière possible pour garantir l'avenir. Et cela ne pouvait pas passer par la compromission.

Mais ce qui restera gravé dans ma mémoire est son mot d'adieu à la DG TREN, qu'il avait créée en 1999, et avec laquelle il avait obtenu tant de succès dans les transports et l'énergie, avec l'adoption de près de la moitié de l'acquis communautaire de l'époque en à peine six ans.

Au moment d'écrire les derniers mots de cette lettre d'adieu, il me demanda mon avis sur le style et le ton. Je lui faisais remarquer que je n'aimais pas la dernière phrase que je trouvais inappropriée et trop paternaliste. Il me répondit d'une voix grave qu'elle était la seule phrase qu'il maintiendrait à tout prix car elle traduisait vraiment sa pensée.

Ainsi cette note à tout le personnel de sa DG s'achevait par cette courte conclusion inattendue: « Vous allez me manquer ». François Lamoureux, le capitaine à la foi européenne chevillée au corps. L'homme engagé qui nous manque tant. ■ *Gilles Gantelet*







GAGNER LA HAUTE MER

Hommage de Pascal Lamy, paru dans Le Monde le 28 août 2006

François Lamoureux, ancien directeur général des transports et de l'énergie à la Commission européenne, est mort samedi 26 août à Bordeaux, des suites d'un cancer. Il était âgé de 59 ans.

Avec François Lamoureux, l'Union européenne perd l'un de ses bâtisseurs les plus déterminés. Durant les vingt dernières années, cet homme au caractère entier, à la personnalité rugueuse, aux convictions profondes, à la ténacité de fer et aux exigences tranchées a œuvré inlassablement sur tous les fronts de la construction européenne où ses états de service l'ont successivement conduit.

À Bruxelles, pour l'essentiel, au cours d'une carrière commencée comme juriste (sa formation de base), et dont les débuts exceptionnels lui valurent d'être remarqué par Émile Noël, secrétaire général de la Commission à l'époque. Puis au cabinet du président Jacques Delors, qu'il vénérât, et qui en fit la cheville ouvrière du projet de grand marché intérieur, de l'Acte unique, puis du traité de Maastricht. Un moment à Paris, auprès du premier ministre Edith Cresson, dont il partageait la fougue, où il se heurta à une partie de l'administration française. Puis, de retour à Bruxelles, pour préparer les élargissements jusqu'à sa promotion comme directeur général des transports et de l'énergie en 1999, sous la houlette de la commissaire Loyola de Palacio avec laquelle il a formé, durant les cinq années

du mandat du collège présidé par Romano Prodi, un couple aussi improbable que soudé et productif. En témoigne, entre autres, la mise sur orbite du projet Galileo.

Son expérience et ses compétences en matière institutionnelle conduisirent alors Romano Prodi à le charger d'élaborer, dans l'ombre, un projet de constitution européenne sous le nom de code de Pénélope.

Ce travail monumental fut écarté pour excès d'ambition fédéraliste, même si les spécialistes lui reconnaissent aujourd'hui la précision, la cohérence et la puissance qui ont manqué au projet de traité constitutionnel élaboré par la convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing, et qui fut rejeté par les référendums français et néerlandais.

Ces dernières années, François Lamoureux avait tenté de mettre sur pied une véritable politique européenne de l'énergie. En socialiste et en Européen, il avait perçu, avant d'autres et mieux que d'autres, l'importance de cet enjeu et s'était employé, en vain, à convaincre la Commission et les États membres réticents des vertus combinées de la libéralisation des marchés énergétiques continentaux et de politiques publiques musclées permettant d'en assurer les bénéfices à long terme.

Travailleur indomptable, François Lamoureux était aussi un marin dans

l'âme. Et mettait la même fierté à exploiter les passes du bassin d'Arcachon, et la même passion à en préserver les rivages qu'à explorer les anfractuosités du traité de Rome. Peu importaient les marées, les courants ou les vents. L'essentiel était de gagner la haute mer, là où il était libre, quitte à raser les hauts fonds pour y parvenir le plus vite possible.

Voici moins d'un an, ses nouveaux supérieurs à la Commission européenne lui avaient signifié son congé. En lui faisant comprendre, rapportait-il, bougon, qu'il n'y avait désormais plus de place à Bruxelles pour des pionniers ou des vétérans de sa trempe. Il en avait été moins surpris que meurtri. Comme si Pénélope avait reçu l'injonction de casser son fil... ■ *Pascal Lamy*



Ci-dessus : François Lamoureux et son bateau, Andernos, 2002.

28 avril 2004

Projet de Constitution : de la nécessité d'organiser une « arrière-garde »

François Lamoureux

*Membre du Conseil d'Administration de « Notre Europe »*¹

Pour sortir le projet de Constitution du blocage actuel, une avant-garde d'Etats membres est présentée comme la panacée. C'est plus vite dit qu'écrit... dans le projet de Constitution sur la table de la Conférence intergouvernementale. En réalité, on peut se demander si le problème n'est pas mal posé. En effet, il faut constater que l'avant-garde cela n'a encore jamais marché alors qu'à l'inverse l'Europe a su à plusieurs reprises organiser l'arrière-garde des Etats membres qui ne veulent pas participer à une nouvelle politique. Elle pourrait également y songer pour ceux qui ne pourraient pas accepter la Constitution à la suite d'un référendum négatif.

I. Le constat : l'avant-garde n'avance pas

Il faut d'abord savoir ce que l'on entend par avant-garde. On confond souvent deux formes d'organisation d'un groupe d'Etats décidés d'aller de l'avant. Soit l'avant-garde est organisée dans le cadre de l'Union européenne et de son système institutionnel (Commission, Conseil, Parlement, Cour de Justice). C'est le concept de coopération renforcée introduit par le Traité d'Amsterdam.

Soit l'avant-garde est créée en dehors de l'Union européenne par un traité international avec ses institutions et son ordre juridique. C'est l'idée de « groupe pionnier » évoquée en 2000 par Jacques Chirac s'adressant aux députés allemands avec « un secrétariat chargé de veiller à la cohérence des positions et des politiques des membres de ce groupe ».

L'avant-garde, organisée en dehors de l'Union, n'aurait vraiment de sens que pour la défense. Mais même dans ce domaine, dont dépend la nature ou non politique de la construction européenne, on voit bien que les Etats les plus allants (France, Allemagne, Belgique, Luxembourg) tentent à la CIG une formule différente du « groupe pionnier » pour éviter la duplication des institutions, des traités, des personnalités juridiques. Ils proposent un « traité dans le traité » pour que l'avant-garde soit en quelque sorte autorisée par la future Constitution, cohérente avec la politique étrangère, articulée avec les politiques communes et l'Agence d'armement et surtout avec la possibilité d'adhésions ultérieures de pays qui n'y seraient pas au départ.

¹ L'auteur s'exprime à titre personnel.

Un des grands enjeux de la CIG, c'est de savoir si les vingt-cinq Etats membres vont trouver l'unanimité pour permettre l'émergence de cette avant-garde militaire dans l'Union.

Permettre à une majorité d'Etats membres d'aller plus loin sur un objectif précis de l'Union est sur le papier le seul moyen de contourner l'obstacle de l'unanimité. N'oublions pas que 85 articles du Traité de Nice et 60 articles du projet de Constitution exigent l'unanimité. Il n'y a pas que le fiscal et le social.

Gageons, comme le Président Prodi en a mis en garde la CIG, que les compromis sur la question de la double majorité se feront en contrepartie des garanties arrachées in extremis par certains Etats sur le maintien de l'unanimité dans un nombre d'articles encore plus important que ne l'a prévu la Convention.

Le problème avec les coopérations renforcées est que cette possibilité déjà ouverte il y a vingt ans par l'Acte Unique pour des programmes technologiques et il y a sept ans par le Traité d'Amsterdam n'a jamais été utilisée. Il a fallu attendre cette année pour que la première suggestion concrète et argumentée mais très limitée en matière d'assiette sur l'impôt des sociétés soit avancée par le Commissaire Frits Bolkestein.

Pourquoi ces dispositions sont-elles restées lettre morte ? Tout d'abord pour des raisons politiques ; manifestement la volonté n'était pas là par crainte, dans la fiscalité ou le social, d'un désavantage compétitif au détriment des Etats avant-gardistes qui devraient supporter une distorsion au sein du marché intérieur. Ensuite, sur le plan budgétaire, la coopération renforcée si elle a besoin d'argent par exemple pour un programme industriel suppose l'accord de ceux qui n'y participent pas pour la financer !

Les exigences de procédure pour lancer les coopérations renforcées sont très strictes : se situer dans le cadre institutionnel de l'Union (proposition de la Commission, implication du Parlement, contrôle judiciaire de la Cour de Justice), respecter l'acquis communautaire, limiter l'action aux compétences attribuées de l'Union, démontrer que l'on ne peut faire autrement et réunir une majorité d'Etats membres. Enfin, il faut garantir au sein de la coopération renforcée que le mode de décision ne soit pas l'unanimité.

Cependant, à supposer que réussisse la percée dans la fiscalité des sociétés et que demain d'autres coopérations renforcées voient enfin le jour (harmonisation des taux de TVA, coordination des régimes de sécurité sociale, péages urbains et autoroutiers, coopération judiciaire, etc...), il ne s'agira que d'actions ponctuelles avec des compositions variables d'Etats membres. Autrement dit, il n'y aura pas un noyau dur et stable d'Etats décidés d'aller de l'avant sur les mêmes objectifs. Tout cela ne fait pas une avant-garde, unie sur le plan politique, au sens de la proposition Schäuble – Lamers.

II. La solution : organiser l'arrière-garde

Il faut prendre le problème à l'envers et organiser « l'arrière-garde » de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas réaliser les politiques prévues par la Constitution. Il s'agit de systématiser la différenciation que pratique la construction européenne depuis longtemps comme ne cesse de le rappeler Jacques Delors.

Le plus bel exemple c'est l'Union économique et monétaire qui rassemble douze Etats sur quinze et n'est pas à proprement parler une « avant-garde » mais bien le gros de la troupe. Le principe a été inscrit et accepté par tous les Etats membres dans le Traité de Maastricht. Mais, en même temps, il a été prévu une dérogation ou une période de transition pour ceux qui n'étaient pas prêts soit sur le plan politique (Royaume-Uni, Danemark) soit sur le plan économique. Le traité d'adhésion des dix nouveaux Etats membres a repris les mêmes principes. Ils sont tous dans la troisième étape de l'UEM, c'est-à-dire qu'ils ont accepté l'irrévocabilité des taux de change et l'introduction de l'Euro, la discipline budgétaire mais ils bénéficient d'une période de transition.

L'engagement des Etats de l'arrière-garde dans l'UEM explique leurs difficultés à admettre que la « zone euro » soit de façon temporaire gérée uniquement par les Etats qui ont introduit l'Euro – avec des institutions ad hoc – puisque toute décision prise les concerne également. Cette question de la gestion de la zone euro – qui appartient à tout le monde – a été abordée de façon pragmatique par le projet de Constitution : seules les décisions qui n'affectent que les Etats membres dont la monnaie est l'Euro sont prises sans implication des Etats de l'arrière-garde. Là encore, la crainte de duplication des ordres juridiques et des institutions l'a emporté.

La politique sociale a été historiquement un autre exemple de la différenciation organisée sous forme d'une arrière-garde. M. Major ne voulait pas que le progrès pour la politique sociale, limité certes mais inscrit dans le Traité de Maastricht, s'applique au Royaume-Uni. Mais il a accepté que ce progrès soit la règle pour tous les autres en échange d'un Protocole qui laissait provisoirement le Royaume-Uni sur le bord du chemin.

Schengen est l'illustration de la thèse selon laquelle il est plus facile d'organiser l'arrière-garde que l'avant-garde. Au départ, dans les années 80, une majorité d'Etats membres ont créé en dehors de la Communauté européenne un cadre international – sans recourir à la méthode communautaire en refusant par exemple à la Commission européenne de participer à Schengen – pour passer entre eux des accords afin de progresser dans la coopération judiciaire et policière.

Ce mode d'organisation intergouvernementale a créé plus de comités que des normes. Il s'est révélé si peu efficace en termes décisionnels que ses promoteurs ont décidé de le communautariser dans le Traité de l'Union européenne. Les accords, non ratifiés par les Parlements nationaux, sont devenus des directives ou règlements communautaires enfin appliqués. Le prix à payer pour cet enracinement de Schengen dans l'Union européenne s'est fait au prix d'une petite arrière-garde (Royaume-Uni, Irlande, Danemark).

III. L'arrière-garde dans la Constitution

L'arrière-garde ne naît pas spontanément. Ce sont les traités de Maastricht pour l'UEM ou d'Amsterdam pour les accords de Schengen qui ont réglé le sort de ceux qui ne voulaient pas avancer. Si un article de la Constitution ne règle pas ce problème, un Etat se retranchera derrière l'unanimité pour empêcher les autres d'aller de l'avant dans la mise en œuvre des politiques. Et il faudra alors réviser la Constitution avec 25 ratifications nationales. D'où la nécessité d'insérer une disposition prévoyant que la Commission puisse proposer qu'un Etat

ou plusieurs Etats ne sont pas liés par la mise en œuvre d'une règle inscrite dans la Constitution s'ils ne peuvent ou ne veulent l'appliquer². Ils restent en dehors de la politique commune et ne participent pas au processus décisionnel la concernant avec la garantie de rejoindre le gros de la troupe lorsque la Commission constatera qu'ils remplissent les conditions pour le faire.

Si un Etat refuse une telle clause, cela nous ramène au problème fondamental : que faire d'un Etat qui rejette la Constitution ou sa révision et prend en otage tous les autres Etats membres ? C'est le cadavre que la Convention a mis dans un placard en espérant qu'on pourrait toujours improviser une déclaration avec deux ou trois opting-out en cas de problème de ratification. C'est la raison pour laquelle le projet de Constitution « Pénélope »³ avait prévu une solution novatrice, plus pragmatique que dogmatique.

Le projet part du préalable de la « révision de la révision » pour déverrouiller l'unanimité de l'article 48 du Traité de Nice afin d'adopter la Constitution (comme cela fut fait pour la révision de la Constitution de 1946 par le Général de Gaulle avec la loi du 3 juin 1958).

Chaque Etat membre serait appelé à ratifier un Accord relatif à l'entrée en vigueur de la Constitution – un traité de droit international classique signé conjointement au traité sur la Constitution – qui offrirait le choix, par le biais d'une déclaration solennelle, entre l'adhésion à la Constitution et donc à la « nouvelle » Union, et la non-adhésion s'il n'accepte pas la Constitution. Dans ce dernier cas, l'Etat en question conserverait, à travers un accord ad hoc avec ses anciens partenaires, tous ses droits acquis et serait *associé* à l'Union (comme la Norvège, la Turquie ou la Suisse). En même temps, à travers la ratification de cet accord, il accepterait que ses anciens partenaires avancent dans la voie tracée par la Constitution. Cette dernière entrerait en vigueur après qu'au moins les trois quarts des Etats membres aient formellement confirmé leur participation à la « nouvelle » Union.

Reste le cas le plus difficile, celui d'un Etat membre qui après avoir souscrit au traité constitutionnel et à l'accord sur l'entrée en vigueur de la Constitution, ne pourrait ou ne voudrait plus procéder à la ratification, par exemple suite au référendum négatif. Ce n'est pas une hypothèse d'école si on regarde les sondages après l'annonce de plusieurs référendums compris au Royaume-Uni. Dans une telle situation, « Pénélope » a proposé une solution claire : si à une date déterminée au moins cinq sixième des Etats membres ont ratifié l'accord précité et au moins trois quarts des Etats membres ont déclaré vouloir adhérer à la Constitution, ces actes fondateurs entreraient en vigueur et on présumerait que l'Etat membre n'ayant pas ratifié veut quitter la « nouvelle » Union.

Ce cas de figure d'un Etat qui ne peut accepter la Constitution doit être prévu et organisé avant que ne s'exprime son refus. Personne n'a intérêt au chantage du tout ou rien auquel la Convention a cédé aveuglément. C'est l'intérêt des Etats acceptant la Constitution de savoir comment aller de l'avant si un ou plusieurs Etats ne veulent pas ou ne peuvent pas les suivre.

² Le projet de Constitution prévoit « des clauses passerelles » pour permettre au Conseil de décider à l'unanimité de passer au vote à la majorité qualifiée dans des domaines prévoyant l'unanimité (art. I-24.4 (passerelle générale) ; art. I-39.8 et III-201.3 (PESC) ; art. III-328 (coopérations renforcées)). Toutefois ces clauses, si elles introduisent une flexibilité en évitant la révision de la Constitution pour ces passages à la majorité qualifiée, restent les otages de l'exigence d'unanimité, et donc de l'immobilisme de ceux qui ne désirent pas se voir appliquer certaines mesures à la majorité qualifiée.

³ Pénélope, projet de Constitution de l'Union Européenne. Préface de R. Prodi. Editions Clément Juglar, Paris 2003

ou plusieurs Etats ne sont pas liés par la mise en œuvre d'une règle inscrite dans la Constitution s'ils ne peuvent ou ne veulent l'appliquer². Ils restent en dehors de la politique commune et ne participent pas au processus décisionnel la concernant avec la garantie de rejoindre le gros de la troupe lorsque la Commission constatera qu'ils remplissent les conditions pour le faire.

Si un Etat refuse une telle clause, cela nous ramène au problème fondamental : que faire d'un Etat qui rejette la Constitution ou sa révision et prend en otage tous les autres Etats membres ? C'est le cadavre que la Convention a mis dans un placard en espérant qu'on pourrait toujours improviser une déclaration avec deux ou trois opting-out en cas de problème de ratification. C'est la raison pour laquelle le projet de Constitution « Pénélope »³ avait prévu une solution novatrice, plus pragmatique que dogmatique.

Le projet part du préalable de la « révision de la révision » pour déverrouiller l'unanimité de l'article 48 du Traité de Nice afin d'adopter la Constitution (comme cela fut fait pour la révision de la Constitution de 1946 par le Général de Gaulle avec la loi du 3 juin 1958).

Chaque Etat membre serait appelé à ratifier un Accord relatif à l'entrée en vigueur de la Constitution – un traité de droit international classique signé conjointement au traité sur la Constitution – qui offrirait le choix, par le biais d'une déclaration solennelle, entre l'adhésion à la Constitution et donc à la « nouvelle » Union, et la non-adhésion s'il n'accepte pas la Constitution. Dans ce dernier cas, l'Etat en question conserverait, à travers un accord ad hoc avec ses anciens partenaires, tous ses droits acquis et serait *associé* à l'Union (comme la Norvège, la Turquie ou la Suisse). En même temps, à travers la ratification de cet accord, il accepterait que ses anciens partenaires avancent dans la voie tracée par la Constitution. Cette dernière entrerait en vigueur après qu'au moins les trois quarts des Etats membres aient formellement confirmé leur participation à la « nouvelle » Union.

Reste le cas le plus difficile, celui d'un Etat membre qui après avoir souscrit au traité constitutionnel et à l'accord sur l'entrée en vigueur de la Constitution, ne pourrait ou ne voudrait plus procéder à la ratification, par exemple suite au référendum négatif. Ce n'est pas une hypothèse d'école si on regarde les sondages après l'annonce de plusieurs référenda y compris au Royaume-Uni. Dans une telle situation, « Pénélope » a proposé une solution claire : si à une date déterminée au moins cinq sixième des Etats membres ont ratifié l'accord précité et au moins trois quarts des Etats membres ont déclaré vouloir adhérer à la Constitution, ces actes fondateurs entreraient en vigueur et on présumerait que l'Etat membre n'ayant pas ratifié veut quitter la « nouvelle » Union.

Ce cas de figure d'un Etat qui ne peut accepter la Constitution doit être prévu et organisé avant que ne s'exprime son refus. Personne n'a intérêt au chantage du tout ou rien auquel la Convention a cédé aveuglément. C'est l'intérêt des Etats acceptant la Constitution de savoir comment aller de l'avant si un ou plusieurs Etats ne veulent pas ou ne peuvent pas les suivre.

² Le projet de Constitution prévoit « des clauses passerelles » pour permettre au Conseil de décider à l'unanimité de passer au vote à la majorité qualifiée dans des domaines prévoyant l'unanimité (art. I-24.4 (passerelle générale) ; art. I-39.8 et III-201.3 (PESC) ; art. III-328 (coopérations renforcées)). Toutefois ces clauses, si elles introduisent une flexibilité en évitant la révision de la Constitution pour ces passages à la majorité qualifiée, restent les otages de l'exigence d'unanimité, et donc de l'immobilisme de ceux qui ne désirent pas se voir appliquer certaines mesures à la majorité qualifiée.

³ Pénélope, projet de Constitution de l'Union Européenne. Préface de R. Prodi. Editions Clément Juglar, Paris 2003

INDEX

L'Europe des réseaux et des technologies

Galileo : 8, 13, 35, 40, 48, 53, 59, 63, 69, 82, 83, 98

Agences : 20, 21, 25, 48, 62, 73, 74, 80

Transports : 5, 8, 13, 17, 20, 21, 40, 41, 48, 53, 61, 62, 64, 65, 69, 77, 80, 92, 94, 98

Énergie : 5, 8, 13, 14, 17, 21, 26, 48, 53, 64, 69, 74, 77, 80, 93, 94, 98

Sécurité : 11, 21, 26, 40, 57, 68, 74, 76

L'Europe institutionnelle

Acte unique : 4, 8, 10, 11, 17, 23, 26, 35, 45, 47, 52, 56, 57, 62, 73, 79, 82, 86, 87, 98

Comitologie : 23, 87

Conseil européen : 8, 10, 17, 38, 39, 45, 46, 85, 90

Pénélope : 4, 9, 11, 12, 17, 25, 30, 33, 41, 45, 47, 53, 57, 58, 59, 64, 68, 79, 82, 86, 90, 98, 99

Traités : 4, 8, 11, 12, 21, 38, 39, 41, 47, 52, 53, 57, 62, 68, 73, 74, 78, 79, 80, 82, 86, 98, 99

Maastricht : 4, 7, 11, 23, 25, 39, 40, 47, 57, 68, 72, 73, 74, 79, 98

Méthode communautaire : 12, 25, 41, 56, 58, 74, 81, 90, 93

Subsidiarité : 4, 25, 26, 30, 39, 76, 87

LISTE DES ILLUSTRATIONS

pp 6 : portrait de François Lamoureux pris dans son bureau à la Commission européenne (cc. 2000) ;

15 : François Lamoureux et Ian Boag, ambassadeur, chef de délégation, Délégation de la CE en Ukraine, Kiev, Conférence sur le gaz, « The future of the gas transportation System of Ukraine in the Context of the EU Gas Market Liberalization », 3 juin 2005 ;

16 : François Lamoureux et Jacques Delors, Président de la Commission européenne, 2006 ;

19 : Notes manuscrites de François Lamoureux prises durant la réunion Plaza III, novembre 1994 ;

21 : Présentation du livre blanc sur la politique européenne des transports par Loyola de Palacio del Valle-Lersundi, vice-présidente de la CE chargée des Relations avec le Parlement européen, des Transports et de l'Énergie, et François Lamoureux, directeur général de la DG Transports et Énergie de la CE, le 27 novembre 2000 ;

22 : Note de François Lamoureux à Jacques Delors sur les conséquences institutionnelles de l'élargissement, 1^{er} août 1991 ;

24 : Note de François Lamoureux sur le nom du groupe de travail sur l'Europe post-Maastrichienne, 20 octobre 1995 ;

27 : Projet de note (ou d'article) rédigé par François Lamoureux sur les questions de sécurité, Notre Europe, 2004 ;

28 : Christine Lamoureux lors du séminaire d'experts « François Lamoureux, architecte de l'Europe » organisé le 16 juillet 2016 à Bordeaux ;

34 : en haut, François Lamoureux et sa famille, plage des Quinconces, 2000. En bas, François Lamoureux et sa famille, église de Varengeville-sur-mer, 1994 ;

37 : François Lamoureux, août 1968 ;

42 : Pascal Lamy, président emeritus de l'Institut Jacques Delors, lors du séminaire d'experts « François Lamoureux, architecte de l'Europe » organisé le 16 juillet 2016 à Bordeaux ;

46 : Note de François Lamoureux sur la réalisation de l'Acte unique en vue du Conseil européen de Luxembourg, le 26 juin 1991 ;

50-51 : extrait d'un carnet contenant des notes manuscrites prises par François Lamoureux durant diverses réunions (1986-1995), notamment durant la conférence intergouvernementale de 1991 ;

60 : David Burigana, chercheur à l'Université de Cordoue, lors du séminaire d'experts « François Lamoureux, architecte de l'Europe » organisé le 16 juillet 2016 à Bordeaux ;

63 : Projet d'article sur l'entreprise commune Galileo, 11 juin 2002, Association Notre Europe ;

66-67 : Extrait d'un carnet contenant des notes manuscrites prises par François Lamoureux durant diverses réunions (1986-1995), notamment durant la conférence intergouvernementale de 1991 ;

70 : Renaud Dehousse, directeur de l'Institut universitaire européen, lors du séminaire d'experts « François Lamoureux, architecte de l'Europe » organisé le 16 juillet 2016 à Bordeaux ;

75 : Projet de note (ou d'article) rédigé par François Lamoureux suite aux campagnes référendaires en France et aux Pays-Bas (versions préparatoires) ;

77 : John Byerly, sous-secrétaire d'État américain adjoint aux Transports, négociateur en chef pour les négociations aériennes, François Lamoureux, directeur général de la DG « Transport et Énergie » de la CE, Bruxelles, Négociation transatlantiques en matière de services de transport aérien, 17 octobre 2005 ;

83 : Le système de géolocalisation européen Galileo lance ses premières applications le 15 décembre 2016 ;

84 : Jean-Charles Leygues, président du Conseil d'administration de l'IEP de Bordeaux, lors du séminaire d'experts « François Lamoureux, architecte de l'Europe » organisé le 16 juillet 2016 à Bordeaux ;

88-89 : Jacques Delors et François Lamoureux, Bruxelles, 1991 ;

91 : François Lamoureux et le groupe de travail sur le projet Pénélope à Bruxelles, présentation non officielle des travaux, 2002 ;

92 : Lettre de départ de François Lamoureux à l'attention du personnel de la DG Énergie et Transport, 2005 ;

95 : François Lamoureux, Venise, 2000 ;

96-97 : Jacques Delors et François Lamoureux, Bruxelles, 1991 ;

99 : François Lamoureux et son bateau, Andernos, 2002.

SOURCES DES ILLUSTRATIONS ET ARCHIVES

pp 6 : Unknown/HAEU, FL 732 ; 15 : Christine Lamoureux, CE, 2005 ; 16 : Unknown/HAEU, FL 744 ; 19 : HAEU, FL 705 ; 21 : © Communautés européennes, 2001/Source : EC - Service Audiovisuel/P-008946/02-19A ; 22 : HAEU, FL 46 ; 24 : HAEU, FL 707 ; 27 : Christine Lamoureux, Notre Europe, 2004 ; 28 : © Institut Jacques Delors, 2016/Photo : Claire David ; 34 haut : Christine Lamoureux, 2000 ; 34 bas : Christine Lamoureux, 1994 ; 37 : Christine Lamoureux, 1968 ; 42 : © Institut Jacques Delors, 2016/Photo : Claire David ; 46 : HAEU, FL 693 ; 50-51 : HAEU, FL 718 ; 60 : © Institut Jacques Delors, 2016/Photo : Claire David ; 63 : HAEU, FL 450 ; 66-67 : HAEU, FL 718 ; 70 : © Institut Jacques Delors, 2016/Photo : Claire David ; 75 : HAEU, FL 50 ; 77 : © Communautés européennes , 2005 / Source: EC - Service Audiovisuel / Photo: Georges Boulougouris/P-011606/00-03 ; 83 : © ESA ; 84 : © Institut Jacques Delors, 2016/Photo : Claire David ; 88-89 : Christine Lamoureux, CE, 1991 ; 91 : Christine Lamoureux, CE, 2002 ; 92 : Christine Lamoureux, CE, 2005 ; 95 : Christine Lamoureux, 2000 ; 96-97 : Christine Lamoureux, CE, 2002 ; 99 : Christine Lamoureux, 2002

FRANÇOIS LAMOUREUX, ARCHITECTE DE L'EUROPE



L'Institut Jacques Delors est le think tank européen fondé par **Jacques Delors** en 1996 (sous le nom de Notre Europe), après la fin de sa présidence de la Commission européenne. Notre objectif est de produire des analyses et des propositions destinées aux décideurs européens et à un public plus large, ainsi que de contribuer aux débats relatifs à l'Union européenne.

Nous diffusons de **nombreuses publications** (Tribunes, Policy Papers, Études & Rapports, Synthèses), vidéos et sons, organisons et participons à des **séminaires et conférences** partout en Europe et intervenons régulièrement dans les **médias européens**, par la voix de nos présidents, de notre directeur et de notre équipe.

Nos travaux s'inspirent des actions et des orientations promues par Jacques Delors, et traduisent les grands principes énoncés par notre « **Charte** ». Ils sont mis en œuvre à partir de **trois axes principaux** : « Union européenne et citoyens » couvre les enjeux politiques, institutionnels et civiques ; « Compétition, coopération, solidarité » traite des enjeux économiques, sociaux et territoriaux ; « Actions extérieures européennes » regroupe les travaux à dimension internationale.

L'Institut Jacques Delors est aujourd'hui présidé par **Enrico Letta**, Doyen de l'École des affaires internationales de Sciences Po Paris (PSIA) et ancien Président du Conseil des ministres italien, qui a succédé à **António Vitorino**, **Tommaso Padoa-Schioppa**, à **Pascal Lamy** et à **Jacques Delors**. Notre directeur, **Sébastien Maillard**, anime une **équipe internationale** composée d'une quinzaine de membres, qui travaillent en coordination étroite avec les membres de notre bureau en Allemagne, le **Jacques Delors Institut - Berlin**, dirigé par **Henrik Enderlein**.

Les instances de l'Institut Jacques Delors sont composées de hautes personnalités européennes. Notre **Conseil des garants** assure la promotion de nos intérêts moraux et financiers. Notre **Conseil d'administration** est responsable de la gestion et de l'impulsion de nos travaux. Notre **Comité européen d'orientation** se réunit afin de débattre des sujets fondamentaux pour l'avenir de l'UE.

Toutes nos activités sont accessibles gratuitement, en français et en anglais sur notre **site** et via les **réseaux sociaux**. Nous agissons en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et des intérêts économiques.

Directeur de la publication : Sébastien Maillard

La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source.

Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution.

Version originale

© Institut Jacques Delors

Trente ans après la mise en place de l'Acte unique européen et alors même que l'idée d'Europe est remise en question, l'Institut Jacques Delors, les Archives historiques de l'Union européenne, Sciences Po Bordeaux et le Centre d'Excellence Jean Monnet ont organisé le 11 juillet 2016 à Bordeaux, un séminaire d'experts sur le thème « François Lamoureux, architecte de l'Europe ». Ce recueil présente les interventions des experts et proches de François Lamoureux présents à cette conférence, en appuyant leurs propos par des témoignages, des hommages et des documents d'archives.

FRANÇOIS LAMOUREUX ARCHITECTE DE L'EUROPE

« Juriste rigoureux, amoureux — comme il le disait lui-même — de la jurisprudence européenne, animateur d'équipes, François s'engagera avec nous à partir de fin 1984 et sera un des maîtres d'œuvre de la relance de la construction européenne, dans toutes ses dimensions. »

Jacques Delors



Avec le soutien de :



PREMIER
MINISTRE



L'Europe pour
les citoyens

ISSN 2257-4840